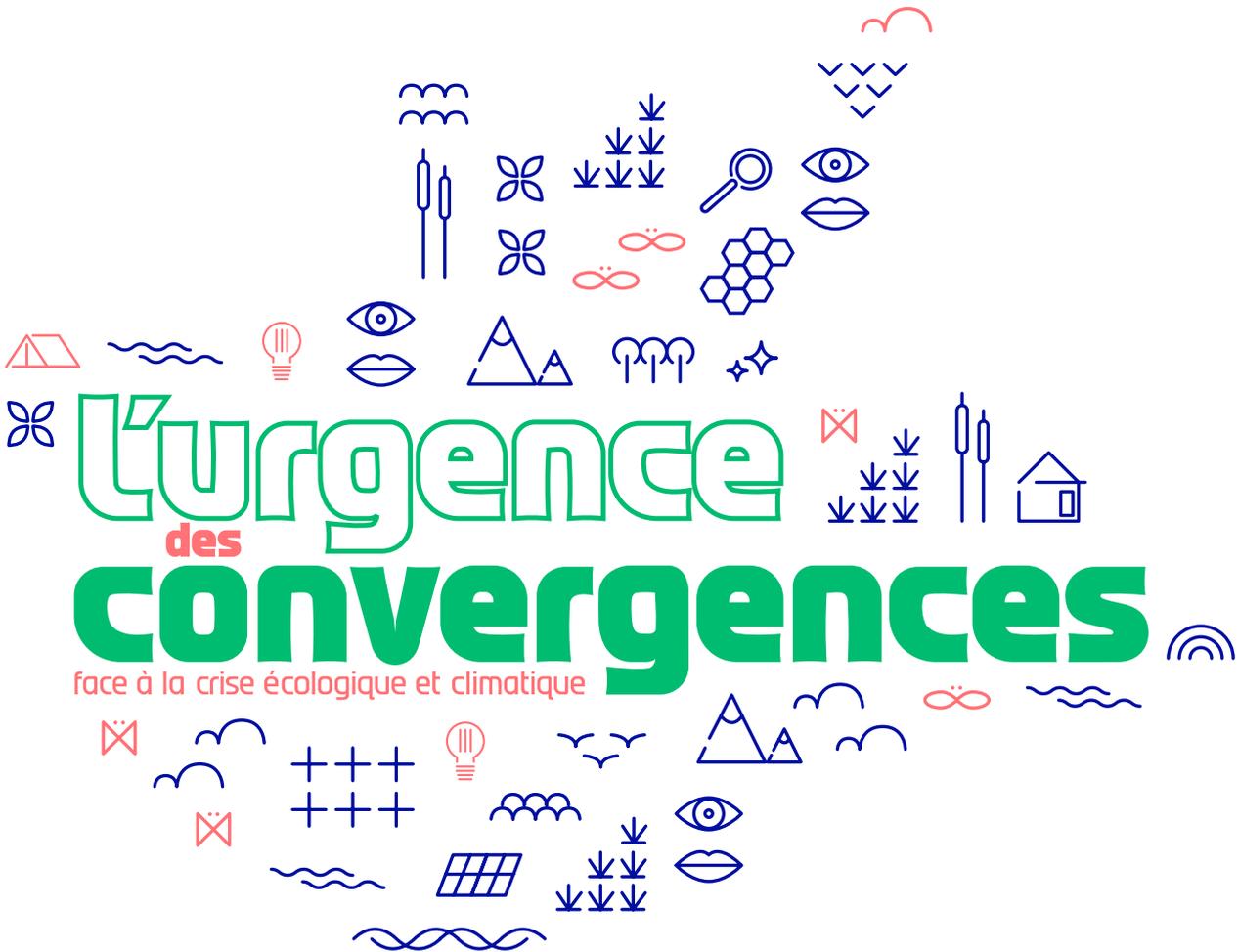


Une autre vie s'invente ici

CONGRÈS DES PARCS



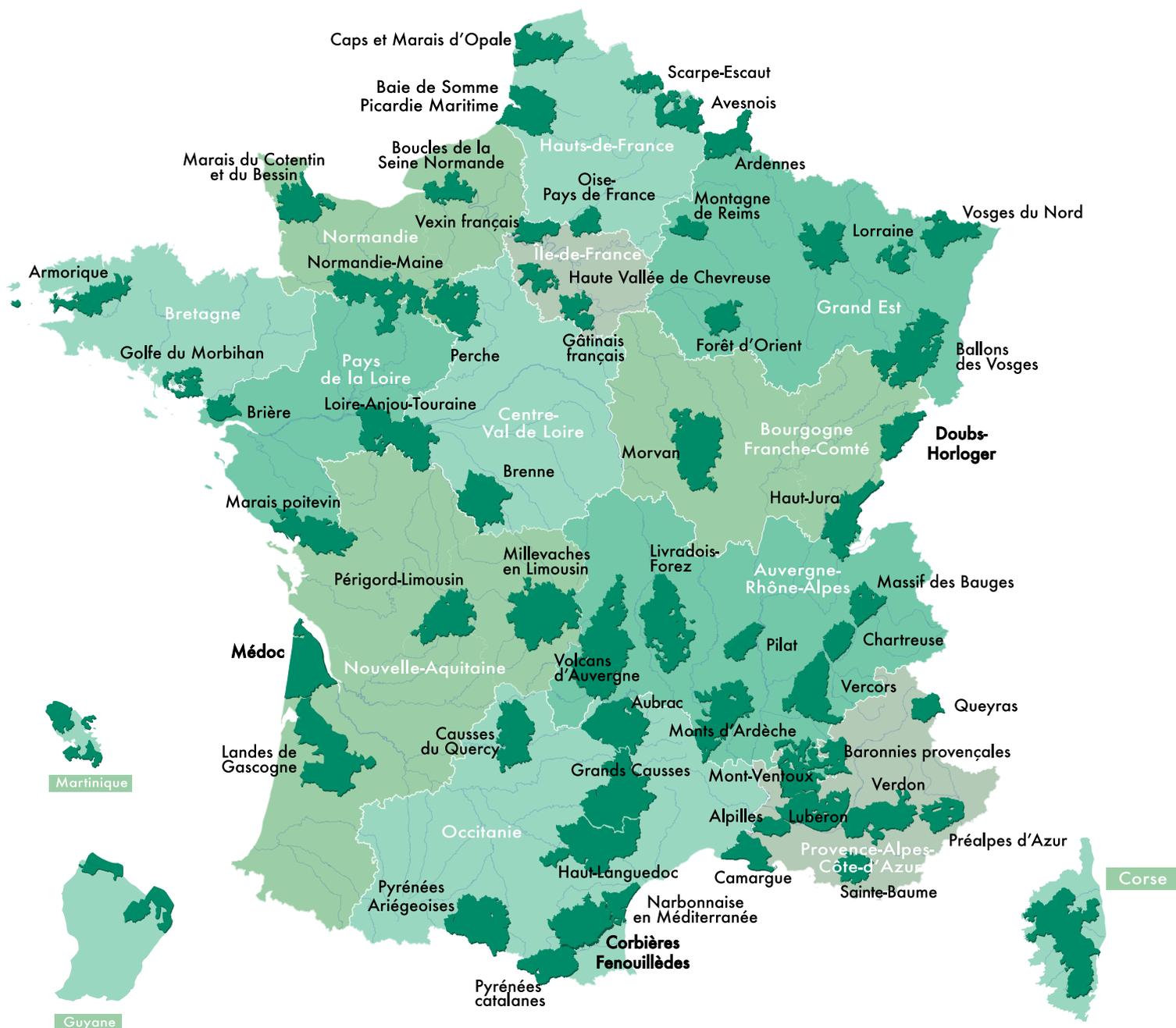
19/21
octobre
2022

ACTES



Une autre vie s'invente ici

58 Parcs naturels régionaux de France



Parcs
naturels
régionaux
de France

+ Sommaire

+ SÉANCE D'OUVERTURE

Synthèse des discours introductifs p4

Synthèse de la table ronde p6

Intervention de Romain Lajarge p6

+ ATELIERS

Atelier 1 - Les communes et leurs élus, face à l'érosion de la biodiversité p13

Atelier 2 : Les prairies, convergence des transitions agricole, alimentaire et climatique p14

Atelier 4 - Comment renforcer les relations « Humain et Nature », pour accélérer la transition écologique ? p15

Atelier 5 - Les entreprises (re)territorialisées, acteurs incontournables de la convergence des transitions ? p15

+ SÉANCE DE CLÔTURE

Synthèse des ateliers par François Mitteault p18

Signature du renouvellement de la convention entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et RTE p20

Signature du renouvellement de la convention entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et EDF p20

Synthèse des discours officiels p21

Cette synthèse est réalisée par l'Acteur rural 

+ ANNEXES

Discours d'ouverture p24

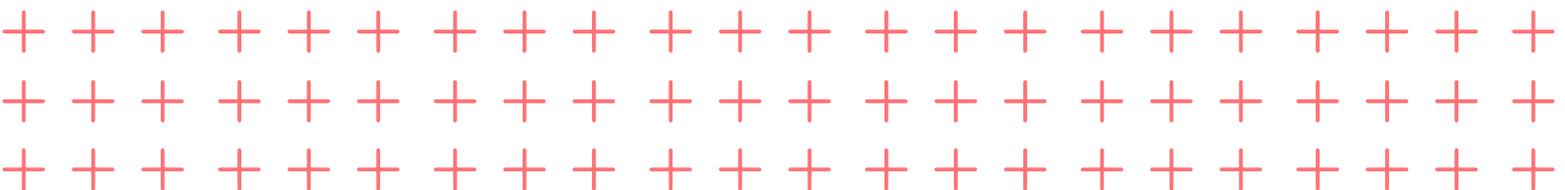
Discours de signature de la convention Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Fondation du patrimoine p28

Discours de clôture p37

Passage de relais Congrès 2022-2024 p46

Note du Corp p45

Coordination : Nathalie Streib | Conception graphique : Champs de Vision | Crédits photos : Matthieu Lumen



+ Séance d'ouverture

SYNTHÈSE DES DISCOURS INTRODUCTIFS

Les Parcs, territoires fertiles et fragiles

Après deux reports successifs en raison de la crise sanitaire, le congrès national des Parcs naturels régionaux a pu se tenir du 19 au 21 octobre 2022 à Saint-Nazaire en Loire-Atlantique. Le plaisir de se retrouver des élus, agents et partenaires des Parcs, était largement partagé par les édiles accueillantes du territoire, qui l'ont exprimé au moment de l'ouverture du congrès.



« Enfin ! Vous voilà ! » C'est avec un réel plaisir et un grand soulagement que le président du Parc naturel régional de Brière, **Éric Provost**, a accueilli les participants de l'édition 2022 du congrès national des Parcs naturels régionaux. Représentants élus, agents et partenaires des Parcs ont enfin pu se retrouver, après deux reports en raison de la situation sanitaire, dans le théâtre Simone Veil de Saint-Nazaire, inauguré il y a tout juste dix ans sur les vestiges de la gare ferroviaire détruite durant la Seconde Guerre mondiale. Si cette dernière a fortement marqué ce territoire, Éric

Provost souligne aussi les autres particularités de ce dernier : l'activité portuaire transatlantique, la construction navale, le fragile marais de Brière et le Parc naturel régional, laboratoire des réflexions collectives. « Nous souhaitons que ce congrès ouvre des voies pour l'avenir. Nous aimerions qu'il soit marquant et fondateur, qu'une autre vie s'invente ici, en Brière. » Des propositions pour préserver les milieux naturels, le président du Parc n'en manque pas : un plan national ambitieux pour les zones humides, des actions de lutte contre les espèces invasives, un programme de soutien à l'élevage de marais ou encore, la rétribution des services environnementaux. « La grande question à se poser est la place que l'on veut accorder demain aux Parcs naturels régionaux qui engagent cette transition massive dans leurs territoires. De quels moyens de financements seront-ils dotés pour protéger et gérer les espaces naturels, déployer des plans de gestion plus globaux, initier des actions structurantes de restauration des espaces naturels ? »

FAIRE DE L'INDUSTRIE UN LEVIER DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

David Samzun, président de la Carene Saint-Nazaire agglomération et maire de Saint-Nazaire, soulignait lui aussi les atouts de la ville, marquée par la construction navale d'où sortent « les plus beaux paquebots du monde », par la base sous-marine construite par les Allemands en 1941 aujourd'hui devenue un espace culturel vivant, et par une architecture de la reconstruction qui lui a valeur d'être classée ville d'Art et d'Histoire. Son souhait est aujourd'hui de l'engager vers une transition écologique et énergétique. « Ce que nous avons accompli avec la réalisation du parc éolien maritime, nous voulons le démultiplier en réussissant le défi de l'éolien XXL offshore et en faisant de notre port un hub pour les énergies décarbonées qui soit utile au pays. Nous voulons faire de l'industrie un levier pour relever les défis de la transition écologique et préserver la qualité de l'air, de l'eau et du sol. »

Pour lui, les Parcs naturels régionaux sont en capacité de relever de tels enjeux car ils savent construire des consensus, faire émerger des communs, bâtir des accords sociaux et écologiques tout en respectant la culture locale.



UNE PROGRESSION DU NIVEAU DE LA MER D'UN MÈTRE D'ICI 2100



La transition écologique est aussi au cœur des préoccupations de la Région des Pays de la Loire, représentée par **Roland Marion**, conseiller régional délégué à la transition écologique et énergétique.

Dans cette région, parcourue par la Loire et ses affluents, 35 % des mammifères, amphibiens et oiseaux nicheurs ainsi que 43 % des reptiles sont menacés. Un premier Giec régional a aussi révélé la réalité du changement

climatique : une augmentation des températures de 1,2° C à 1,8° C depuis les années 1960, une progression du niveau de la mer de 3 cm entre 1993 et 2014 et d'un mètre d'ici 2100, une superficie des zones affectées par la sécheresse multipliée par trois... « *Les premières conclusions de notre Giec doivent donc embarquer l'ensemble des acteurs du territoire, de manière partagée.* »

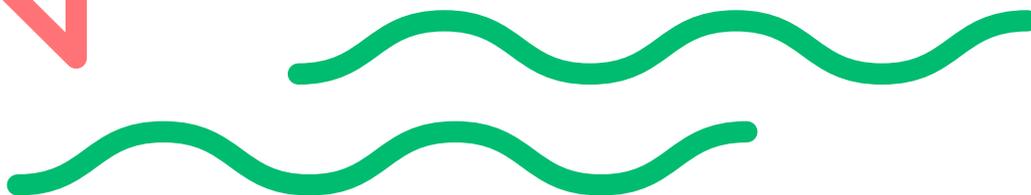
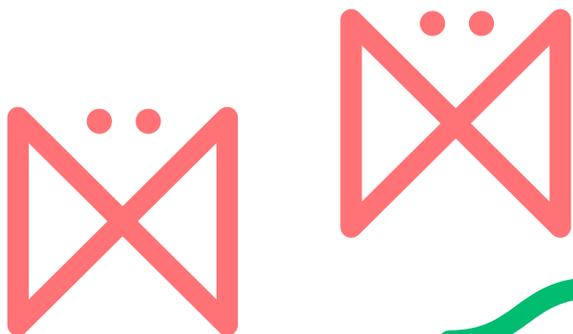
La Région se mobilise aussi autour de la Stratégie nationale des aires protégées (Snap) qui prévoit de mettre 30 % de son territoire en zones protégées et 10 % en zones de protection forte d'ici 2030. Citant quelques exemples d'actions menées par les quatre Parcs situés en Pays de la Loire, Roland Marion attend également une mobilisation de leur réseau, louant leur capacité à rassembler les forces vives des territoires pour mener à bien des projets innovants et durables.

2000 PROJETS SOUTENUS PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

Signature de la convention entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et la Fondation du patrimoine

Depuis 25 ans, la Fondation du patrimoine soutient la restauration du patrimoine bâti grâce notamment à son réseau composé de 850 bénévoles. 2 000 de ces projets étaient situés dans les territoires des Parcs naturels régionaux. Ce qui est moins connu, c'est son engagement en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité, objet de la convention, qu'elle signe durant le congrès avec la Fédération des Parcs naturels régionaux. « *L'objectif est de vous apporter des solutions pour vos projets liés aux patrimoines bâti et naturel* », commente Alexandre Giuglaris, secrétaire général de la fondation. « *Les deux sont intrinsèquement liés. Beaucoup de bâtiments dans les Parcs nécessitent de la restauration, c'est pourquoi nous voulons y renforcer nos actions en matière d'éco-rénovation.* » Un enjeu qui peut attirer de nouveaux habitants sensibles à ces questions. L'implication de la population est en effet un levier essentiel pour la fondation qui organise régulièrement des collectes de dons, « *pour l'associer concrètement et montrer à des décideurs publics ainsi qu'à des mécènes privés, qu'ils ont peut-être intérêt à participer à l'aventure de la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel.* »

Pour Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, cette convention répond à des valeurs que partagent les deux organisations : l'amour du patrimoine non classé et l'affirmation que les patrimoines culturel et bâti sont intimement liés au patrimoine naturel.



SYNTHÈSE DE LA TABLE RONDE

L'urgence des convergences en débat

Les convergences sont nécessaires pour réussir de véritables transitions qui touchent les domaines les plus divers : écologique, social, économique, énergétique... Habités des missions transversales, les Parcs naturels régionaux peuvent inspirer, voire accompagner ces démarches.

Voici le regard porté par **Romain Lajarge**, professeur d'Aménagement à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble/Université Grenoble Alpes et membre du Conseil d'orientation, de recherche et prospective de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (CORP).

Voir aussi la note du CORP, de 4 pages « Convergences des transitions, quels enjeux pour les Parcs (dès) demain ? »

« Le mot transition est trop souvent utilisé dans le sens d'une transformation, d'un changement, d'une mutation. Mais ce qui nous intéresse, c'est son pluriel : la multiplicité des transitions », introduit **Romain Lajarge**, professeur d'aménagement à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble/Université Grenoble Alpes et membre du Conseil d'orientation, de recherche et prospective (CORP) de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Chargé d'alimenter les échanges autour des convergences, il cite les différents domaines – social, culturel, démocratique, politique, numérique, écologique... – à faire converger pour aboutir à de réelles transitions. Il questionne les congressistes : comment préserver la nature sans interroger le rapport que l'Homme entretient avec elle ? Comment rejoindre les habitants que la situation sociale éloigne des transitions ? Comment faire évoluer démocratiquement les pratiques ?

Il s'interroge aussi sur la question de l'urgence. « Tout le monde dit qu'il faut faire vite pour sauver la planète. Mais entre nous, c'est plutôt l'espèce humaine qu'il s'agit de sauver. La planète se passera très bien de nous. » Cette notion de temps est en outre selon lui, indissociable de celle de l'espace. « La temporalité change selon l'endroit où l'on souhaite mener des transitions. Et la conjonction entre les deux, c'est la dimension sociale. Quelle urgence la société peut-elle accepter ? Comme certaines des transitions vont prendre du temps, mieux vaut se dire qu'il est plus urgent de les démarrer que de vouloir les terminer rapidement. Et les Parcs savent travailler sur un temps long, un luxe rare aujourd'hui. » Les convergences sont donc, aux yeux du professeur, des temporalités longues, sur des espaces particuliers mais à mener un peu partout et par tout le monde, pas seulement par quelques privilégiés.

UNE JUSTE MESURE ENTRE UN RENVERSEMENT DU SYSTÈME ET LE GREENWASHING

Il reconnaît néanmoins que la convergence ne va pas de soi, même dans les milieux scientifique ou politique par exemple. « Ne faites pas trop confiance à un scientifique. Par nature, il va vouloir montrer que ses collègues se sont trompés. Autre exemple, les conclusions du Giec sur le climat et celles de la fondation pour la recherche sur la biodiversité (IPBES) sont aussi sur certains points antagonistes. » Romain Lajarge ajoute que les opinions



publiques peuvent l'être tout autant. Les revendications des gilets jaunes n'étaient pas vertes et celles sur l'écologie peuvent aussi diverger, par exemple, sur la question du public avec qui – ou contre qui – elles doivent engager les transitions. Faut-il plus de science pour une éducation à l'éveil des consciences ? Rien n'est moins sûr pour lui. Pourquoi dans ce cas ne pas s'inspirer de certaines réussites des Parcs ?

La convergence se retrouve aussi dans la façon de mener les transitions. Romain Lajarge avance qu'elles doivent être le fruit d'une « juste mesure » entre un renversement majeur du système actuel, qui ferait plus de dégâts que de bénéfices sur les questions écologiques, et le greenwashing qui consiste surtout à en retirer quelques bénéfices financiers.

Le professeur distingue donc trois grandes familles de convergences. La première est intégrée, qui préconise que tout est interdépendant. Bruno Latour parlait du Gaïa, qui n'est pas l'unité mais la diversité du tout (One health). « On peut considérer que les Parcs en font partie. » La seconde famille est instrumentale, à l'image de l'objectif du Zéro artificialisation nette (Zan). Ce dernier serait, selon Romain Lajarge, une excellente opportunité pour croiser des politiques publiques aujourd'hui très divergentes, voire contradictoires, afin de traiter l'urgence écologique et réinterroger le modèle de croissance urbaine. La troisième famille est « englobante ». Elle définit l'ensemble des habitants, dans leur capacité individuelle

à agir, évoluer et transformer le monde. « L'idéal serait de faire fonctionner ensemble ces trois convergences, à l'image de ce que font les Parcs, avant-gardistes dans ce domaine. » Le professeur les interroge : « Comment pouvez-vous aujourd'hui être des modèles de convergence pour l'ensemble du territoire français ? » À travers leurs chartes, il les voit en effet, parmi les derniers bastions porteurs de projets de territoire construits et cohérents. « Mais cette fierté ne doit pas se transformer en orgueil », lance-t-il. « Les Parcs doivent devenir des outils d'extra-territorialité massifs et dépasser leur périmètre. Ils sont parmi les derniers grands corps intermédiaires qui parviennent à faire la jonction entre le réel et le social. Portés par des élus du territoire en étroite connexion avec les acteurs locaux, ils peuvent aussi faire mieux pour impliquer les habitants. Ces derniers ne peuvent en effet ni adhérer au Parc, ni voter leurs chartes ou encore acter les besoins de cette convergence. » Pour arriver à faire convergence, Romain Lajarge invite les Parcs à changer de lexique, de références cognitives et de manières d'agir. Ils doivent, à ses yeux, confier aux intercommunalités ce qu'ils savent faire, pour inventer, créer davantage d'interdépendances entre ces dernières et de connexion entre les enjeux. « Les Parcs pourront ainsi confirmer leur utilité, leur pertinence et leur audace. »

« Faire de l'inquiétude une force »

Pourquoi les transitions dépendent-elles des convergences des enjeux et des acteurs ? Comment impliquer les habitants ? Quel rôle peuvent tenir les Parcs dans ces convergences ? Quels outils nationaux peuvent accompagner les territoires dans ce sens ? Les intervenants ont apporté de nombreux éléments d'analyse et de réponse et surtout un encouragement à une mobilisation des Parcs sur ces questions.



« Partout, nous entendons parler de l'urgence climatique mais pas celle des convergences. C'est pour cela que nous en avons fait le thème de ce congrès. C'est aussi parce que les Parcs en ont compris depuis longtemps les enjeux, lorsqu'ils accompagnent des projets agricoles, d'urbanisme, d'éducation... » L'entrée en matière de Romain Lajarge (voir ci-avant) rejoint donc particulièrement les préoccupations de **Michaël Weber**, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui introduit la table ronde. Lui-même s'interroge sur la meilleure façon d'impliquer les habitants, dont

Intervenants

Éric Pautard, sociologue, Mission « Société & Environnement » au Commissariat général au développement durable au ministère de la Transition écologique et Cohésion des territoires,

Alix Cosquer, chercheuse en psychologie environnementale au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE-CNRS),

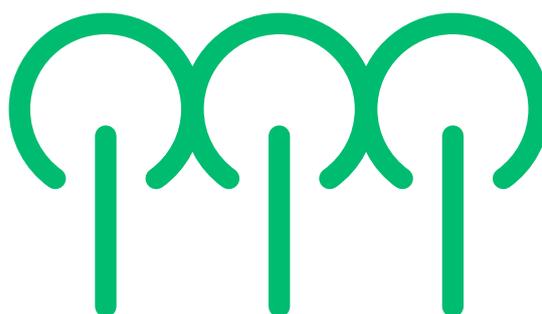
Bernard Chevassus-au-Louis, président d'Humanité et Biodiversité,

Philippe Gamen, premier vice-président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et président du Parc naturel régional du Massif des Bauges,

Chantal Jouanno, présidente de la Commission nationale du débat public.

Table ronde animée par **David Ascher**, directeur de publication d'Actu-Environnement.

les jeunes, aux côtés des acteurs économiques, sociaux et politiques, dans les réflexions et les actions de transitions. « Une étude récente a révélé que le changement climatique inquiète une grande majorité des jeunes. Une situation qui en amène certains vers un radicalisme écologique. » Les Parcs ne sont pas engagés dans ce type de radicalité, « mais nous pensons qu'il faut redéfinir le concept de développement et de modernité, longtemps synonymes de progrès et de bien-être. Il faut absolument trouver d'autres moyens de lecture et de compréhension de la société qui intègrent le bien commun, le vivre-ensemble, l'environnement, l'eau, la nature, la forêt... Nous devons faire de cette inquiétude une force. »



1/ Une étude universitaire internationale, publiée dans la revue scientifique The Lancet planetary health a sondé l'état d'esprit de 10 000 jeunes de dix pays en 2021. Elle révèle que montrent que 75 % d'entre eux jugent le futur effrayant en raison du changement climatique.

« LA DÉFINITION DE NOUVELLES UTOPIES EST UNE VRAIE DIFFICULTÉ »

Les Parcs sont par exemple avant-gardistes en matière de consommation frugale de l'espace. « *N'est-ce pas l'occasion, pour nous, d'accompagner la mise en œuvre de la Loi climat et de l'objectif du Zéro artificialisation nette qui inquiète particulièrement les élus locaux ?* » poursuit le président. « *Nous sommes les seuls à mener des expérimentations, à les évaluer et à nous interroger sans cesse sur notre impact et notre utilité pour nos territoires. Il faut le dire plus fortement.* »

Mais pourquoi les convergences sont-elle si difficiles à opérer ? **Bernard Chevassus-au-Louis**, président d'Humanité et Biodiversité, apporte quelques éléments de réponse. Il constate que de nombreux domaines atteignent leurs limites : limites planétaires en matière de ressources, limites numériques tant l'augmentation de la puissance de calcul des serveurs est consommatrice d'énergie, limites sanitaires lorsqu'abatte 20 millions d'oiseaux d'élevage en trois ans n'a plus de sens... « *La première difficulté est déjà de mettre en commun l'ensemble de ces limites auxquelles chacun est confronté dans son activité. La seconde est tout simplement l'usage du mot transition, trop doux à mon sens par rapport à la réalité.* » De réels changements ne peuvent en effet s'opérer, selon lui, que par crises successives, qui ont d'ailleurs déjà débuté : sécheresses, incendies... Elles suscitent des réponses divergentes mais font aussi avancer. « *Beaucoup de personnes se trouvent encore bien dans le monde d'avant et s'interrogent sur la nécessité de se mettre en marche, vers un futur souhaitable certes, mais encore inconnu. Pour l'instant, on sait juste à quel point la situation actuelle n'est pas durable. Mais la définition d'un nouveau projet, de nouvelles utopies est une vraie difficulté.* »

« *Pourtant, souligne David Ascher, directeur de publication d'Actu-Environnement et animateur de la table*

ronde, les Français sont majoritairement d'accord pour préserver la nature et limiter l'émission de gaz à effet de serre. Pourquoi est-ce si difficile d'agir ? » Bernard Chevassus-au-Louis avance à cela les différentes étapes de la théorie du deuil. La première consiste à informer et convaincre que ce monde, tel qu'on le connaît, va disparaître. « *On sait à peu près faire cela.* » La seconde étape engage l'action collective, mais elle est souvent confrontée à de fausses alternatives : fin du mois contre fin du monde, 5G contre modes de vie Amish... « *Il faut dire que certaines technologies masquent les vrais enjeux à leurs utilisateurs et sont faussement « clean ». Savent-ils qu'une voiture électrique a déjà consommé la moitié de son empreinte écologique pour sa fabrication, avant même d'avoir roulé ? Qu'un ordinateur a aussi déjà utilisé la moitié de l'énergie dont il a besoin dès sa production ? Leur information est primordiale. Couper le robinet quand on se lave les dents ne suffit pas.* »

DES HUMAINS ENFERMÉS DANS LEURS CONTRADICTIONS

Face à la nature, les comportements humains ne manquent pas non plus de contradictions. **Alix Cosquer**, chercheuse en psychologie environnementale au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE-CNRS), les détaille. Ces dernières décennies, des changements sociaux et environnementaux – modes de vie de plus en plus sédentaires, façon d'habiter et de se mouvoir plus individuels, temps passé croissant devant les écrans... – ont éloigné les habitants de la nature. Cette dernière s'est en outre appauvrie et homogénéisée. « *Cela joue beaucoup dans la représentation que l'on se fait de la nature. Certains auteurs parlent d'extinction de l'expérience, c'est-à-dire d'un éloignement de la nature sur un plan à la fois physique et psychique. Notre relation avec elle n'entre plus dans notre identité.* » Pourtant, la chercheuse souligne que les Français sont de plus en plus au fait des enjeux liés à l'environnement, qui se traduit d'ailleurs par l'apparition d'une inquiétante éco-anxiété chez les jeunes.



« Nous observons bien des comportements de rapprochement avec la nature, par exemple à travers la pratique de sports nature, des changements de modes de consommation ou le choix de quitter la ville. Mais ils n'entraînent pas d'évolutions profondes des comportements sociaux en faveur de la biodiversité. Les enjeux sont globalement partagés mais moins la perception de l'urgence. »

POSER LES BONNES QUESTIONS

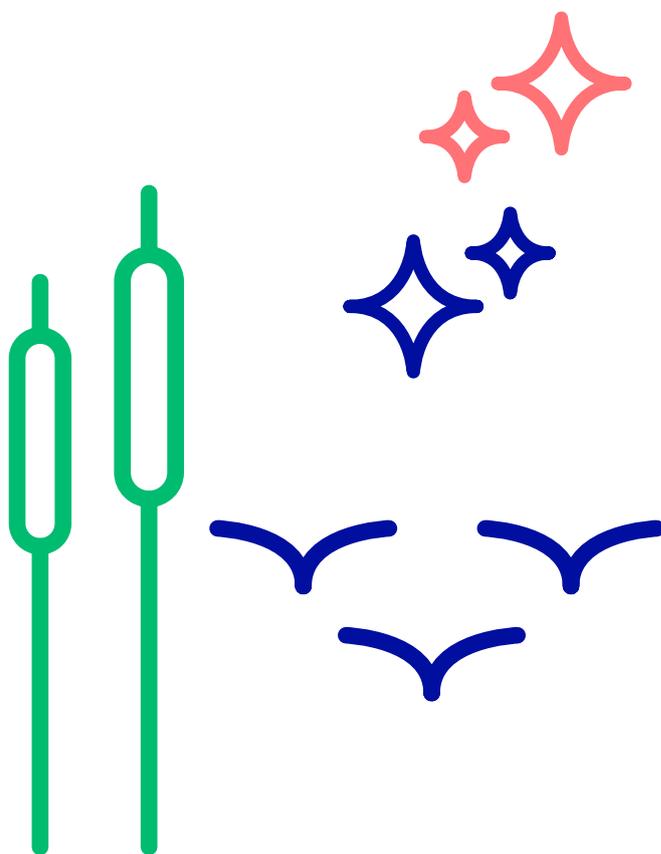
À travers différents exemples de débats publics animés par la Commission nationale du débat public (CNDP), **Chantal Jouanno**, qui en est la présidente, démontre à son tour, les difficiles et pourtant nécessaires convergences des transitions. De projets de parcs éoliens en mer naissent, par exemple, des tensions entre les défenseurs d'un côté des transitions énergétiques et de l'autre, des transitions écologiques. Elles ne vont en effet pas de pair, contrairement à ce que l'on pourrait penser. De même que la question de la sobriété qui s'est pourtant invitée dans beaucoup de ces débats. « Et puis, étonnamment des transitions ne sont tout simplement jamais posées dans les débats nationaux. Je pense par exemple à la question des ressources naturelles comme l'eau, le sol, le sous-sol... ou la nécessaire adaptation au changement climatique. »

Comment concilier ces différentes transitions ? Les avis divergent entre les défenseurs d'un approfondissement démocratique et ceux qui prônent des outils plus directs. « La CNDP plaide pour une plus grande association des citoyens afin qu'ils soutiennent l'analyse des enjeux, l'arbitrage des priorités et la création de solutions. » Dans tous les cas, Chantal Jouanno souligne l'importance de toujours poser les bonnes questions dès le départ, pour éviter toute confusion, comme celle, souvent rencontrée, entre les transitions énergétique et écologique. Selon la présidente, l'approche devrait être davantage systémique. « Prenons l'exemple des nouvelles formes d'énergie. Il faudrait chaque fois se poser les questions suivantes : en a-t-on besoin ? Disposons-nous des ressources nécessaires ? Sont-elles durables ?... Chaque transition devrait faire l'objet d'un arbitrage citoyen. » Elle regrette trop souvent que les solutions environnementales doivent se justifier et même résulter d'un consensus pour être adoptées, exigence que l'on ne retrouve dans aucun autre domaine. « Des projets économiques ont vu le jour sans consensus. Pourquoi l'exiger pour l'environnement ? L'arbitrage et le dissensus font aussi partie du processus démocratique. »

La présidente souligne en outre que les acteurs et les élus des territoires, réunis notamment par les Parcs naturels régionaux, ont aussi une place à prendre au sein de ces transitions. « Les Parcs savent réunir les parties prenantes autour de la table. Il faut juste du temps. L'enjeu aujourd'hui est d'aller loin plutôt que d'aller vite. Des projets peuvent prendre des années à se concrétiser. Pourquoi le temps démocratique devrait-il être restreint à celui des arbitrages économiques et politiques ? »

« LES HABITANTS ONT DÉCOUVERT QU'ILS ÉTAIENT DÉPENDANTS DE LA NATURE »

Qu'en est-il justement du terrain ? « Les transitions s'expriment à l'occasion de crises, comme le manque d'enneigement des stations de moyenne altitude », témoigne **Philippe Gamen**, premier vice-président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et président du Parc naturel régional du Massif des Bauges. « Cela fait pourtant 15 ans que nous, Parcs, alertons les élus locaux sur la nécessaire mutation du modèle économique de ces stations. Mais ils ne l'ont pas entendu, convaincus que le changement climatique ne pouvait pas avoir d'effets en Savoie. Et lorsque ça arrive, c'est la panique ! » Il poursuit sur une autre prise de conscience, cette fois-ci des habitants, cet été. Touchés par une sécheresse extrême, dépendants durant plusieurs semaines d'une eau potable acheminée par camion-citerne, ils ont découvert que l'eau qu'ils consommaient provenait des sources et qu'ils dépendaient de la nature ! Les agriculteurs ont même dû faire redescendre les vaches des alpages où manquaient à la fois l'eau et l'herbe. « Il est temps de penser à une diversification de ces filières vers des productions végétales et plus seulement animales. Suite à la crise sanitaire, nous vivons aussi une transition sociale importante avec l'installation d'urbains. Des habitants adoptent à leur niveau des pratiques plus durables de consommation. C'est bien, mais ils nous demandent à nous élus, de les généraliser... On le comprend, mais c'est beaucoup plus compliqué et long de travailler avec les instances publiques. »



SENSIBILISATION OU INJONCTIONS ?

Impliquer les citoyens sur les questions de transitions est donc un vrai défi à relever pour **Éric Pautard**, sociologue, Mission Société & Environnement, au Commissariat général au développement durable au ministère de la Transition écologique et Cohésion des territoires. « Cela demande de nous interroger sur le sens profond donné à ces transitions. De quoi parle-t-on ? Faut-il forcément aller vite ? Comment faire comprendre aux Français qu'elles sont menées dans leur intérêt ? Comment les y amener ? Par l'information ? L'encouragement ? L'incitation ? Ou par l'injonction ? Des normes imposées ? À partir de quand la sensibilisation devient-elle propagande, voire manipulation ? La science nous guide-t-elle ou se range-t-on derrière elle lorsque ça nous arrange ? Des approches didactiques et pédagogiques pourront être perçues comme infantilisantes. Certains parlent même de catéchisme écologique. » Le sociologue explique comment le processus de décision, qui prévalait dans les années 70 – on décide, on annonce et on défend –, est passé à celui de la délibération collective, plus complexe, avec parfois, la tentation de faire appel à des méthodologies de concertation inadaptées aux réalités locales.

« Nous avons bien imposé l'interdiction de fumer dans les lieux publics ou encore l'usage de la ceinture en voiture. Pourquoi ne pas adopter la même démarche pour les questions environnementales ? » réagit David Ascher, animateur de la table ronde. Pour Chantal Jouanno, « même si ça n'a pas été simple, ces deux su-

jets paraissent effectivement être une évidence pour des questions de santé et de sécurité. Mais les enjeux environnementaux ont fait l'objet de débats citoyens dès les années 80, notamment lorsque des habitants se sont organisés pour s'opposer au projet du TGV méditerranéen, découvert dans la presse. » La présidente évoque ensuite la signature de la convention d'Aarhus qui précise la nécessaire implication des citoyens dans l'élaboration et la prise de décision des projets à impacts environnementaux. « Aujourd'hui, il serait illusoire de penser mener une transition écologique sans s'appuyer sur les citoyens. Nous devons leur faire confiance. Ils disposent d'une expertise de terrain et sont souvent sources de solutions que n'avaient pas imaginées les experts. »

VERS UNE DÉMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE

Bernard Chevassus-au-Louis appuie ces propos, précisant que toute initiative se réclamant de la transition écologique doit répondre positivement à quatre enjeux transversaux. Il cite la démocratie environnementale, la sobriété, la contribution à la reconquête de la biodiversité et à la solidarité. « La démocratie environnementale est récente et fragile car elle interroge les liens qui existent entre la démocratie représentative et celle participative. Nous voyons actuellement passer des lois et des projets qui, au nom de l'urgence, contribuent à grignoter tel ou tel aspect de la démocratie environnementale. Nous sommes très vigilants sur ces questions. » Pour le président d'Humanité et Biodiversité, tout projet, y compris ceux portant sur des enjeux régaliens, devrait s'appuyer sur un ancrage local. Des enquêtes nationales

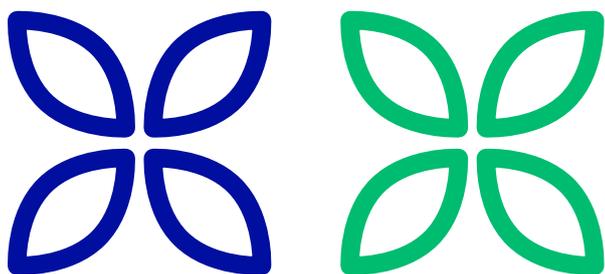


menées par les services de l'État ont clairement révélé que les collectivités locales et le maire sont les premiers interlocuteurs de confiance vers lesquels les habitants se tournent en matière de gestion des risques. « C'est l'échelon local qui parvient le mieux à mobiliser sur les questions environnementales car c'est le niveau où les citoyens se sentent légitimes et avisés. Une communication unique, qui tombe d'en haut, destinée à toucher le « Français moyen » est une construction de l'esprit. » **Alix Cosquer** estime même que la diversité des prises de conscience et actions menées à l'échelle locale enrichissent le regard porté sur la nature « mais je pense qu'il faut, a minima, partager un socle commun autour de la notion de biodiversité. »

LES PARCS, ATTENDUS POUR LEUR EXEMPLARITÉ

Selon la chercheuse, il n'est pas simple pour un individu de vivre des ruptures, d'intégrer de nouvelles idées et valeurs qui influent son regard sur le monde. « Nous sommes généralement plus enclins à accepter des changements progressifs qui intègrent des valeurs proches de celles que nous avons déjà. Un évènement brutal, comme un épisode de sécheresse, nous met dans une situation désagréable d'instabilité. Nos modes de représentation et nos comportements peuvent néanmoins évoluer positivement, principalement à travers nos expériences sur nos territoires de vie. »

Ce socle commun autour des enjeux de la biodiversité, c'est justement ce qui anime depuis longtemps les Parcs. Michaël Weber tient à le souligner. « En permanence, les Parcs se sont réinventés face aux nouveaux enjeux qui se présentaient à eux, qu'ils soient sociaux, environnementaux... Ceux liés à la biodiversité étaient différents au moment de leur création en 1967. Mais aujourd'hui, nous sommes perçus comme des territoires disposant d'un début de solutions du fait que nous associons les habitants pour élaborer nos chartes. Mais aussi dans nos missions quotidiennes et par notre capacité à nous saisir de manière transversale, de sujets très diversifiés. » Le président sait que les Parcs sont attendus pour leur exemplarité au-delà de leur périmètre. « Une petite collectivité du Parc peut estimer qu'agir à son niveau suffit. Mais nous pensons que nos solutions peuvent franchir les limites des Parcs. Et ces réponses, nous les construisons lors des débats collectifs. » Il en est convaincu, les Parcs font depuis longtemps de la convergence sans le dire. Reste maintenant à conserver ce temps d'avance. « Nous devons nous projeter sur les nouveaux enjeux, prendre de la hauteur, nous remettre en question. »



L'INCERTITUDE, UN ESPACE DE LIBERTÉ ET DE CHOIX

Philippe Gamen ne peut qu'entériner les propos du président des Parcs. « Au sein de nos instances, nous échangeons, nous nous concertons, nous prenons le temps d'expliquer les enjeux et d'apporter de la connaissance avec le soutien de chercheurs. » Il témoigne de l'étroite relation entretenue entre les Parcs et les élus locaux, toujours au fait des projets de leur territoire, ainsi qu'avec les habitants pour qu'ils se reconnectent avec la nature, et notamment les nouveaux venus, en recherche d'une qualité de vie. Mais quels outils, quelles lois permettent cela à l'échelle nationale ? À cette question, Chantal Jouanno donne quelques exemples d'outils à adapter selon l'objectif recherché. Elle pense notamment à l'article L120-1 du code de l'Environnement relatif à la participation du public à l'élaboration des décisions publiques. « Certaines personnes, éloignées de ces enjeux en raison, par exemple, d'une situation de précarité, ne viendront pas si on ne vient pas les chercher. Et il n'existe pas de méthode parfaite pour les mobiliser. Tout dépend du territoire et des sujets traités. Mais c'est un droit. Il faut donc s'en donner les moyens. Si la parole est entendue, la décision qui sera prise sera mieux réceptionnée. » C'est même pour Philippe Gamen, un excellent moyen de savoir comment les habitants, les élus et les acteurs concernés vont réagir.

« Si nous étions certains de tout, il n'y aurait plus de débat. L'incertitude est même un espace de liberté et de choix, » poursuit Bernard Chevassus-au-Louis. « Les experts, les « sachants » présents dans les lieux de débat, doivent aussi exprimer quand ils n'ont pas la réponse. Il faudrait sans doute d'ailleurs revaloriser certains termes utilisés, trop souvent chargés d'incertitude. » Il cite par exemple le mot « inquiétude » qui qualifie aussi un comportement attentif, qui invite à se mettre en marche. Le terme « déséquilibre » est aussi mal compris puisque c'est aussi ce qui fait avancer, comme un enfant qui fait ses premiers pas. Quant à l'expression « aménagement du territoire », Bernard Chevassus-au-Louis, lui préfère celle « de ménager » les territoires.

Comment accompagner les habitants, Comment faire de l'éducation à l'environnement et aux territoires dans ce cas ? Comment rejoindre les jeunes ? Michaël Weber constate tout d'abord que les habitants des Parcs naturels régionaux ont généralement bien conscience d'habiter un espace labellisé protégé. Des associations, des habitants ont souvent exprimé leur attachement à leur Parc. Ces derniers deviennent même plus attractifs depuis la crise sanitaire, entraînant la surfréquentation de certains sites. Le président des Parcs s'en réjouit mais s'interroge sur la manière dont ils font l'expérience de ce contact avec la nature alors qu'ils n'ont plus les codes pour comprendre ce que les Parcs veulent leur montrer. « Il ne suffit pas de se promener dans le Haut-Jura pour espérer voir un lynx », lance-t-il. Quant aux jeunes, Michaël Weber a le sentiment que l'action les attire davantage que les débats publics. Chantal Jouanno le confirme citant le succès des jeux de rôles et vidéomathons

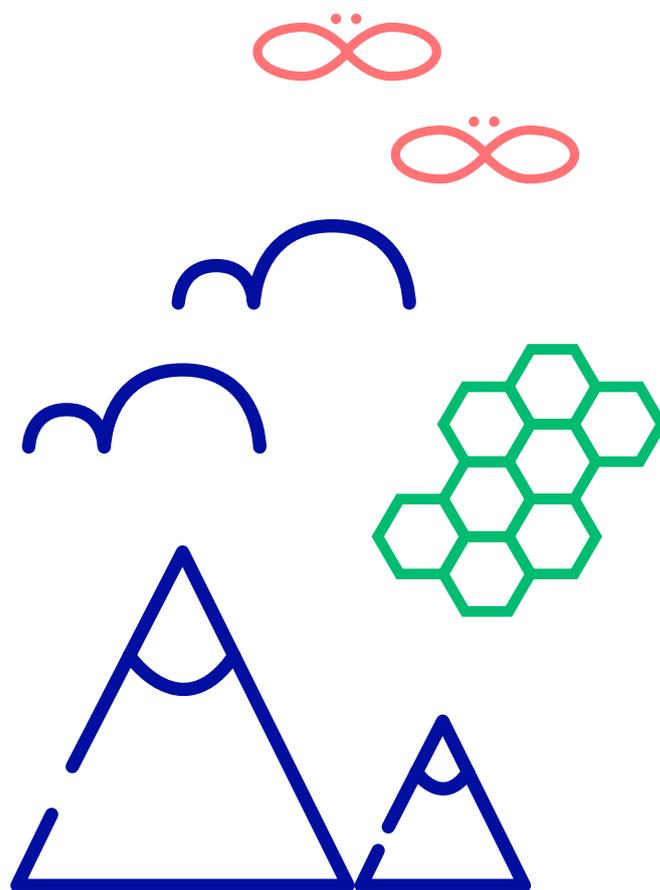
organisés par son instance. Alix Cosquer souligne aussi que l'activisme des jeunes est une forme de réponse à leur éco-anxiété évoquée plus haut. Les classes en plein air, les classes vertes sont également un très bon moyen de créer des liens entre les enfants, les enseignants et les acteurs locaux, autant de graines semées des convergences à venir.

LA FORMATION DES ÉLUS S'IMPOSE

Devant la complexité des enjeux, mais aussi des injonctions nationales parfois contradictoires – libérer de la place en villes pour créer des trames vertes et bleues mais aussi pour construire des logements sociaux par exemple – la formation des élus locaux s'impose, pour Bernard Chevassus-au-Louis. « On nous dit qu'est prévue la création d'un grand Secrétariat général à la coordination de 15 à 25 membres. Nous pouvons être un peu dubitatifs quant à sa capacité à amener de la transversalité dans des politiques alimentaires, énergétiques, sanitaires et autres qui soient à ce point différentes. Donc, oui les territoires peuvent intégrer beaucoup de choses, mais ils ne peuvent pas tout faire à partir de morceaux aussi disparates. » Et c'est sans compter sur les lois inadaptées aux espaces ruraux, comme le faisait remarquer Philippe Gamen.

Dans un tel contexte, Michaël Weber invite les congressistes à rendre hommage à tous ces élus locaux, à qui ont avait prédit qu'ils n'auraient plus grand-chose à faire, suite à la réorganisation territoriale. Il n'en est semble-t-il rien. « Ce qu'ils ont à gérer est plus que jamais complexe et ils font un travail extraordinaire sur les territoires. Ils étaient en première ligne au moment des gilets jaunes, puis de la crise sanitaire. Ils le sont encore pour l'éducation, les questions agricoles ou encore la situation énergétique actuelle. » Beaucoup sollicitent les Parcs par exemple sur des projets d'éco-rénovation. « Il reste

encore beaucoup de logements vacants dans nos territoires, c'est autant de populations nouvelles que nous pouvons accueillir. Nous avons confiance en nos populations et elles nous font confiance pour répondre à de nombreuses attentes au quotidien. À nous de faire en sorte que notre modèle soit dupliqué. L'État doit aussi faire confiance aux territoires qui sont en capacité de répondre aux enjeux actuels. »



+ Ateliers

ATELIER 1 | LES COMMUNES ET LEURS ÉLUS FACE À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Les témoignages et les échanges de cet atelier, dont près de deux-tiers des 115 participants étaient des élus municipaux, départementaux ou régionaux, conduisaient à penser que son titre aurait pu inclure le terme « combat ». Car il a été question, souvent, de la triple dimension stratégique, mobilisatrice et offensive des actions menées.

Au final, il n'est pas sûr que la lutte contre l'effondrement de la biodiversité sera remportée, car les pressions entropiques qui s'exercent sur le Vivant sont fortes, mais l'opiniâtreté et la capacité de persuasion permettent déjà d'engranger des résultats concrets encourageants.

De plus, une commune localisée dans un Parc naturel régional peut s'appuyer sur l'équipe du syndicat mixte du Parc, pluridisciplinaire, de proximité et spécialisée dans la gestion de projets en développement durable.

4 846 communes sont situées dans un Parc. Leur « profil type » est le suivant : commune rurale (selon la définition Insee) de 1 235 habitants (moyenne française : 1 928) pour 46 habitants/km² (moyenne française : 119), avec une richesse en patrimoine naturel reflétée par l'importance des surfaces bénéficiant d'un statut de protection. En effet, respectivement 27 % et 43 % de la surface terrestre métropolitaine du réseau Natura 2000 et des réserves naturelles se situent au sein du réseau des 58 Parcs, soit bien plus que la part du territoire national classé en Parc (19 %).

L'atelier s'est organisé en deux sessions thématiques introduites par les expertes du Cerema et illustrées par des exemples : comment s'assurer de l'implication de tous à partir d'une volonté ou impulsion individuelle focalisée sur la biodiversité ? Sur quels partenaires et réseaux s'appuyer pour couvrir la transversalité des enjeux liés à la biodiversité ? De fait, c'est de l'ensemble du champ couvert par les transitions engagées dans leur commune que les quatre élus municipaux-témoins ont parlé. En contrepoint, le débat a montré la variété des approches propres à chaque territoire, même si certaines lignes de force se sont dégagées :

+ **Sur les thèmes couverts** : la pollution lumineuse, qui mène à l'énergie (consommation et production) ; la préservation des espaces naturels et la mise à l'abri de parcelles convoitées par l'urbanisation, qui donne à un foncier négligé de la valeur aux yeux de tous ; la désimperméabilisation des cours d'école ou la végétalisation des cimetières, qui soulèvent un débat et interpellent des parents, des enseignants et des personnels communaux ; les opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, qui induisent un nouveau regard

sur le « végétal local » ; la mobilité douce, qui conduit à structurer ou inventer des services collectifs ; les événements ou pratiques touristiques, qui interpellent aussi les comportements et les options économiques de la population résidente ; les solutions fondées sur la nature, qui privilégient la phyto-épuration dans l'assainissement des eaux usées ; la réduction de l'empreinte biodiversité de la restauration collective, qui permet de valoriser les agriculteurs locaux vertueux ; les recherches d'alternatives à l'utilisation des pesticides, qui améliorent le bien-être des habitants ; etc.

+ **Sur les méthodes pour mobiliser, affiner un projet ou en assurer la pérennité** : le fonctionnement en binôme élu / technicien, qui est la première condition d'une possible réussite de l'action publique ; la communication, qui se décline de plus en plus en mode numérique mais aussi en mode convivial, qui demeure très efficace ; l'éducation et la formation (adaptée à chaque métier) pour toucher tous les âges et tous les types d'acteurs ; les sondages permettant à tous de s'exprimer et pas seulement aux grincheux ou aux motivés ; les budgets participatifs, qui favorisent une implication citoyenne concrète ; le dialogue et le débat, qui doivent marquer les différentes étapes d'un projet avec les partenaires ou les opposants ; etc.

+ **Sur la démarche à suivre et les outils à mobiliser** : l'expérimentation apparaît la plus sage option pour tester une idée ; les Atlas de la Biodiversité Communale permettent de fonder l'action sur un diagnostic solide ; l'outil foncier via le droit de préemption de la commune (voire l'analyse préalable obligatoire du sous-sol) s'avère un instrument puissant et performant ; la voie culturelle et l'approche par les loisirs montrent souvent une efficacité consensuelle inattendue ; l'inclusion de clauses environnementales dans les marchés publics (16 % du PIB communautaire) constitue un levier puissant ; le fonctionnement en régie interne, qui peut aider à l'acculturation des équipes. La « reconnaissance » (label, trophée...) est plus controversée car, si elle peut catalyser la mobilisation temporaire de la population ou des techniciens, la multiplication des signes distinctifs, illustrée par le « tableau de chasse » des communes-témoins, crée une confusion qui invite à se demander pourquoi le seul fait d'être reconnu « Parc naturel régional » (classement attribué par l'État sur la base d'une charte) ne suffit pas. La reconnaissance automatique des Parcs en tant que « Territoires engagés pour la nature » avait, par exemple, été sollicitée par le réseau des Parcs lors de la création du dispositif (début 2018).

Quelques idées pertinentes pourraient être explorées pour aller au-delà de cet atelier : une bourse à idées et pas seulement des échanges de bonnes pratiques, le renforcement de la formation des élus et techniciens sur le thème de la biodiversité, notamment sur les possibilités d'inclure des clauses environnementales dans les marchés publics et d'utiliser au mieux les outils fiscaux en faveur de la biodiversité, le recensement et l'analyse-critique de tous les signes de reconnaissance existants, une analyse économique plus poussée d'actions de transition engagées dans des communes et, pourquoi pas, un examen plus exigeant des projets structurants (pas toujours utiles ou d'un autre âge) au filtre de leur atteinte à la biodiversité commune, dans le cadre d'une meilleure cohérence des politiques publiques. Afin de pouvoir accompagner davantage encore les 4 846 communes situées en territoire Parcs (et près de 400 EPCI) pour qu'elles intègrent la biodiversité de manière transversale dans leur action, il est sans doute encore nécessaire de rappeler que le réseau des Parcs doit pouvoir disposer de moyens à la hauteur de l'enjeu.

La boîte à idées et suggestions placée à la sortie de la salle a été abondamment remplie. Les contributions ont notamment visé certaines lacunes méthodologiques à combler : l'enjeu de la biodiversité doit être intégré en amont des projets et de manière transversale dans les appels à projets. Un appui ou des conseils techniques pour intégrer l'enjeu de biodiversité dans les différents documents d'urbanisme ou de programmation (PCAET, PAT, SCoT, PLU, etc) et pour utiliser les dotations ad hoc.



ATELIER 2 | LES PRAIRIES, CONVERGENCE DES TRANSITIONS AGRICOLE, ALIMENTAIRE ET CLIMATIQUE

Les prairies naturelles sont le support de nombreux services écosystémiques : des services de support (diversité floristique), eux-mêmes à l'origine des services de fourniture (production fourragère), de régulation (qualité de l'eau, stockage carbone) et culturels (paysage).

Ces services sont fortement dépendants des pratiques de gestion : à un extrême, l'abandon de la prairie, qui conduit à la reconquête du milieu par les ligneux ; à l'autre, le retournement de la prairie au profit de cultures ; entre les deux, un gradient de pratiques allant de prairies semi-naturelles hautement diversifiées à des prairies gérées de façon très intensive. Un équilibre est donc à trouver entre la productivité de l'élevage et la conservation des habitats.

Face aux menaces qui pèsent sur les prairies – abandon, retournement, et intensification – les Parcs explorent

une diversité de leviers pour faire des prairies des leviers de la transition agricole, alimentaire et climatique :

+ Les outils de politiques publiques tels que les Mesures agroenvironnementales et climatiques et le Paiement pour services environnementaux (PSE) constituent un levier intéressant pour valoriser les services environnementaux des prairies et ainsi inciter au maintien de pratiques vertueuses. Ils constituent souvent une porte d'entrée auprès de l'agriculteur pour travailler avec lui sur ses pratiques.

+ Au-delà des politiques publiques, il est nécessaire de montrer la valeur économique des prairies riches en biodiversité pour l'exploitation : actions de formation et de sensibilisation des agriculteurs, concours Prairies fleuries, intégration de critères sur les prairies dans la marque Valeur Parc, utilisation de l'outil Patur'ajust etc. Il y a notamment un enjeu à travailler sur la résilience de ces prairies face au changement climatique, en lien avec les expérimentations sur la réintégration d'arbres et de milieux humides.

+ Enfin, le maintien d'élevages extensifs herbagers nécessite de favoriser l'intégration territoriale des filières d'élevage et de développer des débouchés : maintien d'outils d'abattage et de transformation sur le territoire, développement de filières locales marquées Parc, approvisionnement des cantines... La mobilisation d'un collectif d'éleveurs autour du projet est un élément clé de la réussite de ces actions filières. Face à l'évolution du regard sociétal, un travail de communication doit être mené auprès des habitants et des consommateurs pour les sensibiliser au rôle des prairies et distinguer les productions intensives et extensives.

Principaux messages du rapporteur du CORP

Bernard Chevassus-au-Louis, membre du CORP

1. L'alimentation est un objet concret, qui parle à tous et permet un débat horizontal dans lequel chacun peut apporter sa contribution pour répondre à la question « Quelle alimentation voulons-nous pour demain ? ». C'est donc un chantier excellent pour évoquer les problématiques écologique, sanitaire, climatique, les enjeux sociaux (emploi, localisation des productions) et poser la question de la convergence de ces problématiques.

2. Pour poser la question de la convergence, il faut introduire de nouveaux rapports à l'espace et au temps :

– au niveau de l'espace, aussi bien pour la production de ressources alimentaires que pour la production de « services écologiques » dans les milieux agricoles (qualité de l'eau, des sols, maintien de la biodiversité...), il faut raisonner le plus souvent à des échelles plus grandes que la parcelle et faire appel à des concepts comme l'écologie du paysage (notions de mosaïque territoriale, de connectivité écologique...);

– au niveau du temps, des opérations de « réorganisation du paysage » doivent s'inscrire dans la longue durée, tant pour des raisons sociales qu'écologiques. Par exemple, la mise en place de haies ne conduira à une haie mature, assurant la plénitude de ses fonctions écologiques,

qu'après plusieurs dizaines d'années.

3. Pour assurer la convergence des transitions au niveau d'un territoire et développer des projets alimentaires de territoires, il faut, de manière pragmatique, développer une double approche :

- comprendre la logique des filières longues d'approvisionnement alimentaire, qui sont souvent remarquablement optimisées sur les plans logistique et économique, et voir dans quelle mesure elles peuvent, dans un territoire donné, prendre en compte ces nouveaux enjeux ;
- ne pas miser entièrement sur la vente directe et organiser localement les maillons nécessaires pour aller du producteur au consommateur (atelier de transformation, groupement de l'offre...).

4. Le chantier de l'alimentation permet également aux différents acteurs de redécouvrir leur territoire, ses ressources, son histoire... Cette redécouverte ne doit pas concerner uniquement les professionnels de l'alimentation mais doit impliquer tous les citoyens et permettre ainsi de renforcer les liens sociaux entre eux.



ATELIER 4 | COMMENT RENFORCER LES RELATIONS « HUMAIN ET NATURE », POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Texte de l'intervention en conclusion de l'atelier

François Colson (représentant le CORP de la FPNRF)

« Tout d'abord, merci à Léa et à la Fédération des Parcs de m'avoir proposé au pied levé de remplacer Anne Caroline Prévot empêchée de participer à l'atelier. C'était un vrai cadeau, j'ai été émerveillé par la production artistique de Christophe sur les chants d'oiseaux et de Jacob sur les fleurs des Pyrénées.

Mon expérience de la nature, c'est le contact de la mort, mort d'un proche et découverte de la vie qui continue, émerveillement devant la beauté du vivant, des vivants, humains et non humains.

En conclusion, je vous propose de modifier le titre de l'atelier qui s'appuie encore sur une position des humains à l'extérieur de la nature : « Comment renforcer les relations "Humain et Nature", pour accélérer la transition écologique ? »

Les débats et les témoignages nous ont montré que nous ne sommes pas extérieurs et que nous faisons vraiment partie de la nature, comme les plantes et les oiseaux.

Notre atelier nous a permis de révéler les liens entre les humains et les vivants non humains pour vivre la transition de notre relation à la nature. Cette transition est déjà là quand on prend soin de la nature, quand on a des égards, de l'attention, avec tous nos voisins, les vivants humains et non humains.

Dans vos nombreux témoignages sur les changements de pratique, avec les jardins d'école et les écoles ouvertes sur la nature, l'écoute des oiseaux, la découverte des plantes « sauvages de ma rue », etc. vous avez montré comment la reconnexion à la nature est source de beauté et merveilleusement.

Les deux artistes nous ont « tiré l'oreille », « ouvert les yeux », donné un « coup de poing dans l'estomac » pour créer une émotion et nous rappeler la beauté du monde. S'ouvrir à la beauté du monde, aux vivants humains et non humains, implique toujours à titre individuel un changement intérieur. La reconnexion à la nature, comme nous le rappelait hier Philippe Gamen, vice-président de la Fédération des Parcs, c'est aussi une reconnexion à notre nature intérieure, une recherche spirituelle et poétique.»

+ Trois conseils de lecture pour poursuivre notre ouverture à tous les vivants :

- + « **Manières d'être vivants** » Baptiste Morizot – Éditions Actes Sud 2020
- + « **Le souci de la nature** » Anne-Caroline Prévot et Cynthia Fleury – CNRS Éditions 2017
- + « **La poésie sauvera le monde** » Jean-Pierre Siméon – Éditions le Passeur – 2016



ATELIER 5 | LES ENTREPRISES (RE)TERRITORIALISÉES, ACTEURS INCONTOURNABLES DE LA CONVERGENCE DES TRANSITIONS ?

Introduction

Romain Lajarge introduit l'atelier en explicitant les termes de l'énoncé et particulièrement le terme « re-territorialisation ». Il rappelle en effet que l'industrialisation est d'abord un processus rural basé sur la présence de matières premières ou de sources d'énergie. L'industrie n'est urbaine que depuis 40 ans.

Il évoque la Responsabilité Sociétale des Entreprises, comme le label qui évoque le lien de l'entreprise avec son territoire.

Il pense que le monde de l'entreprise va évoluer au profit d'une économie de la confiance (valeur financière fondée sur la confiance que l'on met dans la valeur d'une entreprise).

Illustrations par les intervenants

+ UNE GRANDE ENTREPRISE D'INFRASTRUCTURE : RTE

Pour illustrer la relation des entreprises avec leur territoire, **Agnès Labbaye** présente la politique RSE de RTE Ouest.

Elle décrit d'abord la démarche d'écologie industrielle territoriale développée par RTE. Il s'agissait de recycler

localement les isolateurs et câbles avant qu'ils soient fondus en Turquie et en Espagne.

La politique RSE de RTE passe également par une gestion alternative des emprises se situant sous les pylônes dans le cadre d'un programme LIFE, en partenariat avec son homologue belge. Cette gestion alternative vise à préserver/restaurer la biodiversité. En Loire – Anjou – Touraine et dans les Ardennes, ces emprises représentent 80 000 ha. Un travail est également mené dans le cadre du programme « Elec'tronc » pour valoriser les bois en Anjou et Sologne sur le plan énergétique (représente 5 000 m³).

Agnès Labbaye décrit un troisième volet de la RSE autour de la coopération inter-entreprises : elle insiste dans ce dernier exemple sur le rôle du Parc de Brière qui a incité RTE à explorer de nouvelles technologies. Au lieu d'une consommation de 5 ha, RTE a mobilisé une technologie en bâtiment qui n'occupe que 750 m². La superficie restante a été utilisée pour restaurer une zone humide en partenariat avec le Parc et le CPIE. Elle parle de la relation avec le Parc de Brière qui a joué un rôle facilitateur pour l'arrivée des énergies marines renouvelables en la qualifiant « *d'écoute, de transparence et de volonté commune de construire le projet* ». Elle évoque enfin l'expérimentation d'un dispositif d'accueil de nids pour les cigognes afin de garantir leur sécurité et la stabilité de l'alimentation électrique.

Questions de la salle

Agnès Labbaye est interpellée sur le fait de rechercher la valorisation des emprises sous les pylônes alors que l'enfouissement des lignes n'est pas évoqué. Elle évoque l'effet Joule et la perte d'efficacité du réseau enterré. Les lignes aériennes, refroidies par le vent, permettent une rentabilité améliorée de l'électricité.

+ UNE FILIÈRE RÉGIONALE DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS : FIBOIS PAYS DE LOIRE

Maxime Baudrand représente les filières biosourcées (renouvelables et locales). Il appartient à un collectif en Pays de la Loire. Il attire l'attention sur la RE2020 : nouvelle réglementation thermique et environnementale. Les filières de matériaux biosourcés présentent une forte intensité sociale car elles réunissent des métiers où le geste est important.

L'utilisation des matériaux biosourcés contribue à la stratégie nationale bas carbone.

Il donne deux exemples de Parcs naturels régionaux qui :

- ont expérimenté des design de mobilier extérieur en bois local (Parc des Vosges du Nord) ;
- ont réalisé des aménagements extérieurs issus de bois local (Parc des Ardennes) ;
- utilisent la laine comme isolant (Parc de Lorraine).

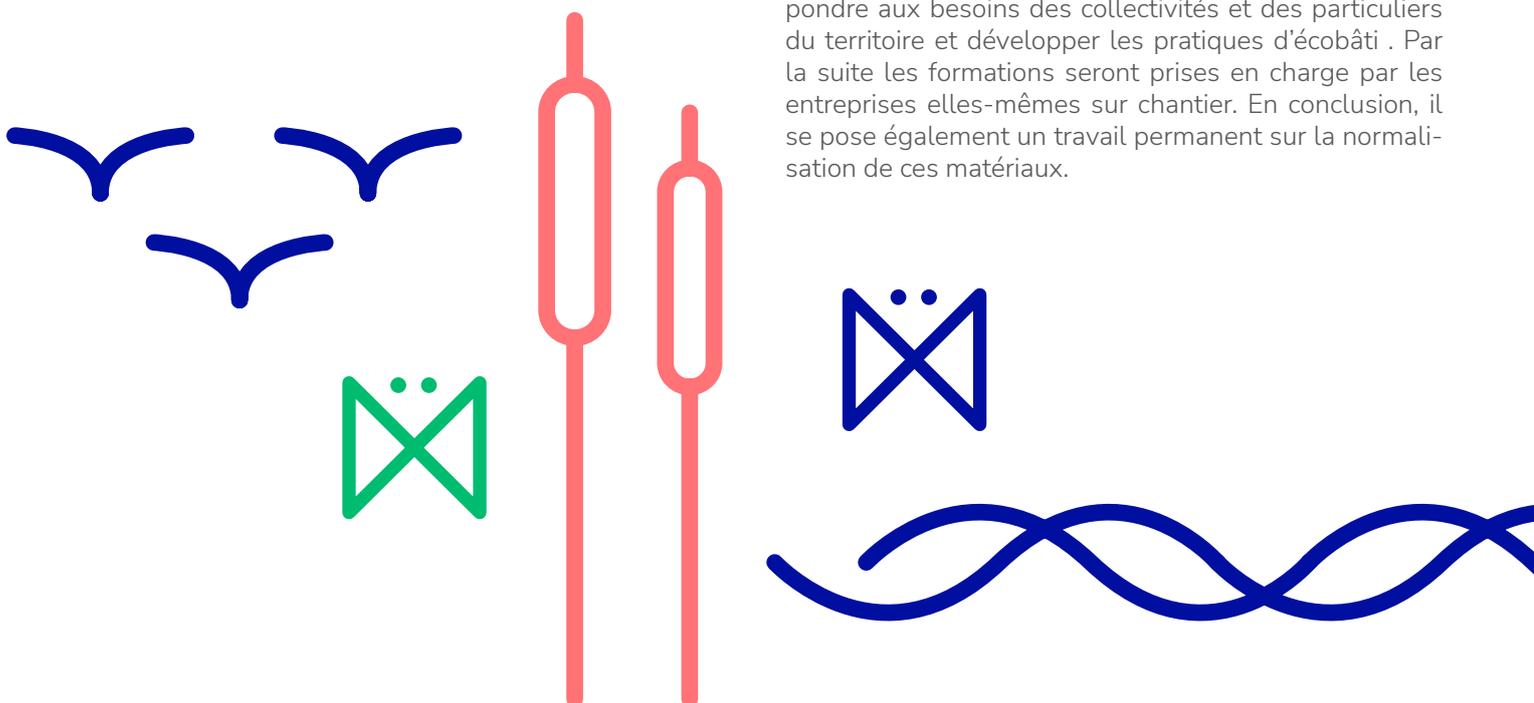
Questions de la salle

Maxime Baudrand peut-il citer d'autres matériaux bio-sourcés ?

Il évoque un travail mené sur les pailles de lavande et de seigle mais souligne le cadre plus avancé de l'usage de la paille de blé.

Maxime Baudrand est questionné sur l'intégration progressive des matériaux biosourcés dans la filière du BTP :

Il indique que Point P (filiale de Saint-Gobain) s'est engagé dans les matériaux biosourcés. Il mentionne également des démarches de formations des artisans à l'utilisation de matériaux biosourcés. En guise d'exemple, il cite le Parc de la Brenne. Ce dernier a confié en début d'année à Echobat Développement une mission pour mobiliser les artisans, maîtres d'œuvre et partenaires locaux prêts à s'engager dans une démarche d'éco-construction (et éco-réhabilitation) solidaire pour répondre aux besoins des collectivités et des particuliers du territoire et développer les pratiques d'écobâti. Par la suite les formations seront prises en charge par les entreprises elles-mêmes sur chantier. En conclusion, il se pose également un travail permanent sur la normalisation de ces matériaux.



+ UNE ACTIVITÉ ARTISANALE EN LIEN AVEC DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS : CHAUMIER

Cyril Crusson témoigne de l'utilisation de roseaux locaux pour réaliser des toits en chaume. Une relocalisation de la filière a été nécessaire, car l'approvisionnement se faisait auparavant en Hongrie. Il s'interroge aujourd'hui sur son succès qui l'amène à réaliser des projets de plus en plus loin. Il fait part des freins qui l'empêchent d'étoffer son activité localement :

- les architectes peinent à se lancer dans cette technique ;
- les maisons sont très longues à faire ;
- la filière est en expansion mais il n'existe pas de formations en dehors de l'entreprise elle-même. Il faut 4 ou 5 années pour former un chaumier autonome ;
- une maison moyenne représente 150 m², on ne peut donc faire qu'à peine deux maisons avec un semi-remorque.

Questions de la salle :

Cyril Crusson précise les modalités de culture du roseau : l'exploitation nécessite de couper plusieurs fois au même endroit mais sur une partie seulement de la

roselière afin de respecter les autres usages (biodiversité, chasse...). Une roselière exploitée a une durée de vie de 30 ou 40 ans. Le toit de chaume est 30 % plus cher qu'une toiture classique. Le coût du transport pourrait être réduit grâce à la relocalisation de la matière première. Cela peut avoir un effet de réduction du prix.

+ UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE DURABLE

Laurent Pascal présente la collection Astonomia. Il s'agit d'une chaîne hôtelière proposant des prestations de grand standing dans des hébergements situés sur des sites assez éloignés des réseaux et fonctionnant en complète autonomie. Laurent Pascal s'arrête plus spécifiquement sur le domaine de Pan, le premier site ouvert cet été. Il décrit un dispositif dans lequel les consommations sont maîtrisées : une douche représente 18 litres d'eau (cette consommation se situe habituellement entre 60 l et 80 l). Le niveau d'hygrométrie des plantes est contrôlé grâce à un dispositif d'arrosage intelligent.

Les fondations des bâtiments sont réalisées sans béton (qui génère du carbone en phase de construction) et sans artificialisation.



+ Séance de clôture

SYNTHÈSE DES ATELIERS

par François Mitteault, président du Conseil d'orientation, de recherche et prospective de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (CORP)

Massifier l'action des Parcs

Chargé de réagir sur les cinq ateliers qui se sont tenus la veille, François Mitteault, président du CORP, a souligné l'importance de dupliquer, voire de « massifier » les expérimentations menées par les Parcs, pour renforcer leur impact sur les transitions.



« Le réseau des Parcs dispose d'un atout formidable au travers de ses conseils scientifiques. C'est une communauté scientifique pluridisciplinaire, d'environ 500 personnes, attachées à ces territoires. » François Mitteault, président du Conseil d'orientation, de recherche et prospective (CORP) de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, précise qu'ils soutiennent les Parcs dans la définition de leurs stratégies d'adaptation et de transition, dans la mise en évidence d'éventuelles contradictions et bénéfices de leurs actions, comme le stockage du carbone dans les sols et la restauration de la

biodiversité des sols. « Tous les Parcs ne disposent pas d'un conseil scientifique. Je leur propose de nous contacter car nous sommes prêts, membres du CORP, à les accompagner s'ils envisagent d'en créer un. »

LES ATELIERS EN QUELQUES MOTS

Chargé de réagir aux différents ateliers qui se sont tenus la veille, François Mitteault a tout d'abord constaté que l'érosion de la biodiversité (atelier 1) n'était pas toujours perceptible par les citoyens. Leur sensibilisation et leur mobilisation autour de cette question, par des actions éducatives et pédagogiques, ne sont certainement pas simples pour cette raison, mais pourtant c'est ce qui fonctionne le mieux.

L'alimentation (atelier 2) est par contre un sujet mobilisateur, qui peut faire converger des préoccupations

à la fois écologiques, sanitaires et sociales et susciter des démarches collectives. L'atelier s'interrogeait néanmoins sur l'échelle la plus pertinente pour les mener.

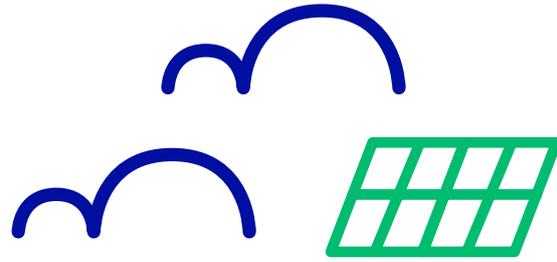
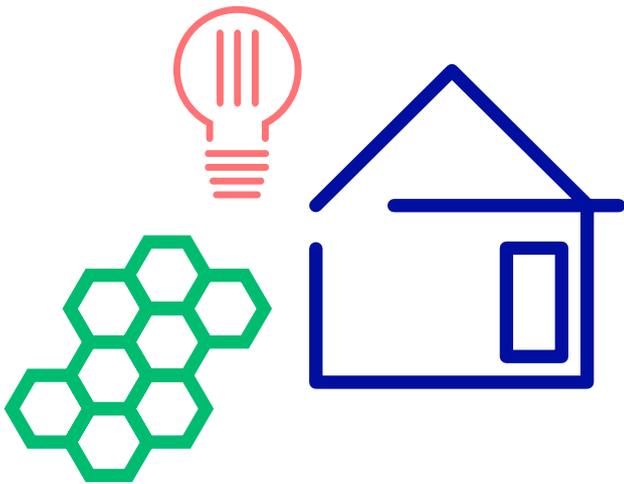
L'atelier 3, qui s'appuyait sur l'exemple de deux villages en transition, a révélé comment leurs équipes municipales se sont emparées, à leur échelle, d'enjeux planétaires. Bien qu'elles ne se soient pas concertées, elles ont cherché toutes les deux à renforcer l'habitabilité et l'attractivité de leur territoire. Cela s'est traduit par une réflexion approfondie menée avec les habitants puis des actions successives (mise en œuvre d'un chauffage collectif au bois, d'un projet alimentaire territorial, d'un parc éolien...) qui les ont engagées vers des démarches locales de transition pertinentes et véritablement transformatrices pour la population. « Ces initiatives témoignent aussi qu'on attend des Parcs qu'ils soient des sortes de back office offrant de l'accompagnement, de la formation et de la coordination. »

Comment renforcer les relations entre les humains et la nature (atelier 4), si distendues aujourd'hui que les dégâts infligés par l'homme sur son environnement naturel sont désastreux ? Certainement par l'approche artistique à travers des expériences musicales et culturelles, ont suggéré les participants de cet atelier.

Enfin, si la relocalisation des entreprises se confirme (atelier 5), elle devra selon les participants de l'atelier s'opérer en prenant en compte les avancées que les Parcs portent, avec d'autres structures, pour renforcer la qualité de vie des habitants ainsi que leurs relations avec le vivant. « L'atelier a noté que l'économie des flux se substitue progressivement à l'économie des stocks qui prévalait jusqu'à présent. Mais pour que cette transition profite aux territoires, il faut engager plus de coordination entre les entreprises et plus de régulation qui a été qualifiée d'éco-intelligente. Le cadre, que proposent les Parcs, leur offre cette possibilité », constate le président du CORP.

DEUX PROPOSITIONS POUR RENFORCER LES DÉMARCHES TERRITORIALES

Si les Parcs sont le terreau fertile d'expérimentations, François Mitteault estime qu'il devient urgent de les dupliquer, de les diffuser et même de les massifier pour qu'elles exercent un réel impact sur les transitions. « Notre proposition serait que la Fédération se dote d'une stratégie de diffusion des initiatives au sein et en dehors de son réseau. Le CORP est prêt à produire une contribution sur la façon dont on peut envisager cette démultiplication. » Le président du CORP envoie également un message aux pouvoirs publics afin qu'ils promeuvent les démarches territoriales en faveur des transitions, et pas seulement des dispositifs descendants.



+ LE CORP AUX CÔTÉS DES PARCS

Le Conseil d'Orienta-tion, de Recherche et Prospective (CORP) de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France compte une trentaine de membres issus de disciplines très diverses – écologie, agronomie, foresterie, paysage, architecture, politiques publiques, sociologie, culture... –, mais tous attachés aux valeurs du réseau. Depuis 2008, il alerte la Fédération sur les sujets de société qui touchent les Parcs, contribue aux réflexions des commissions et intervient lors de séminaires. Ce rôle a été renforcé en 2021 par la signature d'un accord cadre de la Fédération des Parcs avec l'INRAe, AgroParisTech et l'Institut Agro, qui leur permet de développer ensemble des projets de recherche, de participer à certaines commissions thématiques de la fédération, ainsi qu'au renouvellement éventuel des conseils scientifiques de Parcs.



Signature du renouvellement de la convention entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et RTE

Depuis 2000, le réseau des Parcs naturels régionaux s'est engagé dans l'intégration de la transition énergétique au sein des stratégies portées par les chartes ainsi que les actions menées au quotidien. Michaël Weber, président de la Fédération explique que les Parcs y intègrent leurs compétences en matière de biodiversité, de paysage, de développement économique et de portage d'un projet de territoire. En cohérence avec cette politique, le partenariat engagé entre RTE en 2010 a permis d'améliorer la biodiversité sous les lignes électriques et de former les salariés de l'entreprise à la biodiversité.

Directeur de la RSE de RTE, Richard Morin, précise que cette nouvelle convention, qui couvre la période 2023-2025, vise à renforcer ce partenariat. Deux raisons à cela. D'une part, les Parcs couvrent 20 % du territoire métropolitain et RTE exploite plus de 100 000 km de lignes à haute et très haute tension ainsi que 3 000 postes de transformation partout en France. « *Nous ne pouvons donc que nous rencontrer.* » D'autre part, la préservation de la biodiversité devient de plus en plus prégnante pour l'entreprise qui a ainsi noué, au fil du temps, un certain nombre de partenariats avec des gestionnaires d'espaces naturels dont les Parcs naturels régionaux. L'objectif du renouvellement de la convention est de l'engager sur des aménagements favorables à la bio-



diversité, de poursuivre la formation des salariés RTE et de contribuer aux réflexions des Parcs sur les questions énergétiques. « *Les échanges que j'ai eus avec un certain nombre d'entre vous cette semaine, m'ont conforté dans l'idée que, même si nous ne faisons pas du tout le même métier, nous avons des intérêts convergents* », commente le directeur, qui décrit quelques actions menées par RTE, comme le raccordement des parcs éoliens off shore, pour adapter l'entreprise à de nouveaux modes de production énergétiques.



Signature du renouvellement de la convention entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et EDF



C'est également dans le cadre des actions de transition énergétique que mène la Fédération des Parcs, qu'elle a engagé en 2019, avec EDF un partenariat stratégique portant, entre autres, sur la transition énergétique dans les Parcs et la maîtrise du carbone. Chaque année, à travers des conférences, des analyses et des rencontres, se construisent des passerelles entre les missions et enjeux réciproques de ces deux structures.

Guillaume Flachat, directeur Développement des territoires à la direction territoires et action régionale d'EDF, témoigne des convergences d'intérêts qui existent entre EDF et les Parcs. « *Nous avons pu cette année travailler ensemble sur la question du logement : leur caractérisation sur le périmètre des Parcs, les énergies de chauffage utilisées ainsi que la précarité énergétique.* » Il encourage les partenariats entre les Parcs et les entités EDF, leurs unités de production et leurs directions régionales.

SYNTHÈSE DES DISCOURS OFFICIELS

Les Parcs, acteurs des convergences

Les interventions de clôture ont révélé la richesse des trois journées de congrès, soulevant des enjeux convergents, pour lesquels les Parcs naturels régionaux peuvent apporter des réponses...



Réserves de biosphères, Parcs nationaux, forêts classées... La République de Guinée compte 53 aires protégées qui couvrent 36 900 km², soit environ 15 % de la superficie du pays. « *Cependant, ces espaces protégés, hérités de différentes périodes coloniales et post-coloniales, sont disparates et souffrent d'un manque de ressources financières et de main d'œuvre spécialisée, entravant la capacité de la Guinée à les gérer.* » Face à ce constat, **Karim Samoura**, chef de Cabinet du ministère de l'Environnement et du Développement durable guinéen, explique comment son pays, engagé dans une transition politique, a refondé le secteur de la conservation : transformation de l'Office guinéen des parcs et réserves de faune (OGPRF) et du Centre d'études et de gestion de l'environnement des Monts Nimba Simandou (CEGENS) en Établissement public d'État (ÉPA) en charge de la conservation, révision des textes réglementaires relatifs au capital naturel, création d'un fonds judiciaire dédié au financement de la conservation, refonte du réseau des aires protégées (simplification des statuts, création de corridors biologiques, implication des communautés...). « *Le nouveau réseau d'aires protégées attendu comprendra 17 parcs nationaux, complétés par un ensemble de réserves naturelles intégrales ou co-gérées de plus petites tailles. L'atteinte de ces objectifs nous impose la recherche d'approches de gestion adaptée, permettant de mettre les communautés au cœur de la gestion de leurs territoires aux côtés des conservateurs* », poursuit le chef de Cabinet. Dans ce cadre, l'approche des Parcs naturels régionaux a été expérimentée depuis trois ans avec l'ONG Renaceed, dans la forêt classée de Kounoukan. Les leçons tirées de cette expérience, ont retenu l'attention du ministère de l'Environnement et du Développement durable de la République de Guinée. « *Notre présence parmi vous ici, témoigne de notre intérêt pour l'outil Parc naturel régional que nous*

espérons adapter à nos réalités et à nos besoins. » C'est pourquoi Karim Samoura sollicite auprès des Parcs un accompagnement via l'organisation de jumelages, de formations et d'échanges d'étudiants et de stagiaires, ainsi qu'un partage d'informations et de ressources sur le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, qui permettent à la Guinée de bâtir son propre modèle de gestion participative des aires protégées.

UNE ACTION DAVANTAGE SYSTÉMIQUE

C'est justement sur les qualités de ce modèle des Parcs qu'intervient ensuite **Éric Provost**, président du Parc naturel régional de Brière. « *Nos Parcs ne restent pas enfermés dans leur périmètre administratif, ni dans leurs missions. Ils exercent aussi un rôle d'initiatives et d'innovations, à l'intérieur et sur les territoires proches, voire plus lointains.* » Durant ces trois jours, l'édile a particulièrement apprécié les nombreux échanges avec les congressistes, leurs regards sur les réalités et les enjeux à venir du territoire du Parc qu'il préside. « *Je pense qu'il faut que nous prenions plus conscience de la force du réseau des Parcs. Ce congrès l'illustre. Nous avons d'énormes capacités à faire bouger les choses et c'est par le collectif que nous y parviendrons.* »

Évoquant l'omniprésence de l'eau dans son département grâce à un réseau hydrographique dense, de 132 kilomètres de littoral et 72 000 hectares de marais, Jean-Luc Séchet, vice-président Agriculture, mer et littoral, voies navigables et ports du Conseil départemental de la Loire-Atlantique, témoigne aussi de la fragilité de ces milieux, en l'occurrence celui de la Brière. « *C'est une pépite pour le développement d'un tourisme durable et soutenable comme nous souhaitons le promouvoir dans notre département. C'est un équilibre fragile à préserver, vis-à-vis de l'urbanisation et notamment celle rétro-littorale.* » La Loire-Atlantique gagne 17 000 nouveaux habitants chaque année et 98 % de ses masses d'eau sont en mauvais état. Plus largement, selon le récent rapport Planète vivante de WWF, les populations de vertébrés ont chuté de 69 % entre 1970 et 2018 pour plusieurs raisons : changements climatiques et d'usage des terres et de la mer, exploitation de leurs ressources, pollutions, espèces exotiques invasives... Selon le vice-président, l'action publique doit être davantage systémique et se doter de plans de gestion ambitieux, à l'image de ce qui se passe au sein des Parcs naturels régionaux.

Le Conseil général gère 4 000 ha d'espaces naturels et 20 000 ha de Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (Pea). Dans ses avis d'urbanisme, il prône la sobriété foncière. Grâce à cela, il a diminué par

trois l'artificialisation des sols depuis dix ans. L'objectif du Zan (zéro artificialisation nette) à l'horizon 2050 est pour le vice-président à la fois ambitieux, nécessaire mais aussi complexe à appliquer. « *Nous devons collectivement travailler, agir et sensibiliser tous les acteurs mais aussi, et peut-être surtout, l'ensemble des citoyens à cet enjeu majeur pour notre avenir et ce, sans dogmatisme et en prenant en compte les situations de chaque territoire.* » De par leur connaissance fine des réalités du terrain et leurs habitudes de la concertation et de la pédagogie, il voit dans les Parcs de précieux partenaires pour y parvenir.

10 % DU TERRITOIRE NATIONAL EN AIRES DE PROTECTION FORTE



Ce sont également les propos que tient **Bérangère Couillard**, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie. Excusant son absence ainsi que celle du ministre Christophe Béchu, elle explique, par l'intermédiaire d'un enregistrement vidéo, comment le Gouvernement va accompagner les actions en faveur de la décarbonation, de la production énergétique française et de la rénovation du bâti ancien, moins consommateur d'espaces naturels. Elle annonce une simplification des projets de production d'énergies renouvelables, la mise en place d'un fonds vert doté dès 2023 de deux milliards d'euros pour accompagner la transition écologique des collectivités locales : amélioration du cadre de vie, adaptation au changement climatique, attribution de 150 millions d'euros en 2023 pour la Stratégie nationale biodiversité qui vise la couverture de 10 % du territoire national en aires de protection forte. « *Les Parcs sont désormais reconnus comme des aires protégées. Ils constituent des espaces de dialogue susceptibles de porter une ambition supplémentaire sur la préservation de la biodiversité ainsi que le développement de protections fortes.* » À ce titre, la dotation pour la protection de la biodiversité, récemment élargie aux communes incluses dans des Parcs, augmentera en 2023. Au 1er janvier, rentrera en outre en vigueur le décret qui prévoit la décentralisation au profit des Régions d'une des missions relatives à la gestion des sites Natura 2000 exclu-

sivement terrestres. « *Vous le voyez, nous avons encore beaucoup à faire et nous nous donnons les moyens de nos ambitions. Nous devons accélérer notre transition écologique et les Parcs naturels régionaux de France y prendront toute leur part.* »

LE CLASSEMENT PARC N'EST PAS UNE SIMPLE FORMALITÉ

« *Nous en avons passé des réunions en visioconférence depuis octobre 2020, un nombre incalculable !* » Remerciant tous les partenaires qui ont contribué à la tenue de ce congrès, prévu initialement en 2020, Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, souligne aussi la portée symbolique du lieu où il se tient. L'ancienne base sous-marine de Saint-Nazaire, construite pour faire la guerre, devenue aujourd'hui un lieu de paix et de culture.

Il remercie par ailleurs l'État pour son soutien à travers la dotation biodiversité, élargie aux communes des Parcs naturels régionaux, et plus seulement aux Parcs nationaux, Parcs marins et sites Natura 2000. Cela a représenté cinq millions d'euros répartis sur 2 700 communes en 2022. Et elle sera quasiment doublée en 2023. « *La dotation biodiversité envoie un message nouveau et positif aux communes de nos territoires qui leur dit : vous possédez un patrimoine qui est aussi notre bien commun et nous reconnaissons votre engagement à la préserver. (...) Aux élus locaux, médiateurs du quotidien, elle leur dit aussi qu'ils ne font pas partie du problème, mais bien de la solution. Et notre ingénierie est là pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets.* »

Michaël Weber souligne à quel point cette aide, et également celle de la Clause filet de sécurité – ouverte aux Parcs confrontés à l'inflation qui se conjugue à une nécessaire revalorisation des salaires de leurs agents –, arrivent à point nommé. Il plaide maintenant pour une revalorisation de la dotation annuelle de 120 000 euros versée à chaque Parc au titre de la mise en œuvre de la stratégie des aires protégées et de la biodiversité.

Depuis le précédent congrès, qui s'est tenu en 2018, cinq nouveaux Parcs ont vu le jour et une dizaine d'autres est en projet. Le président s'en félicite et souligne les exigences du label qui doivent être pleinement garanties. C'est pourquoi, il fait part de sa désapprobation quant à la déconcentration de la procédure de création et la tendance à vouloir contourner l'avis de la fédération, estimant que l'échelle nationale est justement le gage de la qualité des projets et donc de la cohérence et de la force du réseau. « *Le classement d'un territoire en Parc naturel régional, ne doit pas être considéré comme une formalité, ni une simple reconnaissance. Il faut un projet et des moyens pour le mettre en œuvre.* »

Les enjeux sont en effet de taille. Pour Michaël Weber, l'humanité entre dans une période d'incertitudes, après cent ans de confiance aveugle dans un modèle de développement qui a prôné le progrès comment facteur

d'une vie meilleure. Il en voit aujourd'hui les limites à tous points de vue. De ces incertitudes peuvent naître des peurs, qui font le lit de réformes imposées, en l'occurrence, dans le domaine de l'écologie « quitte à contourner le processus démocratique ». Pour le président de la Fédération des Parcs, la transition écologique est un combat, mais pas une guerre. « Elle doit être le ciment d'un nouveau projet de société, plus démocratique que jamais. Nous devons accompagner et faire converger ces forces. Le processus démocratique est un impératif moral, il est une condition de la réussite. » Pour lui, les Parcs ancrent la transition écologique dans des territoires vivants, avec des objectifs concrets, communs et mesurables. Ils sont un cadre pour agir et lutter ainsi contre le sentiment d'impuissance, facteur d'anxiété. « De nombreux jeunes viennent s'installer dans nos territoires car ils y trouvent un sens à leur vie. Ils y développent leur activité économique en cohérence avec ce à quoi ils aspirent. Il y a de la place pour l'action. La transition écologique est un formidable réservoir de créativité. Cessons d'avoir peur ! Soyons ambitieux, soyons créatifs, nous en avons plus que jamais besoin. »

UNE CROISSANCE PARTAGÉE ET AU SERVICE DES HABITANTS



Tout comme Michaël Weber, la présidente de l'association des Régions de France et de la Région Occitanie, et depuis récemment, de l'association de préfiguration du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, **Carole Delga**, souligne l'importance du projet de territoire des Parcs. Ces derniers sont à ses yeux des outils de conciliation indispensables dans une société qui voit croître conflits et solitude. Il s'agit par exemple de concilier transition écologique et développement économique, si ce dernier vise une croissance partagée et les besoins en services de la population. La présidente cite aussi les feux de forêt qui ont fortement marqué l'été. Les Parcs peuvent là aussi accompagner les agriculteurs.trices dans leur adaptation aux crises climatiques croissantes. « Ils sont une instance de dialogue et d'accompagnement dont nous avons besoin pour que cette agriculture de qualité puisse continuer à contribuer à la souveraineté alimentaire de notre pays. »

L'objectif du zéro artificialisation nette (Zan) est aussi une question d'équilibre qui doit, pour Carole Delga, allier le développement des territoires ruraux, attractifs pour des urbains en quête d'une qualité de vie, et un aménagement équilibré des territoires. « Là aussi, les Parcs naturels régionaux nous ont montré la voie avec une vraie réduction des surfaces artificialisées et une réflexion sur la construction optimale qui doit aussi se tourner vers davantage de réhabilitation. Vraiment, nous devons nous inspirer de tout ce que vous avez mené. »

Carole Delga poursuit sur les difficultés rencontrées actuellement par les collectivités en raison de la flambée des prix de l'énergie. Les conventions régionales avec la SNCF sont par exemple en cours de négociation. L'objectif est d'éviter l'étranglement budgétaire des Régions, qui doivent poursuivre leurs investissements dans l'éducation, les transitions écologique et énergétique, les transports... Ce dernier sujet lui tient particulièrement à cœur et la présidente tient à sensibiliser l'État sur les efforts consentis par les Régions et les Parcs dans ce domaine. « Ce sont en effet les transports d'intérêt local qui permettent d'irriguer l'ensemble des territoires et de faire émerger des mobilités propres. Ces mobilités répondent en outre à l'absolue nécessité de relier les gens pour lutter contre toute forme de populisme ou d'extrémisme et elles contribuent à la croissance économique. »

EN ROUTE VERS L'OCCITANIE

Très impressionné par l'organisation du congrès, **Didier Codorniu**, vice-président de la Région Occitanie et président du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, a découvert toute la richesse du réseau des Parcs ainsi que leur capacité d'expérimentation et d'animation d'actions collectives et concertées. Il se tient prêt à accueillir à son tour le congrès en 2024 afin de poursuivre la réflexion sur les transitions. « Notre Parc compte 22 communes, vous aurez le temps de les découvrir. Vous verrez que nous sommes très attachés à l'art de vivre méditerranéen. »



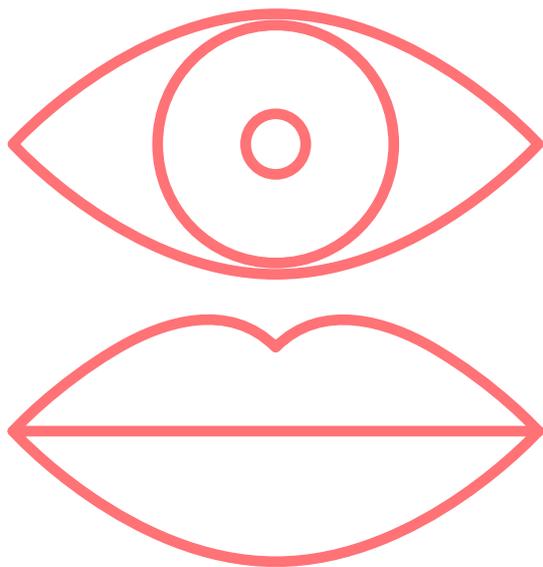
+ Annexes

Discours d'ouverture

David Ascher,

Directeur de publication d'Actu-Environnement,
animateur de la séance plénière

Bonjour à tous et soyez les bienvenus
Je sais à quel point vous êtes heureux à l'idée de vous retrouver après autant de temps sans vous réunir. Pour cette première rencontre post covid, nous abordons un thème prégnant, celui des convergences entre les transitions écologiques et énergétiques, socialement acceptables, voire désirables, thème de la table ronde qui se tient dans quelques minutes.



Éric Provost

Président du Parc naturel régional de Brière

J'ai l'impression de rajeunir de dix ans où nous étions ici pour inaugurer ce théâtre. Je souhaite remercier l'Upam, le service de restauration municipal qui nous a servi le repas, avec le lycée hôtelier Sainte-Anne.

Monsieur le préfet, Mesdames Messieurs les parlementaires,
Madame la présidente du conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur le président du département de Loire-Atlantique,
Monsieur le maire de Saint-Nazaire,
Mesdames, Messieurs les maires et présidents d'intercommunalités,
Mesdames, Messieurs les élus,
Monsieur le président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
Monsieur le président du CORP,
Mesdames, Messieurs les présidents, directeurs, collaborateurs des Parcs naturels régionaux, ,
Mesdames, Messieurs les représentants des délégations étrangères invitées,
Mesdames, Messieurs,

L'équipe du Parc de Brière, épaulée par celle de la Fédération, les élus et collaborateurs des collectivités du territoire, les partenaires privés et associatifs, nous sommes toutes et tous très heureux de vous souhaiter enfin la bienvenue à Saint-Nazaire, à La Baule et en Brière pour ces trois jours de congrès, durant lesquels, je le sais, les échanges seront intenses, les débats passionnés y compris pour ce moment incontournable de la dégustation des richesses culinaires de nos terroirs.

Monsieur le président de la Fédération, cher Michaël, chers amis, je n'aurai qu'une formule : enfin, vous voilà !! Car nous vous attendions en 2020 pour fêter lors du congrès avec tous les Parcs réunis, les 50 ans du Parc de Brière, mais la situation sanitaire en a décidé autrement. Deux ans après, je crois pouvoir dire que nous sommes prêts...enfin je l'espère... car le mouvement social a décidé lui aussi de tester nos capacités de résilience...

Nous vous accueillons aujourd'hui au théâtre Simone Veil de Saint-Nazaire, inauguré il y a dix ans tout juste, sur les vestiges de l'ancienne gare ferroviaire détruite pendant la Seconde Guerre mondiale.

Depuis ces quais, les voyageurs traversaient l'esplanade pour rejoindre le bassin portuaire et embarquer sur les transatlantiques à destination de l'Amérique centrale ou des Antilles. C'est là-bas que nous prolongerons nos rencontres vendredi, non pas dans la gare maritime détruite elle aussi, mais dans l'alvéole 12 de la base sous-marine qui l'a remplacée en 1943. Les blessures de la guerre, les paquebots, les lignes transatlantiques c'est toute l'histoire de Saint-Nazaire que vous allez croiser dans ces lieux, c'est aussi celle de la Brière, car la construction navale a commencé au cœur du marais, avec ce qu'on appelait à l'époque la marine en bois.

Comme vous toutes et tous, nous attendons beaucoup de ce congrès.

Ainsi, nous avons conçu les circuits de visites de jeudi avec une double ambition :

- vous faire découvrir bien sûr les richesses, les enjeux, les grands défis environnementaux de notre territoire d'eau douce et salée. En effet, cette grande zone humide, notre cœur de nature sensible et fragile, est un espace très habité, très travaillé. Ces 50 000 ha accueillent un bassin de vie de plus de 200 000 habitants, la pression de l'homme et des activités économiques et touristiques n'ont fait que s'accroître au fil des ans. Nous mesurons tous les jours la chance que nous avons de vivre ici mais aussi l'urgence des convergences pour offrir cette même qualité de vie à nos enfants.
- Mais aussi utiliser les sites à enjeux du Parc de Brière, avec leurs échecs et leurs réussites, comme laboratoires de nos réflexions collectives, et alimenter je l'espère, des innovations, des solutions, des nouvelles pratiques pour demain.

Oui, nous souhaitons que ce congrès ouvre au réseau des Parcs naturels régionaux, des voies pour l'avenir. Bien sûr comme chaque territoire qui nous a précédé, nous aimerions qu'il soit marquant, fondateur, qu'une autre vie s'invente ici en Brière pour tous les Parcs de

France, qu'il inspire aussi celles et ceux au niveau régional, national et européen qui peuvent et doivent nous accompagner et nous soutenir dans les missions qui nous sont confiées.

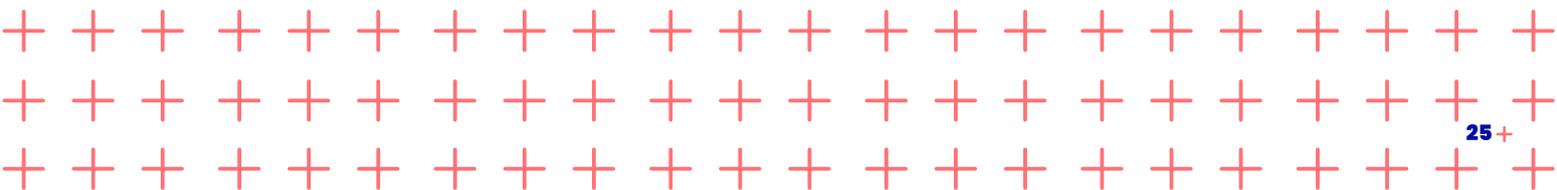
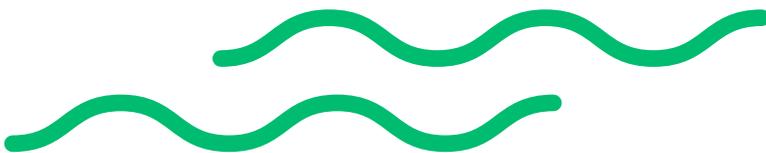
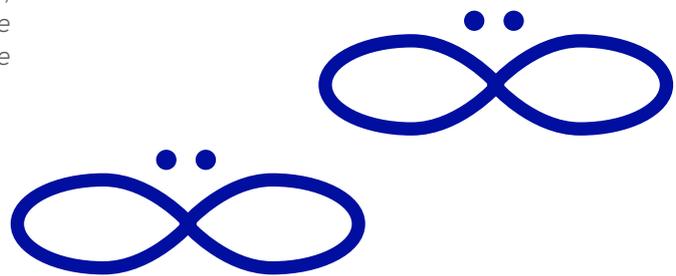
Le temps de la synthèse viendra vendredi, les idées, les souhaits, les propositions ne manqueront pas, j'en ai quelques-uns en tête, qu'il s'agisse d'un plan national ambitieux pour les zones humides, d'un engagement fort dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, d'un programme de soutien à l'élevage de marais, de la rétribution, enfin, des services environnementaux.

Sur ces sujets comme sur d'autres, ce n'est pas la question de l'ingénierie qui pose question, nous l'avons déjà ou nous saurons la mobiliser.

La grande question, c'est quelle place veut-on donner demain aux Parcs naturels régionaux de France pour qu'ils engagent cette transition massive dans leurs territoires, de quels moyens financiers d'investissement seront-ils dotés pour effectivement protéger et gérer les patrimoines naturels, déployer des plans de gestion plus globaux et non uniquement limités aux espaces protégés, initier des actions structurantes de renaturation, de restauration des espaces naturels ? Autant de sujets sur lesquels des réponses fortes et rapides sont désormais attendues par les habitants et les forces vives de nos Parcs.

Je vous remercie une nouvelle fois la Région des Pays de la Loire, le conseil départemental, les deux agglomérations, Cap Atlantique et la Carene ainsi que les deux villes qui nous accueillent, Saint-Nazaire et La Baule. Ils ont continué à nous accompagner, malgré les deux reports du congrès en 2020 puis en 2021. Nos partenaires ont toujours été là et sont présents cet après-midi pour que l'on puisse aller jusqu'au bout du projet, avec l'équipe du Parc.

Merci et je vous souhaite un excellent congrès.



David Samzun

Président de la CARENE Saint-Nazaire agglomération et Maire de Saint-Nazaire

Monsieur le préfet,
Monsieur le sénateur,
Madame la présidente de Région,
Monsieur le président du Parc naturel régional de Brière,
cher Éric,
Monsieur le président de la Fédération des Parcs naturels régionaux,
Mesdames et messieurs les élus
Mesdames, messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir à Saint-Nazaire et d'ouvrir vos travaux dans cette salle si symbolique, qui est la salle du Théâtre de notre ville, que nous avons construite dans les ruines de notre ancienne gare ferroviaire.

Vous le savez, Saint-Nazaire c'est une histoire singulière, une trajectoire hors du commun et un destin à bâtir.

Une histoire singulière, car nous sommes nés au 19^e siècle de la volonté de l'État de se doter d'une capacité maritime.

Notre gare, dont vous pouvez encore deviner les contours sur le parvis, accueille alors les passagers des paquebots transatlantiques vers l'Amérique latine.

En 1917, ce sont les forces américaines qui nous choisissent comme port de débarquement pour les milliers d'hommes qui aident à mettre fin à la Première Guerre mondiale.

La Seconde Guerre mondiale, vous le savez, aura des conséquences tragiques pour la ville, presque entièrement détruite. Elle est la dernière ville libérée d'Europe, avec pour héritage une Base des sous-marins que vous découvrirez et dont nous avons fait un lieu culturel : musée, salle de spectacle, de réunion... Nous sommes une ville de la reconstruction, classée Ville d'Art et d'Histoire et nous sommes fiers de cette singularité.

Notre trajectoire est hors du commun.

Nous sommes connus pour nos chantiers de l'Atlantique, qui construisent des plus beaux paquebots du monde, mais aussi pour l'aéronautique et bien sûr, désormais, pour la réalisation du premier parc éolien maritime de France.

Nous vivons un paradoxe. Nous sommes une ville de 73 000 habitants, agréable à vivre, avec nos vingt plages et la proximité de la Brière, mais nous sommes aussi dans un match mondial, avec des entreprises qui jouent en permanence à l'export.

C'est ce paradoxe qui nous pousse à construire un destin, qui embarque l'ensemble de nos forces vives. Saint-Nazaire bien entendu, son industrie portuaire, les neuf autres communes de l'intercommunalité et, plus largement, l'ensemble du territoire du Parc naturel régional de Brière.

Ce destin, c'est d'être un territoire qui soit au service de la transition écologique et énergétique. Ce que nous avons accompli avec la réalisation du parc éolien maritime, nous voulons le démultiplier en réussissant le défi de l'éolien XXL offshore, en faisant de notre port un hub pour les énergies décarbonées, qui soit utile au pays. Bref, nous voulons faire de l'industrie un levier pour relever les défis de la transition écologique.

Car l'urgence est là. Urgence climatique. Urgence sur la qualité de l'air, de l'eau, des sols. Urgence humaine aussi, culturelle, sociale et, oserais-je dire politique.

Vous avez placé votre congrès sous ce thème de l'urgence des convergences et j'ai apprécié que votre président, Michaël Weber, ait rappelé cette belle phrase de Jacques Chirac au Sommet de la Terre de Johannesburg : « La maison brûle et nous regardons ailleurs ». C'était il y a 20 ans, et nous voyons bien que nous avons perdu cette course de vitesse, mais aussi cette bataille du sens.

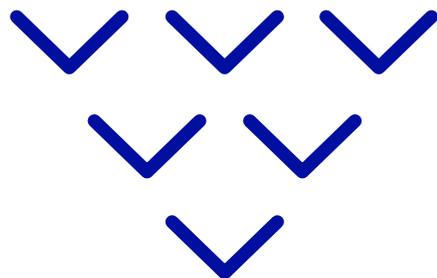
Entre Brière, Loire et Océan, nous savons particulièrement ce que cela veut dire. Nous le ressentons tous les jours. Comment peut-on, et nous avons interpellé le gouvernement sur ce point, laisser la magnifique biodiversité de la Brière s'éroder sous la pression des invasives ? Comment peut-on courir le risque que les milieux se referment, alors même qu'ils constituent un formidable puits de carbone ? Comment inventer un partenariat équitable entre tous les vivants, entre tout le vivant ?

Ces enjeux, ce sont les vôtres. Construire des consensus, faire émerger des communs, bâtir des accords sociaux et écologiques, en respectant la culture locale.

C'est votre quotidien. C'est tout le sens du formidable outil que sont les Parcs.

Alors tous mes encouragements à vous.

Bienvenue à Saint-Nazaire et bon travaux !



Roland Marion

Conseiller régional, délégué à la transition écologique et énergétique de la Région Pays de la Loire

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite, au nom de la présidente de Région, Christelle Morançais, la bienvenue dans cette région absolument extraordinaire que sont les Pays de la Loire, traversés par la Loire, patrimoine mondial de l'Unesco. « Un grand fleuve de sable quelquefois mouillé », comme le disait Jules Renard, qui rejoint la façade océanique, de Loire-atlantique et de Vendée depuis ses affluents de la Sarthe et la Mayenne en passant par le Maine-et-Loire. La Maine et les Loires en fait puisque le département compte deux Loires.

Mais notre région, et je crains que l'on observe certaines similitudes dans le reste de notre pays et plus largement à la surface de notre planète préférée, ce sont aussi 35 % des mammifères, des amphibiens et des oiseaux nicheurs qui sont menacés ainsi que 43 % des reptiles.

En Pays de la Loire, nous avons beaucoup de compétences, mais pas 50 priorités. La présidente de Région et sa majorité en ont déterminé trois : la jeunesse, l'emploi et la transition écologique. Cette dernière question est donc au cœur de nos priorités régionales.

Nous avons, entre autres, organisé un Giec régional pour qu'il nous éclaire sur les réalités du changement climatique à l'échelle de la région. Ses premières conclusions sont précieuses mais dramatiques : les températures ont augmenté de 1,2 à 1,8°C depuis les années 1960, et vont continuer à progresser de 1,5°C minimum d'ici 2050, quoi que nous fassions aujourd'hui. Le niveau de la mer a augmenté de 3 cm entre 1993 et 2014, et augmentera de pratiquement un mètre d'ici 2100. La superficie des zones affectées par la sécheresse a été multipliée par trois... Les premières conclusions de notre Giec doivent donc embarquer l'ensemble des acteurs du territoire, de manière partagée, ce qui est aussi une démarche essentielle et inédite.

Évidemment nous sommes aussi, collectivement, mobilisés autour de la Stratégie nationale des aires protégées (Snap). Pour rappel, sont prévus 30 % du territoire en zones protégées et 10 % en zones de protection forte d'ici 2030. Pour nous en Pays de la Loire, si nous voulons tendre vers 1% en protection forte à l'horizon 2030, comme c'est aussi inscrit dans notre SradDET, il faudra multiplier ces espaces par trois environ.

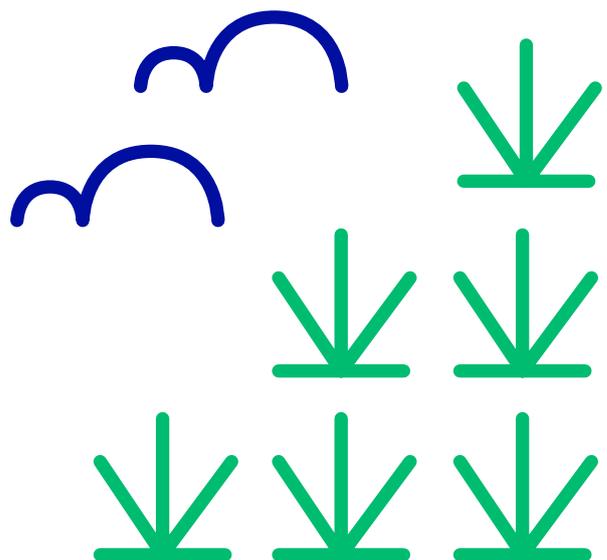
Sur ces enjeux de transition écologique, et y compris pour les attentes de la Snap, nos Parcs régionaux sont mobilisés et sont attendus. Et, dans le fond, cet objet original d'expérimentation qu'ils constituent est sans doute, effectivement, un très bon outil de mobilisation.

En Pays de la Loire, nous y travaillons sur chacun de nos quatre Parcs. Par exemple : Destination Katalyse dans le Parc Loire Anjou Touraine et vous pourrez interroger sa présidente Sophie Tubiana sur cet outil de sensibilisation. Nous pouvons aussi citer l'observatoire du bocage dans le Parc Normandie Maine, qui dispose aussi d'un extraordinaire géoparc (je le signale car c'est un sujet qui n'est peut-être pas assez visible sur les Parcs) et merci pour cela Laurent Marting. Signalons aussi le « Life Baie de l'Aiguillon » en Marais Poitevin avec l'équipe de Pascal Duforestel, ou le projet Life Natur'Adapt en Brière... Je n'en dirai pas plus sur ces quelques exemples, c'est justement, il me semble, le principe du congrès que de partager ce type d'expérimentations.

Je vous souhaite de très belles journées d'échanges et de partage autour de ces enjeux principaux, avec des remerciements appuyés pour ceux qui en sont les principaux organisateurs.

Je ne vous les citerai pas tous car ce serait un peu long et j'en oublierai forcément, mais je veux au moins saluer l'engagement de la Fédération des Parcs, Michaël Weber et toute l'équipe de la Fédération animée par Eric Brua et en particulier Nathalie Streib, qui était à la manœuvre. Je remercie bien sûr le Parc naturel régional de la Brière, Eric Provost ainsi que son équipe dirigée par Bruno Daval, avec un remerciement particulier adressé à Louise Jouve, cheville ouvrière essentielle et indispensable de cette rencontre.

Un très grand merci à eux !



SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE ET LA FONDATION DU PATRIMOINE

Alexandre Giuglaris

Secrétaire général de la Fondation du Patrimoine

Depuis 25 ans, la Fondation du patrimoine agit à vos côtés pour restaurer des éléments de patrimoine bâti. C'est plus de 2 000 projets, tous outils confondus de la fondation qui ont été accompagnés sur des périmètres de Parcs. Nous nous efforçons d'apporter des financements complémentaires pour des projets de restauration et de patrimoine.

Aujourd'hui, la convention vient renforcer l'action de la Fondation au côté des Parcs en matière de patrimoine naturel et biodiversité. C'est une compétence dont nous disposons depuis notre création, nous le faisons à petite échelle. Mais aujourd'hui, il y a urgence à renforcer les actions et aussi leurs financements, car c'est là que le bâti blesse. L'objectif est de vous apporter des solutions dans vos projets liés aux patrimoines bâti et naturel.

Les deux sont intrinsèquement liés. Beaucoup de bâti dans les Parcs nécessite de la restauration, c'est pourquoi nous voulons renforcer des actions en matière d'éco-rénovation. Des personnes peuvent y être très sensibles et ça permettra d'attirer de nouvelles populations.

Il faut aussi associer les habitants et renforcer leur participation active. Nous nous appuyons pour cela sur 850 bénévoles présents partout en France. Certains sont ici dans cette salle. Ce réseau de bénévoles, que je remercie, nous permet d'être au contact avec chacun d'entre vous.

Cette convention doit renforcer ces partenariats entre les différents Parcs et les délégations de notre Fondation. Nous nous efforçons en effet de mailler le territoire, d'être au plus près des acteurs locaux.

Pour mobiliser la population, nous disposons aussi d'un outil financier : la collecte de dons. C'est un moyen d'associer concrètement la population locale à des projets et de montrer à des décideurs publics ainsi que des mécènes privés comme des entreprises, qu'ils ont peut-être intérêt à participer à l'aventure de la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel.

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Je voudrais à mon tour remercier la Fondation du patrimoine. Avant de reprendre les valeurs communes qui nous ont amené à cette convention, je souhaite souligner que beaucoup de Parcs entretiennent des contacts intenses avec la Fondation et mènent avec elle des projets. Ce n'est donc pas un hasard si nous signons cette convention nationale.

Je souhaite aussi souligner que les Parcs, comme celui de la Brière, ont beaucoup utilisé les matériaux de la nature pour la construction : roseau, bois, chaux, terre... qui ont constitué nos villages et donc notre patrimoine culturel et notre architecture. C'est aussi un élément d'attractivité touristique. Cette prise de conscience, aujourd'hui, qui se traduit par cette convention, est une forme de reconnaissance de notre engagement.

Nous partageons aussi des valeurs communes : l'amour du patrimoine non classé, qui fait la singularité de nos territoires et l'affirmation que les patrimoines culturels et bâtis sont intimement liés au patrimoine naturel.

Cette ouverture au don est une excellente initiative. Nous croyons beaucoup dans le lien entre citoyen et entreprise. Voici le sens de cette convention.



François Mitteault

Président du Conseil d'Orientation, de Recherche et Prospective de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (CORP)

Bonjour,

Avant de vous présenter quelques éléments de synthèse des ateliers de ce congrès, je voudrais d'abord vous dire que je suis très heureux de participer pour la première fois au Congrès des Parcs naturels régionaux en temps que président du CORP, le Conseil d'orientation recherche et prospective de la Fédération.

J'ai pris ces fonctions en juin 2020 à la suite de François Colson que je salue amicalement. Et depuis cette date, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a eu une accélération d'événements qui bousculent nos sociétés : crise Covid, événements climatiques, guerre en Ukraine... Tous ces événements ont beaucoup alimenté nos échanges animés et passionnants au sein du CORP.

En prenant mes fonctions, j'ai indiqué au président Michaël Weber que les questions liées au changement de climat devaient être au cœur de nos préoccupations avec l'ambition de faire du réseau des Parcs un réseau territorial de référence sur ces questions.

C'est en tous cas une des ambitions du CORP d'accompagner le plus efficacement possible la Fédération et l'ensemble du réseau des Parcs dans cet objectif.

Le CORP est constitué d'une trentaine de membres, issus de disciplines diverses : écologie, agronomie, foresterie, paysage, l'architecture, mais aussi les politiques publiques, la sociologie, la culture,... Nous fonctionnons en toute indépendance et de façon collégiale. Ce qui nous unit, c'est notre attachement au réseau des Parcs.

Le réseau des Parcs dispose d'un atout formidable au travers de ses conseils scientifiques. C'est une communauté scientifique pluridisciplinaire dédiée, que l'on peut chiffrer à 500 personnes (autant quasiment que les participants à ce congrès) qui, elle aussi, est très attachée au réseau des Parcs.

Le fonctionnement interdisciplinaire de nos conseils, attachés à vos territoires, est un atout qui se révèle particulièrement pertinent dans le contexte du changement climatique, en contribuant à définir vos stratégies d'adaptation qui doivent être propres à chaque Parc. En particulier, vos conseils scientifiques vont pouvoir mieux que quiconque, grâce à l'interdisciplinarité, mettre en évidence d'éventuelles contradictions mais également mettre en avant les co-bénéfices que peuvent apporter par exemple le stockage du carbone dans les sols et la restauration de la biodiversité au travers de l'écosystème

des sols. Tous les Parcs ne disposent pas de conseils scientifiques. Je leur propose de nous contacter car nous sommes prêts, membres du CORP, à vous accompagner dans votre réflexion.

Un mot sur l'Accord cadre avec INRAe, AgroParisTech et l'Institut Agro signé en avril 2021. C'est une nouvelle connexion du réseau des Parcs avec de belles institutions d'enseignement et de recherche de notre pays. Nos nouveaux partenaires sont très motivés et attendent beaucoup de ce partenariat : développer les projets de recherche avec le réseau des Parcs, participer à certaines commissions thématiques, mais aussi au renouvellement éventuel de vos conseils scientifiques, organiser des webinaires (cf. celui portant sur l'agroécologie du mois d'avril dernier) dans leur domaine de compétence et s'associer au CORP pour de nouvelles controverses.

Retour sur les ateliers

Je ne vais pas vous faire une synthèse des ateliers mais vous proposer une réaction par rapport à leurs enseignements et l'inscrire dans la continuité de la note d'introduction proposée par Romain Lajarge.

Une synthèse plus nourrie vous sera proposée par la suite et je remercie mes collègues du CORP avec lesquels nous avons eu hier soir un debriefing stimulant : Bernard Chevassus-au-Louis, François Colson, Philippe Perrier-Cornet, Marjorie Jouen, Romain Lajarge et Philippe Fajon. J'en profite pour remercier également France Drugmant et Valérie Petel de la Fédération qui viennent efficacement en appui du CORP.

Tous mes collègues ont mis en avant la qualité des témoignages pour chacun de ces cinq ateliers :

ATELIER 1 | LES COMMUNES ET LEURS ÉLUS, FACE À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ.

L'atelier s'est donc questionné sur la place des communes dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité, avec le constat qu'il n'est pas facile de traiter de ce sujet surtout lorsque les citoyens ne peuvent pas toucher du doigt l'effondrement des espèces. On sait qu'elle est grave, mais pas toujours évidente à être perçue. L'atelier a aussi constaté que les approches qui marchent s'appuient sur la pédagogie et les actions éducatives (les atlas de la biodiversité communale, les aires naturelles éducatives...).

ATELIER 2 | LES PRAIRIES, CONVERGENCE DES TRANSITIONS AGRICOLE, ALIMENTAIRE ET CLIMATIQUE

Cet atelier a mis en évidence le fait que l'alimentation peut être le lieu pour faire converger des préoccupations à la fois écologiques, sanitaires (avec les enjeux de qualité) ainsi que sociales (avec le localisme des productions), avec l'enjeu de se différencier de la logique des grandes

filières, ce qui nécessite d'invertir dans la coordination et la formation des acteurs. L'atelier a posé la question de l'échelle pertinente à la fois pour organiser la production et la collecte mais aussi pour la distribution. Dans tous les cas, ces démarches doivent s'organiser collectivement.

ATELIER 3 | DES VILLAGES EN TRANSITIONS : FAVORISER LES CONVERGENCES À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Avec cet atelier, on voit que certains maires se sont emparés des enjeux planétaires et agissent à l'échelle de leur village. Les voies qu'ils ont prises sont vraiment surprenantes et montrent qu'il y a une alternative crédible aux approches de transitions fortement descendantes. Je vais y revenir.

ATELIER 4 | RENFORCER LES RELATIONS « HUMAIN ET NATURE », POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Cette question du positionnement de l'Homme au sein de la Nature est sans doute l'une des plus centrales des transitions car les dégâts infligés par les humains à la Nature n'auraient sans doute pas été aussi désastreux si l'Homme occidental avait eu conscience de son appartenance et de sa dépendance à la grande famille du vivant. L'atelier a mis en évidence que l'approche artistique peut être une des bonnes manières de traiter le sujet au travers d'expériences musicales, de dialogue d'artistes avec les oiseaux...

ATELIER 5 | LES ENTREPRISES (RE)TERRITORIALISÉES, ACTEURS INCONTOURNABLES DE LA CONVERGENCE DES TRANSITIONS ?

La mondialisation a généré la délocalisation d'un certain nombre d'activités industrielles, et a généré également une délocalisation de ses impacts sur la nature, les paysages, sur la santé et la qualité de vie... Si le processus de relocalisation se confirme sur nos territoires, il devra s'opérer en prenant en compte les avancées que les Parcs portent avec d'autres pour la qualité de vie et la qualité de relation des humains et du vivant qui les entoure.

L'atelier a noté que la transition économique est en cours et que l'économie des flux se substitue progressivement à une économie des stocks. Mais pour aller vers cette nouvelle économie sur les territoires, il faut plus de coordination entre les entreprises et plus de régulation qui a été qualifiée d'éco-intelligente. Le cadre que propose les Parcs offre aux entreprises cette possibilité de coordination et on constate que le maintien de l'activité économique sur les Parcs se porte plutôt mieux qu'ailleurs.

Mais je voudrais revenir sur deux témoignages marquants qui sont au cœur de notre sujet portant sur la convergence des transitions.

Une séquence marquante des ateliers a été le témoignage de deux élus qui ont adopté, dans deux communes différentes, sans se concerter, une démarche similaire qui a posé la question de l'habitabilité à ses habitants.

Ces communes se sont posées la question suivante : « Que devons-nous faire pour que notre commune soit mieux habitable, pour qu'on s'y sente bien, pour qu'elle soit attractive dans les années qui viennent ? » Ce sont des démarches qui prennent du temps, deux ans par exemple pour une des communes avec de mettre en œuvre la première action.

On notera que cette approche fait totalement écho à la note introductive présentée par Romain Lajarge qui a mis en exergue l'habitabilité comme moteur des transformations que nous devons engager. Abandonnons la priorité donnée à la production au profit d'une priorité donnée à l'habitabilité. Et le moins que l'on puisse dire c'est que ça marche au niveau local ! Dans un cas, c'est le centre-bourg qui devait être réaménagé pour revivre et être plus attractif. Dans l'autre commune, c'est la question de la fermeture des paysages qui est jugée prioritaire, la forêt arrivant jusqu'au seuil des maisons.

Mais à partir de ces premiers constats et initiatives qui n'avaient forcément un lien direct avec les enjeux de la transition écologique, il s'est produit un enchaînement qui a amené ces communes à développer des initiatives remarquables en matière de transition, souvent conduites l'une après l'autre : chauffage collectif au bois, création d'une Sem pour mettre en œuvre un parc éolien, Projet alimentaire territorial,... Avec dans les deux cas, les constats faits que ce sont les citoyens qui ont défini la priorité et qu'il a été fait appel à une longue période préparatoire de réflexions sur l'identité du village et ce que l'on veut qu'il devienne.

En somme, ces démarches de développement local s'avèrent vraiment pertinentes pour engager des transitions harmonieuses et certainement plus transformatrices pour les habitants. En outre, elles ont des effets induits positifs notamment pour remédier à l'éco-anxiété. Ces témoignages montrent à l'évidence qu'il existe une vraie alternative aux démarches descendantes pour promouvoir des transitions.

SYNTHÈSE DES ATELIERS

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Dès 2000, le réseau des Parcs naturels régionaux s'est engagé dans l'intégration de la transition énergétique dans les stratégies portées à travers les chartes et les actions du quotidien. Les Parcs y intègrent leurs compétences en matière de biodiversité, de paysage, de développement économique et de portage d'un projet de territoire.

En 2010, un partenariat a été engagé entre RTE et la Fédération, concrétisé notamment par des projets, dans les Parcs, permettant d'améliorer la biodiversité sous les lignes électriques, et par la mise en place de formations sur la biodiversité pour les salariés de l'entreprise.

C'est également dans ce cadre qu'en 2019, la Fédération a engagé avec EDF un partenariat stratégique portant notamment sur la transition énergétique dans les Parcs et la maîtrise du carbone. Chaque année, à travers des conférences, des analyses et rencontres, nous construisons des passerelles entre nos missions et enjeux réciproques.

Ces partenariats ont aussi vocation à favoriser les liens directs avec les Parcs à travers des programmes d'actions adaptés à chaque territoire.

C'est donc avec une grande satisfaction, et dans un contexte particulier où l'urgence liée aux enjeux de précarité énergétique et de capacité de production ne doivent pas éclipser l'impérieuse nécessité de concilier les transitions écologique et énergétique, que nous renouvelons ces deux conventions nationales.

Je tiens également à saluer nos partenaires énergétiques présents à notre congrès comme Enedis, Engie et GRTgaz.

Richard Morin

Directeur de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de RTE

Madame la présidente des Régions de France,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames, messieurs,

Je suis très heureux de signer aujourd'hui au nom du président de RTE, la reconduction du partenariat entre la Fédération des Parcs et RTE.

Comme l'a dit Michaël Weber, cette nouvelle convention couvre la période triennale 2023-2025 et elle concrétise la solidité d'un partenariat qui dure depuis maintenant douze ans.

Cette continuité a deux explications simples.

Une première explication relève d'une logique quasi mathématique puisque les Parcs couvrent presque 20 % du territoire métropolitain. RTE de son côté exploite plus de 100 000 km de lignes à haute et très haute tension et 3 000 postes de transformation. Nous ne pouvons donc que nous rencontrer.

Une seconde explication touche à nos convictions communes. Nos deux organisations ont en effet le souci commun de la préservation de la biodiversité. Cette préoccupation est évidente pour les Parcs. Elle est de plus en plus prégnante pour une entreprise industrielle comme la nôtre. RTE a ainsi noué au fil du temps un certain nombre de partenariats avec des gestionnaires d'espaces naturels dont, bien sûr, celui avec les Parcs. RTE est également désormais une entreprise engagée pour la nature et nous avons pris à ce titre des engagements quantitatifs en matière d'aménagements favorables à la biodiversité.

Comme vous le savez, cet engagement pour la nature n'est qu'un des volets de l'action de RTE au service de la société. Sans vouloir être trop long, vous savez que notre entreprise est pleinement engagée dans la transition énergétique et elle en est même un acteur central tant à court terme, pour faire face à la situation conjoncturelle que vous connaissez tous, qu'à moyen et long termes en éclairant les différents acteurs sur les futurs énergétiques soutenable. Sur un plan très concret, nos investissements s'accroissent, le réseau de transport doit être renouvelé lorsqu'il est vieillissant, doit être renforcé pour s'adapter aux nouveaux modes de production, sans oublier le développement des échanges européens et les nouvelles compétences qu'ils nous faut acquérir pour le raccordement des parcs de production off shore. J'ai eu le plaisir de participer cette semaine pour la pre-

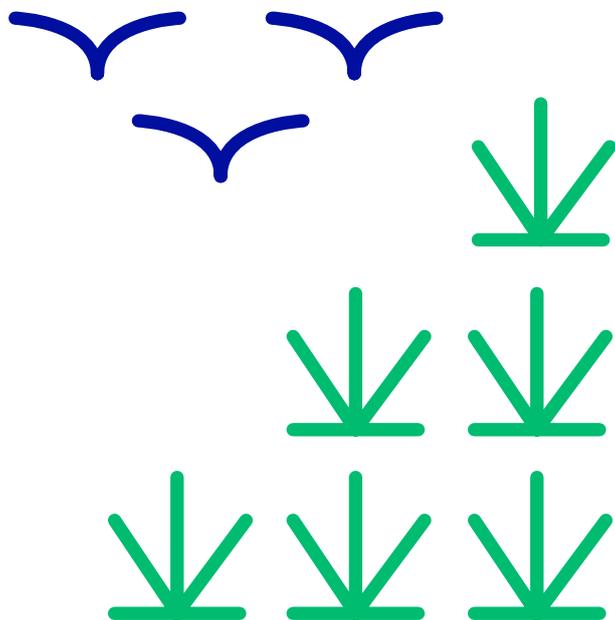


mière fois à votre congrès national et les échanges que j'ai eus avec un certain nombre d'entre vous m'ont conforté dans l'idée que même si nous ne faisons pas du tout le même métier, nous avons des intérêts convergents. Je ne prendrai qu'un seul exemple : le poste RTE de Prinquiau que j'ai pu visiter hier dans le cadre d'un atelier qui montre bien que on a pu construire un ouvrage d'une certaine importance sur le territoire d'un Parc, celui de Brière. Je crois que c'est une réussite exemplaire de la coopération entre nos deux organismes.

Pour conclure, nous repartons ensemble pour les trois prochaines années avec des ambitions de plusieurs natures : le soutien à des projets prenant en compte la biodiversité dans des lieux qui sont situés à la fois sous les emprises RTE et dans les Parcs, la réalisation de formations à destination de salariés RTE - de formation à la biodiversité naturellement -, une contribution aux réflexions des Parcs sur les questions énergétiques et de manière plus générale, des partenariats locaux entre les Parcs et les équipes locales de RTE.

Je souhaite au nom de RTE à tous les Parcs naturels régionaux, et à leur Fédération, un plein succès dans la poursuite de leur mission et dans l'atteinte de leurs objectifs.

Je vous remercie.



Guillaume Flachet

Directeur Développement des territoires à la direction territoires et action régionale d'EDF.

Bonjour à toutes et à tous,

Merci de donner l'occasion à EDF aujourd'hui de re-signifier ce partenariat avec les Parcs naturels régionaux de France à Saint-Nazaire. Nous avons beaucoup parlé de convergences et nous avons beaucoup de sujets d'intérêts communs, d'actions communes autour de la transition énergétique et de la chasse au carbone.

Nous avons pu cette année travailler avec des Parcs sur la question du logement, leur caractérisation sur le périmètre des Parcs, les énergies de chauffage qui y sont utilisées. Et aussi, le sujet de la précarité énergétique qui reste d'actualité. Nous avons pu aller assez loin sur des études que nous avons partagées et travailler ensemble à mieux connaître quelle est la réalité de nos territoires. Nous avons aussi parlé d'énergies renouvelables sous plusieurs angles. J'en profite pour saluer amicalement celles et ceux qui ont manifesté leur intérêt pour aller visiter le parc éolien situé à quelques encablures d'ici, en mer. Le soleil est là et le bassin qui est derrière vous semble assez calme. La réalité est que le vent souffle à 40 nœuds en mer. Il n'y a donc pas de regrets de l'avoir annulé, car la sortie aura été très compliquée. J'espère que ce n'est que partie remise et que nous aurons le plaisir de vous montrer ce premier parc français.

Il reste encore des choses à faire. D'autres thèmes avaient été évoqués et vont être travaillés dans l'année qui va s'ouvrir.

Pour conclure, je voudrais ajouter que ce qui est important ce sont aussi les partenariats qui se nouent en régions, entre les Parcs et les entités EDF présentes sur les territoires, unités de production et directions régionales. C'est toute la richesse de ce partenariat. Beaucoup a été fait et il reste encore beaucoup de choses à mener.

L'objet de ce partenariat national, c'est de donner envie de le décliner régionalement, c'est avec plaisir que nous le ferons ensemble.

Je vous remercie.

Karim Samoura
Chef de Cabinet du ministère de l'Environnement et du Développement durable guinéen

Monsieur le ministre en charge de la Transition écologique,
Monsieur le président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
Mesdames et Messieurs les maires, mairesses et présidents des Parcs naturels régionaux,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers congressistes,
En vos rangs et grades respectifs,

Permettez-moi, avant tout propos, de vous transmettre les salutations de Madame la ministre de l'Environnement et du Développement durable de la République de Guinée, madame Loupou Lamah.

Je voudrais aussi vous remercier pour l'honneur que vous me faites en me permettant de prendre la parole devant cette assemblée des élus locaux de France. Je tiens à exprimer toute mon admiration pour votre engagement en faveur du développement local durable de leurs territoires et de la prise en compte des enjeux globaux tels que la biodiversité et le changement climatique.

Mesdames et messieurs, la République de Guinée, que je représente ici, est résolument engagée depuis son indépendance dans la préservation de la biodiversité à travers la protection d'espaces d'importance écologique. Le pays compte actuellement 53 aires protégées qui couvrent environ 36 900 km², soit environ 15 % de sa superficie. Ces aires protégées sont composées de réserves de biosphères, de parcs nationaux, d'écosystèmes terrestres, côtiers et d'eau douce, et d'un réseau de plus de 150 forêts classées.

Cependant, ce réseau hérité de différentes périodes coloniales et post-coloniales, est actuellement disparate et souffre d'un manque de ressources financières et de main d'œuvre spécialisée, entravant la capacité de la Guinée à gérer ses aires protégées.

Il faut aussi mentionner le manque de modèles de gestion adaptée aux enjeux territoriaux et actuels.

Mesdames et messieurs, depuis le 5 septembre 2021, la Guinée s'est engagée dans une transition politique dirigée par Son Excellence le Colonel Mamady Doumbouya, qui s'est fixée pour finalité la refondation de l'État. La déclinaison de cette refondation dans le secteur de la Conservation s'est traduite, depuis huit mois, par des réformes majeures telles que : l'érection de l'Office guinéen des parcs et réserves de faune (OGPRF) et du Centre d'études et de gestion de l'environnement des Monts Nimba Simandou (CEGENS) en Établissement

public d'État (ÉPA) en charge de la conservation, la revalorisation du rôle du conservateur dont les capacités doivent être renforcées, la révision en cours des textes réglementaires relatifs au capital naturel et la création d'un fonds judiciaire dédié au financement de la conservation.

Les actions en cours portant sur la délimitation des aires protégées existantes, la compilation et les analyses croisées de ces données permettront de proposer une refonte du réseau des aires protégées de Guinée. Les principes directeurs de cette refonte sont : la capitalisation de l'héritage, la simplification des statuts ouvrant la possibilité d'intégrer des modèles tels que ceux développés par les Parcs naturels régionaux, l'optimisation du réseau des sites de protection internationalement reconnus et leurs connectivités à travers des corridors biologiques ainsi que la promotion de la gestion participative et de l'implication des communautés dans la planification de l'aménagement du territoire.

Ainsi, le nouveau réseau d'aires protégées attendu comprendra 17 parcs nationaux, complétés par un ensemble d'aires protégées de plus petites tailles qui seront des Réserves naturelles intégrales ou co-gérées.

L'atteinte de ces objectifs nous impose la recherche d'approches de gestion adaptées, permettant de mettre les communautés au cœur de la gestion de leurs territoires et de faire d'elles et de leurs élus, des co-gestionnaires des aires protégées aux côtés des conservateurs.

Mesdames et messieurs, depuis trois ans, votre Fédération, en collaboration avec l'ONG RENACEED, implémente avec succès en Guinée, l'approche des Parcs dans la forêt classée de Kounounkan dans la commune rurale de Moussaya dans Forécariah. Les leçons tirées de la capitalisation de cette expérience, ont retenu l'attention du ministère de l'Environnement et du Développement durable. Notre présence parmi vous ici, témoigne de notre intérêt pour l'outil Parc naturel régional que nous espérons adapter à nos réalités et à nos besoins.

Monsieur le président de la Fédération des Parcs, nous avons observé votre modèle, échangé avec les membres de votre réseau sur les aspects institutionnels et visualisé de multiples bonnes pratiques en matière de gestion des aires protégées, de conservation de la biodiversité et de valorisation des services écosystémiques. Mais cela ne suffit pas à faire de nous des spécialistes de Parcs naturels régionaux. C'est pourquoi nous voulons continuer à compter sur votre accompagnement à travers le RENACEED et l'Office Guinéen des Parcs et Réserves de Faune de Guinée, en renforçant les capacités de nos acteurs (élus, acteurs de la société civile, acteurs économiques et conservateurs et autres fonctionnaires de ministères tels que celui de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire et celui de l'Administration des collectivités décentralisées) et à jouer le rôle de coach en vue



de nous permettre de disposer de notre propre modèle de gestion participative des aires protégées.

En clair, nous espérons, à travers un partenariat gagnant-gagnant et égalitaire :

- La formalisation d'une entente de partenariat de nos réserves par vos Parcs intéressés et la possibilité de jumelage à moyen terme de nos communes concernées avec les vôtres ;
- L'accueil de nos cadres formateurs dans vos Parcs pour des formations pratiques ;
- L'échange d'étudiants et stagiaires pour un partage d'expériences et des études pratiques sur des sujets d'intérêts communs, notamment l'évaluation des services écosystémiques et des pertes de biodiversités dans un contexte de développement minier en Guinée, où nous contribuons à mettre en place des exigences pour que ces entreprises assurent convenablement la compensation des pertes induites par leur activité ;
- Le partage d'informations et de ressources pour faire face au défi du changement climatique et d'érosion de la biodiversité.

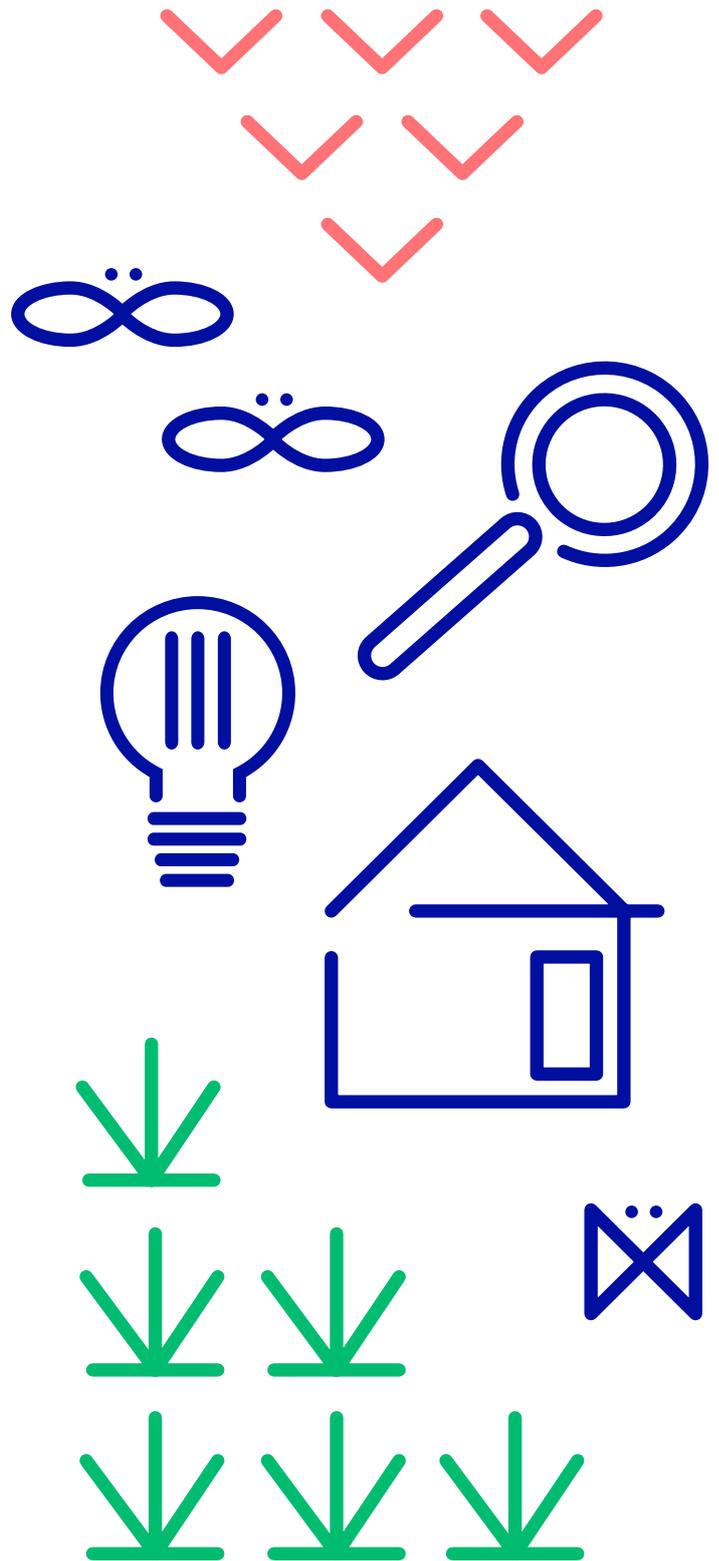
Je ne saurai terminer cette allocution sans remercier les acteurs de notre collaboration, mais aussi l'Ambassade de France et la Coopération Française pour l'organisation de ce voyage et d'autres à venir. Je me dois de féliciter et de reconnaître l'efficacité et le rôle de la société civile guinéenne à travers l'ONG RENACEED et son président, monsieur Diakité pour cette opportunité apportée à notre pays. Le chemin reste long mais nous sommes avec vous.

Enfin, je voudrais inviter les participants à se féliciter par un applaudissement général pour le dynamisme de votre réseau et la réussite de ce congrès. Un grand merci à Monsieur le président de la Fédération des Parcs et à son équipe.

Vous êtes un modèle à suivre et continuez pour assurer une France plus résiliente et mieux alignée dans sa transition écologique et climatique.

Vive la coopération internationale

Je vous remercie.



Franck Louvrier

Maire de La Baule, premier vice-président de la Région Pays de la Loire

Bonsoir à tous,

Soyez les bienvenus à La Baule-Escoublac pour cette soirée conviviale qui a lieu dans le cadre de ce congrès national des Parcs naturels régionaux.

Je ne peux être présent ce soir parmi vous car je suis en session à la Région des Pays de la Loire pour le DOB, le débat d'orientation budgétaire. J'ai pu vous voir hier et je tenais néanmoins à vous accueillir par ce message et remercier Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, et Éric Provost, président du Parc naturel régional de Brière, pour leur confiance en ayant choisi notre commune pour ce moment de détente.

Car il y a un lien très fort entre La Baule-Escoublac et les Parcs : ceux-ci ont en effet été créés en 1967 par le général de Gaulle à l'initiative d'Olivier Guichard, qui fut l'un des bâtisseurs de notre ville balnéaire en œuvrant à son développement économique moderne.

Lien d'autant plus étroit que près d'un tiers du territoire de la commune est inclus dans le périmètre du Parc de Brière.

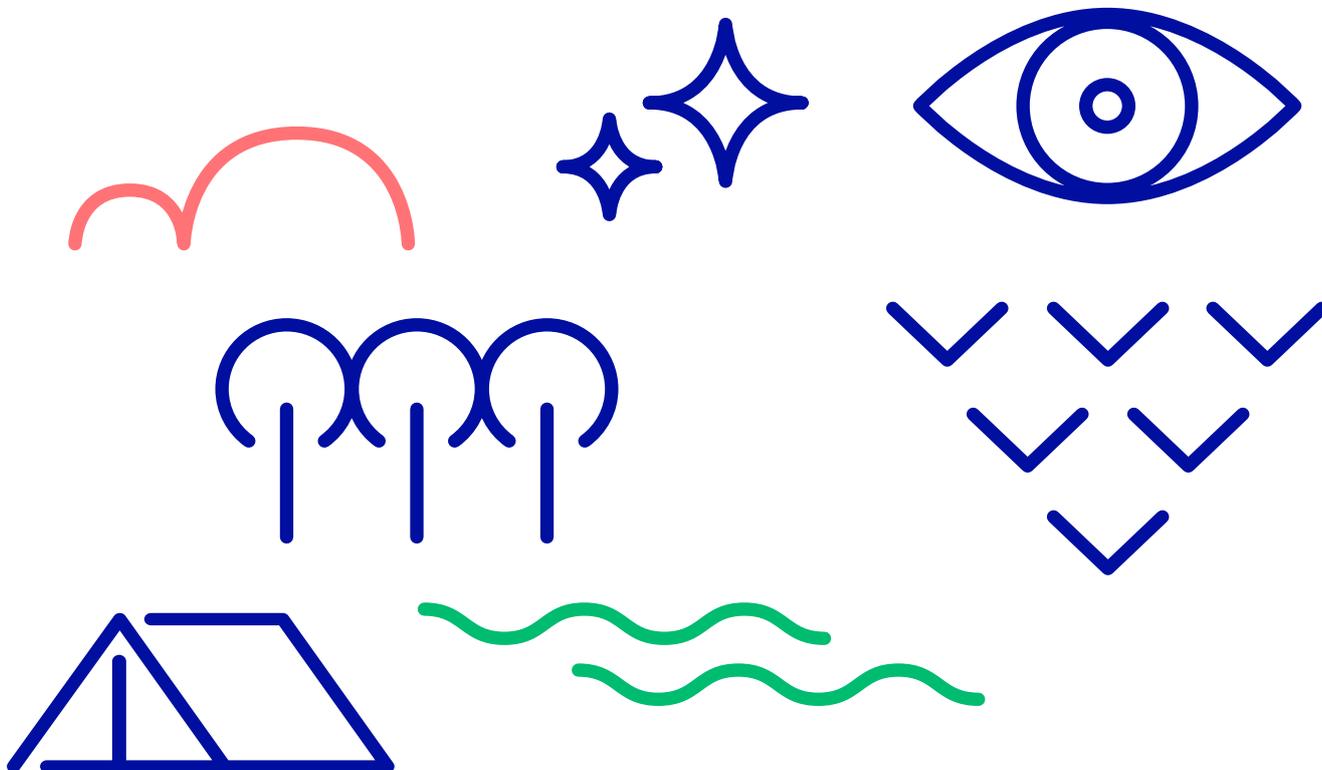
Au même titre que notre littoral local ou les marais salants, le Parc de Brière contribue à l'attractivité de notre secteur. Il possède de nombreuses qualités : ses atouts touristiques, son intérêt en matière d'environnement et de biodiversité, mais aussi, il faut le savoir, sa richesse en matière alimentaire comme vous avez pu le voir dans la vidéo précédente.

La Région des Pays de la Loire et sa présidente Christelle Morançais, sont bien conscients de la valeur ajoutée qu'apportent les Parcs naturels régionaux. Les quatre Parcs présents sur notre territoire régional sont particulièrement soutenus, notamment celui de Brière, avec une contribution annuelle de près de 700 000 euros.

Ce soutien est encore plus important aujourd'hui dans le contexte international, énergétique et environnemental que nous connaissons. Comme le souligne le thème de ce congrès, il y a urgence à des convergences face à la crise écologique et climatique.

Mais ce soir, c'est relâche : profitez-bien de ce moment qui, j'espère, vous donnera envie de revenir à La Baule-Escoublac où, sachez-le, vous serez toujours très bien accueillis.

Excellente soirée et à très bientôt.



Discours de clôture

Éric Provost

Président du Parc naturel régional de Brière

Je souhaite bien sûr remercier l'ensemble des collectivités publiques et institutions qui ont accompagné ce congrès, de même que les partenaires privés qui sont aussi présents au quotidien pour nous aider à avancer sur un certain nombre d'initiatives de ce territoire.

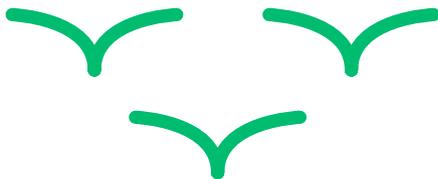
Je voudrais remercier les congressistes. Le fait d'être avec vous pendant ces trois jours, de visiter notre territoire avec votre regard, nous a aussi enrichis. C'est très important que l'on puisse avoir ce retour de ce que vous percevez de nos enjeux, de nos défis et sur la manière dont vous pouvez nous éclairer sur la route à suivre.

Un autre élément qui me paraît aussi important, ça a été souligné tout à l'heure, c'est le fait que nos Parcs ne restent pas enfermés dans leur périmètre administratif, dans leurs missions mais qu'ils exercent aussi ce rôle d'initiatives, d'innovations, ce rôle moteur, à l'intérieur de nos Parcs dans le cadre de nos missions mais aussi pour rayonner sur le territoire proche, voire sur plus large, et faire en sorte que nous soyons effectivement porteurs, si on veut bien nous aider à renforcer nos moyens.

Comme je l'évoquais dans mon discours d'ouverture, je pense qu'il faut aussi que nous prenions plus conscience de la force de ce réseau. Ce congrès l'illustre. Nous avons d'énormes capacités à faire bouger les choses mais c'est aussi par le collectif que nous y arriverons. Le fait que nous ayons été privés de congrès depuis quatre ans m'a aussi éclairé aussi sur cette idée qu'il faut qu'on multiplie les initiatives. Je pense par exemple aux Parcs de zones humides où l'on a fait un travail plus collectif pour préparer l'avenir et gérer cette transition.

Je remercie l'ensemble de l'équipe de la Fédération qui nous a bien épaulés pour l'organisation de ce congrès et je voudrais tout simplement dire aux équipes, au nom des élus du Parc de Brière, que nous les remercions et que nous sommes fiers de vous.

Merci beaucoup.



Jean-Luc Séchet

Vice-président Agriculture, mer et littoral, voies navigables et ports du Conseil départemental de la Loire-Atlantique

Monsieur le président de la Fédération des Parcs, Monsieur le président du Parc naturel régional de Brière, cher Éric, Mesdames, messieurs les élus, Mesdames, messieurs les représentants des Parcs,

Je suis très heureux de m'exprimer devant vous au nom du président du Département, Michel Ménard, pour ce congrès des Parcs qui se déroule en Loire-Atlantique. Je suis accompagné de mon collègue Ugo Bessière, conseiller départemental en charge du projet alimentaire des territoires de Loire-Atlantique, un sujet qui a énormément de sens pour nos Parcs.

La Loire-Atlantique est un département d'eau... c'est même écrit dessus, et ici à Saint-Nazaire ce fleuve emblématique rencontre l'océan.

La Loire-Atlantique c'est, en effet, 132 km de littoral et un réseau hydrographique dense : la Loire, l'Erdre, la Sèvre, le canal de Nantes à Brest... Nous sommes le deuxième département de France par l'importance des surfaces en zones humides (dont 72 000 hectares de marais) avec le lac de Grand-Lieu et ses marais, l'estuaire de la Loire, les marais littoraux et bien entendu la Brière.

La Brière est une richesse pour la Loire-Atlantique mais à l'équilibre fragile. C'est une richesse écologique aux multiples fonctions, nous l'avons vu au cours de ces journées. C'est aussi une pépite pour le développement touristique, un développement touristique durable et soutenable comme nous souhaitons le promouvoir dans notre département. C'est un équilibre fragile à préserver, notamment vis-à-vis de l'urbanisation et notamment le phénomène d'urbanisation rétro-littorale.

Aussi, le Département de Loire-Atlantique est sensible à ce territoire, au Parc de Brière dont la vocation même est de le développer tout en le préservant... et de le préserver tout en le développant !

L'urgence écologique doit nous mobiliser afin d'agir pour la protection de la biodiversité. Les alertes des scientifiques sur l'ampleur de l'extinction des espèces, la plus rapide de l'histoire de notre planète, sont désormais largement connues. Il y a quelques jours encore, le rapport Planète Vivante du WWF nous alertait sur la chute de 69 % en moyenne de populations de vertébrés – poissons,

oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles – entre 1970 et 2018. Les Parcs en sont d'ailleurs les témoins.

Les cinq grandes causes de l'effondrement de la biodiversité sont par ordre d'importance :

1. Les changements d'usage des terres et de la mer (déforestation, agriculture intensive, artificialisation, etc qui détruisent les habitats),
2. L'exploitation directe (surpêche en particulier),
3. Le changement climatique (et donc nos émissions de GES),
4. La pollution ou plutôt les pollutions,
5. Les espèces exotiques envahissantes.

Il est donc nécessaire d'inscrire l'action publique dans une démarche plus systémique. Une politique de protection des écosystèmes est pleinement pertinente quand elle intègre les pressions anthropiques qui s'exercent sur un territoire : lutte contre l'artificialisation des sols, transition agricole, décarbonation de nos modes de transport, etc.

La mise en place d'espaces naturels protégés est l'un des éléments d'une politique de biodiversité mais cela doit aussi se traduire par des plans de gestion ambitieux, comme c'est le cas dans les Parcs naturels régionaux.

Le département de Loire-Atlantique est aussi le symbole des menaces qui pèsent sur la biodiversité et en particulier sur les zones humides. Notre département de 1,4 million d'habitants compte 17 000 habitants supplémentaires chaque année. Cette attractivité est bien sûr d'abord une chance. Mais c'est aussi une pression exercée sur les milieux naturels et agricoles qui se traduit notamment par la mauvaise qualité de l'eau. 98 % des masses d'eau du département sont en mauvais état.

Avec les élus locaux et les acteurs de ce département, nous sommes dans l'obligation de relever un double défi. Tout d'abord, il s'agit d'accueillir les nouveaux habitants, et de leur fournir du logement, de l'emploi et des services. On ne va pas construire des murs pour empêcher les gens de venir, même si ça peut être la tentation de certains !!! Le repli sur soi n'est jamais la solution... D'ailleurs plus du tiers de ces 17 000 nouveaux habitants est lié aux naissances.

Pour l'ensemble de ces besoins, chaque année nous artificialisons dans notre département 365 ha. C'était le triple il y a 10 ans. La tendance est donc à cet égard encourageante.

Le second défi, c'est de protéger notre patrimoine naturel, notre capital foncier, et notamment les zones humides, les espaces naturels et les terres agricoles.

Le Département en tant que collectivité agit en ce sens car :

- Il est gestionnaire de plus de 4 000 ha d'espaces naturels et propriétaire de 11 300 ha d'espaces naturels sensibles sur plus de 40 sites, dont une large

part est constituée de zones humides.

- Il protège durablement 20 000 ha d'espaces agricoles au travers de Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN). Trois PEAN en Loire-Atlantique pour lesquels je salue la volonté politique des élus communaux et des EPCI, notamment ici dans l'agglomération de Saint-Nazaire et chez nos voisins de CAP atlantique.
- Il prône dans ses politiques et dans ses avis d'urbanisme la sobriété foncière. Je pense par exemple à la construction de nos nouveaux collèges.

L'objectif du ZAN (zéro artificialisation nette) à l'horizon 2050 est à la fois ambitieux, compliqué dans sa mise en œuvre mais nécessaire. Il est porté de manière volontariste par le Département de Loire-Atlantique et je le sais par de nombreuses collectivités ici dans notre département même s'il inquiète légitimement de nombreux élus locaux.

Nous devons collectivement travailler, agir et sensibiliser tous les acteurs mais aussi et peut-être surtout l'ensemble des citoyens à cet enjeu majeur pour notre avenir, celui de nos enfants et de nos petits-enfants et ce, sans dogmatisme et en prenant en compte les situations de chaque territoire soumis à des pressions différentes : l'attractivité résidentielle, les contraintes du littoral, la place nécessaire pour les activités économiques...

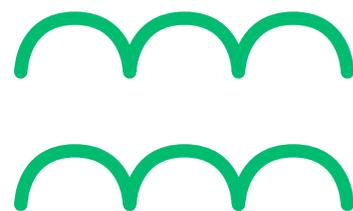
Chacun doit prendre ses responsabilités, sans démagogie et le Département de Loire-Atlantique y prend et y prendra sa part.

Dans cet objectif de sobriété foncière, les Parcs naturels régionaux ont un temps d'avance. Ils bénéficient d'une connaissance fine du territoire, de ses caractéristiques, de ses acteurs et de ses contraintes et disposent d'une méthode : celle de la concertation, de la pédagogie et de l'incitation pour créer l'adhésion des acteurs par un effet d'entraînement vertueux.

Alors, profitons collectivement de votre exemple et de votre expérience et évidemment le Parc naturel régional de Brière aura toute l'attention et tout le soutien de notre collectivité départementale.

Je vous souhaite une très bonne fin de séjour en Loire-Atlantique.

Je vous remercie.



Bérangère Couillard

Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie

Messieurs Les élus
Mesdames Les présidentes,
Messieurs Les présidents,
Mesdames et messieurs,

Je suis ravie de pouvoir intervenir à distance pour clôturer ce congrès de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Le ministre Christophe Béchu et moi-même regrettons de ne pas pouvoir être présents physiquement avec vous aujourd'hui, mais nous tenions à remercier la Fédération pour l'organisation de cette nouvelle édition et surtout pour votre engagement de longue date aux côtés des territoires et pour la biodiversité.

Vous avez choisi de mener votre congrès sur la thématique de l'urgence des transitions écologiques et climatiques. C'est un sujet incontournable de notre temps et les territoires seront des acteurs majeurs de cette transition. Les territoires ont besoin d'ingénierie, d'accompagnement, de méthode, d'organisation et les Parcs apportent ces compétences jusque dans les plus petites communes concernées.

Je sais pouvoir compter sur votre action pour faire réussir nos défis. Nous en avons plusieurs à relever. Le premier est celui de la décarbonation de notre production énergétique. Elle est indispensable pour atteindre nos objectifs de baisse des émissions de CO₂ et elle nécessite une mobilisation des acteurs territoriaux autour de projets fédérateurs et consensuels. L'État va simplifier ses projets pour les années qui viennent. Il vous appartient de vous en emparer et réaliser ces projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éoliennes partout où cela est pertinent. Le second défi est celui de la rénovation du patrimoine bâti ancien. Les Parcs apportent l'ingénierie utile à la rénovation des centres-bourgs de nos villages. C'est à la fois bon pour les sols et bon pour le climat lorsque ces rénovations sont aussi énergétiques.

Enfin, vous êtes impliqués sur les questions d'aménagement du territoire. Notre pays doit changer de modèle, notre aménagement doit devenir moins consommateur d'espaces naturels. Après les violents incendies auxquels ont été malheureusement confrontés une douzaine de Parcs cet été, je sais pouvoir compter sur la mobilisation du réseau pour travailler collectivement sur des solutions adaptées à chaque territoire. La réduction du risque des incendies de forêts en est un axe majeur. Au-delà des incendies dramatiques, il s'agit aussi de redonner à nos forêts leur rôle de puits carbone nécessaire pour la trajectoire bas carbone.

Pour accompagner l'ensemble de ces chantiers, le gouvernement a prévu la mise en place d'un fonds vert pour accompagner les collectivités locales dans la transition écologique. Ce sont près de 2 milliards d'euros, d'ores et déjà prévus pour 2023. Les collectivités dont vous faites partie doivent pouvoir développer tous les projets qui sont bénéfiques pour l'environnement et notre trajectoire climatique. Elle vient répondre à tous les enjeux : adaptation des territoires au changement climatique, amélioration de la performance environnementale ou encore l'amélioration du cadre de vie. La gestion de ce fonds se vaudra simple avec une enveloppe confiée aux préfets qui pourront l'utiliser de manière souple pour financer les projets prioritaires de vos territoires.

Cela inclut également la stratégie nationale biodiversité pour laquelle vous êtes pleinement mobilisés et qui sera dotée de minima 150 millions d'euros en 2023. Dans cette stratégie, un volet concerne les aires protégées. L'objectif de 30 % du territoire national en aires protégées est atteint, mais nous visons maintenant celui de 10 % en protection forte. Les Parcs sont désormais reconnus comme des aires protégées. Ils constituent des espaces de dialogue susceptibles de porter une ambition supplémentaire sur la préservation de la biodiversité ainsi que le développement de protections fortes.

Nous comptons sur vous pour porter cette dynamique. Pour l'impulser à vos côtés, le Gouvernement a élargi cette année la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité de 10 millions d'euros dont 5 millions d'euros pour les communes se trouvant dans des Parcs naturels régionaux. Cette dotation augmentera à nouveau de 6 millions d'euros en 2023, dont 4,5 millions d'euros pour les communes se trouvant dans des Parcs. Cela est nécessaire pour reconnaître votre contribution au développement durable.

2023 sera également marquée par la décentralisation au profit des Régions d'une partie des missions relatives à la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, afin notamment de contribuer à un meilleur ancrage territorial des sites. La publication du décret interviendra d'ici fin 2022 pour une entrée 1er janvier 2023, les décisions de transfert de crédits et d'ETP sont en cours dans le cadre de la préparation du Projet de loi de finances 2023 pour assurer une continuité dans la mise en œuvre de cette politique à l'échelle nationale.

Vous le voyez, nous avons encore beaucoup à faire et nous nous donnons les moyens de nos ambitions. Nous devons accélérer notre transition écologique et les Parcs naturels régionaux de France prendront toute leur part.

Nous voulions vous remercier, Christophe Béchu et moi-même, pour le travail que vous réalisez au quotidien dans les territoires.

Nous restons à l'écoute des propositions de votre réseau afin de faire avancer ensemble la transition écologique de nos territoires.

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Mesdames et messieurs les parlementaires,
Madame la présidente de Régions de France, présidente de la Région Occitanie, chère Carole,
Monsieur le vice-président de la Région Pays de la Loire, cher Franck, merci pour votre accueil et votre message de sympathie,
Monsieur le vice-président du département de Loire-Atlantique,
Monsieur le président de la Carene Saint-Nazaire agglomération, maire de Saint-Nazaire,
Monsieur le président de Cap Atlantique,
Monsieur le chef de cabinet de la ministre de l'Environnement et du Développement durable de Guinée, cher Karim,
Mesdames et messieurs les représentants des délégations étrangères, de Guinée, du Luxembourg, de Suisse, de Wallonie, chère Françoise
Monsieur le président du MAB France, cher Didier,
Mesdames et Messieurs les élus régionaux et départementaux,
Monsieur le président du Parc naturel régional de Brière, cher Éric et toute l'amitié que je te porte, après ces quatre années où nous avons construit ce congrès,
Monsieur le président de notre Conseil d'orientation en recherche et prospective, cher François, merci pour l'excellente restitution que tu as faite des ateliers et qui résonne à mes oreilles, sur le passage de la démonstration à celui de la massification, un sujet que je suis prêt à continuer à travailler avec le CORP,
Mesdames et messieurs les présidents et élus des Parcs,
Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les directeurs et agents des Parcs,
Mesdames et messieurs les MAB partenaires de notre réseau,
Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Je pense, sans prendre trop de risques, pouvoir en votre nom à tous témoigner du bonheur que nous avons ressenti à nous retrouver réunis durant ces trois jours dans le Parc naturel régional de Brière et de clôturer notre congrès ici dans ce magnifique site de la base sous-marine de Saint-Nazaire. Quand Éric Provost m'a proposé ce site, nous ne pouvions pas imaginer sa portée symbolique. Un site construit pour faire la guerre et devenu un lieu de Paix. Ici, les habitants de Saint-Nazaire célèbrent quasi quotidiennement la culture. Nous mesurons tous ce que cela représente alors même qu'une guerre déstabilise notre continent.

Nous en avons passé des réunions en visioconférence depuis octobre 2020, un nombre incalculable. Les 14, 15 et 16 octobre 2020 étaient les dates initialement pressenties pour l'organisation de ce congrès. Quasi-ment deux ans jour pour jour. Mais la crise sanitaire qui nous a contraint à reporter le congrès deux fois, n'a pas eu raison de notre motivation. Nous avons été plus de 700 congressistes à nous réunir ces trois derniers jours et avec quel plaisir !

C'est bien là la plus belle récompense pour le Parc naturel régional de Brière qui n'a jamais baissé les bras.

Je veux remercier Éric Provost, son président qui s'est investi personnellement dans la réussite de ce congrès. Merci à son directeur Bruno Daval, à toute l'équipe du Parc et en particulier à Louise Jouve en charge de sa coordination. Merci aussi aux agents de la Fédération des Parcs qui sont venus en appui pour l'organisation de cette belle rencontre. Nous vous remercions, car la grande famille des Parcs a besoin de se réunir. Ces moments d'échange, de débat et de convivialité sont indispensables. Merci également à vos et à nos partenaires.

La Région Pays de la Loire, sa présidente Christelle Morançais représentée par Roland Marion, délégué à la Transition écologique et énergétique, présent à nos travaux. Le Département de Loire-Atlantique, son président Michel Ménard, représenté par Jean-Luc Séchet, vice-président agriculture, mer et littoral, voies navigables et ports.

Éric, tu as remercié les nombreux partenaires locaux et je m'y associe pleinement. Je sais l'importance du soutien de ces collectivités et partenaires pour l'organisation d'une manifestation de cette envergure. Ces remerciements vont aussi au ministère de la transition écologique et solidaire, au CGET et à la Banque des territoires.

Je remercie également Bérangère Couillard, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie, pour le message qu'elle nous a adressé. Nos remerciements vont aussi à Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour avoir permis de conforter la dotation biodiversité pour nos communes. Cette dotation destinée à son origine aux communes couvertes par les Parcs nationaux, des Parcs marins et des sites Natura 2000, s'est étendue pour la première fois, en 2022, aux communes adhérentes à un Parc naturel régional. Cette décision a été prise à l'initiative de Joël Giraud, alors secrétaire d'État chargé de la ruralité. Une enveloppe de 5 millions d'euros a ainsi été répartie sur 2 700 communes de nos Parcs en 2022. Dans le cadre du projet de loi de Finances de 2023, le Gouvernement a proposé un quasi doublement de cette dotation en l'abondant de 4,5 millions d'euros, pour un total de 9,5 millions d'euros. Les critères de répartition

que propose la Fédération, permettrait d'en faire bénéficier 4 300 communes. C'est ce pourquoi nous allons nous battre. Ce coup de pouce financier, destiné à nos communes rurales n'a rien d'anodin.

Ces communes s'engagent volontairement pour la préservation de notre patrimoine commun, notre air, notre eau, nos sols, nos forêts, nos prairies, nos marais. Cet engagement qui se concrétise par la signature de nos chartes et par le classement en Parc mérite d'être reconnu. Historiquement, les communes bénéficiaient de la reconnaissance de l'État et donc de son soutien que pour deux raisons :

- soit en soutenant les équipements permettant le développement économique, avec trop souvent les impacts écologiques que l'on déplore aujourd'hui ;
- soit en soutenant, par une forme de péréquation insuffisante, les communes les plus pauvres, généralement éloignées des pôles de développement.

La péréquation étant trop souvent une stigmatisation, cette dotation biodiversité sur les territoires ruraux devient une valorisation. La dotation biodiversité envoie un message nouveau aux communes de nos territoires. Un message positif qui leur dit : vous possédez un patrimoine qui est notre bien commun, vous vous engagez pour le préserver et nous reconnaissons cet engagement. Voilà un bien meilleur signal pour nos territoires.

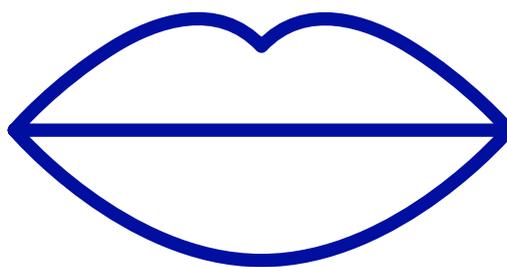
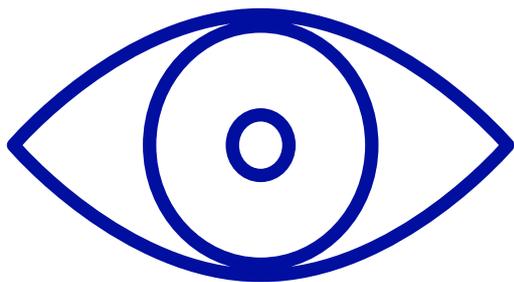
Nous l'avons beaucoup dit durant ces deux jours de débat. La transition écologique est un défi immense. Peut-être le plus grand défi auquel l'Humanité aura à faire face. Ce défi passera sans aucun doute par une révolution culturelle. Cette révolution est aussi celle des élus locaux qui jouent chaque jour un rôle fondamental dans nos territoires. Médiateurs du quotidien, les élus de nos communes rurales connaissent leur territoire mieux que personne. Ils connaissent leurs habitants, et mesurent leur capacité ou non à agir. À ces élus, la dotation renvoie ce message : vous ne faites pas partie du problème, vous faites partie de la solution. Mesdames, messieurs les maires et élus des communes classées Parc, cette dotation est un signal une reconnaissance de votre engagement. Et je sais pouvoir compter sur vous pour en faire le meilleur usage. Notre ingénierie, votre ingénierie car les Parcs naturels régionaux sont vos outils. Ils sont là pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets. Pour faire en sorte que ces 9,5 millions d'euros nous permettent d'accélérer un processus engagé il y a

plus de 50 ans dans nos Parcs.

Cette dotation ne doit pas masquer les difficultés financières auxquelles nos syndicats mixtes vont être confrontés. L'évolution du point d'indice, réponse légitime au besoin d'évolution des salaires de nos agents, et réponse partielle à l'inflation, va engendrer en 2023 une augmentation structurelle des dépenses de fonctionnement d'environ 5 millions d'euros. Le modèle économique de nos syndicats mixtes est fragile face à ces évolutions que nous ne maîtrisons pas.

Votre Fédération a alerté le Gouvernement et nous avons fait une proposition aux parlementaires. Je remercie Emmanuel Mandon, ancien président du Parc naturel régional du Pilat, aujourd'hui député, pour avoir relayé notre inquiétude. Nous avons adressé un courrier à nos ministres, relayé à leurs services, nous avons alerté les parlementaires, nous l'avons encore évoqué pas plus tard que mercredi avant l'ouverture de notre congrès et depuis hier de nombreux Parcs ont reçu la confirmation de leur éligibilité à la clause filet. Ces Parcs, quand ils répondent aux critères du décret disposeront d'une dotation spécifique leur permettant de couvrir en grande partie les dépenses relatives à l'évolution du point d'indice et à l'augmentation du coût de l'énergie. C'est une première à ma connaissance dans notre réseau et une très bonne nouvelle. Car, je le rappelle, les syndicats mixtes ne devaient pas bénéficier de ces clauses à l'origine. Je vous invite tous à vous rapprocher très rapidement de vos Directions départementales des finances publiques ou de votre préfet.

Et au-delà de l'année 2023, il est important que l'État marque son soutien à notre réseau qui contribue de manière significative dans la mise en œuvre de la stratégie des aires protégées et de la stratégie nationale biodiversité. Comme l'a dit la Secrétaire d'État, nous appartenons désormais à la famille des aires protégées. Cela n'a pas modifié notre approche de la préservation de la biodiversité. Au contraire, c'est la reconnaissance de la protection par le contrat, par la libre adhésion. Un mode de protection qui ne s'oppose pas à la protection réglementaire mais qui la complète. Nous allons par conséquent continuer à nous battre pour augmenter la dotation de 120 000 euros par Parc et par an qui n'a pas été revalorisée depuis plus de dix ans. Cette dotation représente un peu plus de 6,5 millions par an, ce qui équi-



vaut au budget annuel moyen d'un Parc national. Les Parcs naturels régionaux le méritent pour le rôle qu'ils jouent dans la stratégie nationale de la biodiversité et plus globalement dans la capacité qu'ils ont à prendre en compte la nature dans notre quotidien. Ils le méritent aussi au regard des réussites qu'ils engrangent depuis leur création. La lutte contre l'érosion de la biodiversité, contre le changement climatique sont des priorités nationales. La transition écologique et la biodiversité sont sur toutes les lèvres. La contribution majeure que nous y apportons doit être reconnue. Nous comptons sur le soutien de l'État.

Notre réseau est un réseau vivant. Les Parcs naturels régionaux séduisent plus que jamais. Depuis notre dernier congrès, en 2018 à Saint-Étienne, nous avons vu la naissance de cinq nouveaux Parcs naturels régionaux. Ces Parcs sont déjà quasiment tous officiellement inaugurés et je sais qu'ils sont déjà tous pleinement engagés dans la mise en œuvre de leur projet de territoire. Mais je souhaiterais, car c'est une tradition au moment de notre congrès que nous leur rendions hommage. Représentants des Parcs naturels régionaux du Médoc, de Baie de Somme Picardie maritime, du Mont-Ventoux, de Corbières-Fenouillèdes et du Doubs Horloger, merci de vous lever. Bienvenue à vous dans notre magnifique réseau. (applaudissements).

Nous avons encore une dizaine de Parcs en projet, chère Carole pour présider le projet de Comminges Barrousses Pyrénées, tu connais bien le sujet. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'attractivité de notre label. Plus que jamais, notre approche de la préservation des territoires a du sens et répond aux besoins des territoires ruraux. Mais le niveau d'exigence qui prévaut au classement d'un territoire en Parc naturel régional, tant sur la qualité du territoire que sur le niveau d'ambition de la charte doivent être pleinement garantis. Les Parcs naturels régionaux sont des outils territoriaux. Les Parcs sont voulus, désirés par les élus locaux et les Régions y jouent un rôle capital. Mais le classement par un décret national, en est la clé de voûte. Nous, Régions, État et Fédération y sommes attachés. Le label garantit la cohérence et la force du réseau. La déconcentration de la procédure de création n'a pas été une bonne décision. Je ne parle pas des révisions des chartes - que l'on souhaiterait d'ailleurs voir allégées -, mais des procédures de création. Bien sûr, il ne s'agit pas là de pointer du doigt les territoires en projet. Nous respectons la volonté et la très grande motivation des élus locaux qui prétendent au classement.

Comme vous le savez, la Fédération des Parcs joue un rôle de garant de la qualité du label. Cette mission lui a été confiée par le législateur et figure dans le code de l'Environnement. Elle suscite dans le bureau de la Fédération de nombreux débats. Elle rend ses avis au nom de ses membres et notamment les 58 Parcs régionaux et des Régions. Nous avons observé, ces derniers temps, une tendance à vouloir contourner ce rôle. Je vous le dis, c'est une très mauvaise idée. C'est une mauvaise idée pour notre réseau, mais ça l'est également pour les territoires concernés. Le classement en Parc naturel régional ne doit pas être considéré comme une formalité. Le niveau d'ambition qui prévaut à ce classement est un moteur dont le territoire et ses acteurs ont besoin.

Ce classement n'est pas non plus une simple reconnaissance. Pour être classé, il faut un projet et pour le mettre en œuvre, il faut des moyens. Attention à la tentation de multiplier le nombre de Parcs sans prévoir les moyens correspondants. Je connais, madame la présidente de Région de France, votre attachement aux Parcs naturels régionaux et je sais que vous avez parfaitement conscience de l'importance des moyens qui leur sont mis à disposition, condition indispensable de leur réussite. Nous savons également les contraintes qui pèsent actuellement sur l'ensemble des collectivités. Mais la création d'un Parc ne doit en aucun cas se faire au détriment des Parcs existants. 01 28 10

Plus que jamais, en confiance et en conscience, les Parcs naturels régionaux sont aux côtés des Régions, pour porter des transitions dans nos territoires ruraux fragilisés.

En août, Élisabeth Borne a annoncé la mise en place d'un « Fonds vert » doté d'une enveloppe globale de deux milliards d'euros. Un montant spécifique de 150 millions d'euros sera réservé aux aires protégées pour favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité qui devrait être adoptée en mars 2023. J'invite tous les Parcs à se mobiliser pour mettre en œuvre des projets structurants sur nos territoires. Les Parcs naturels régionaux ont déjà su se mobiliser dans le cadre du Plan de relance soit en tant que maître d'ouvrage soit en accompagnant leurs collectivités membres, communes et communautés de communes. Il est très important que les opérations mises en œuvre dans le cadre de ces fonds soient cohérentes avec nos chartes et nos projets de territoire.



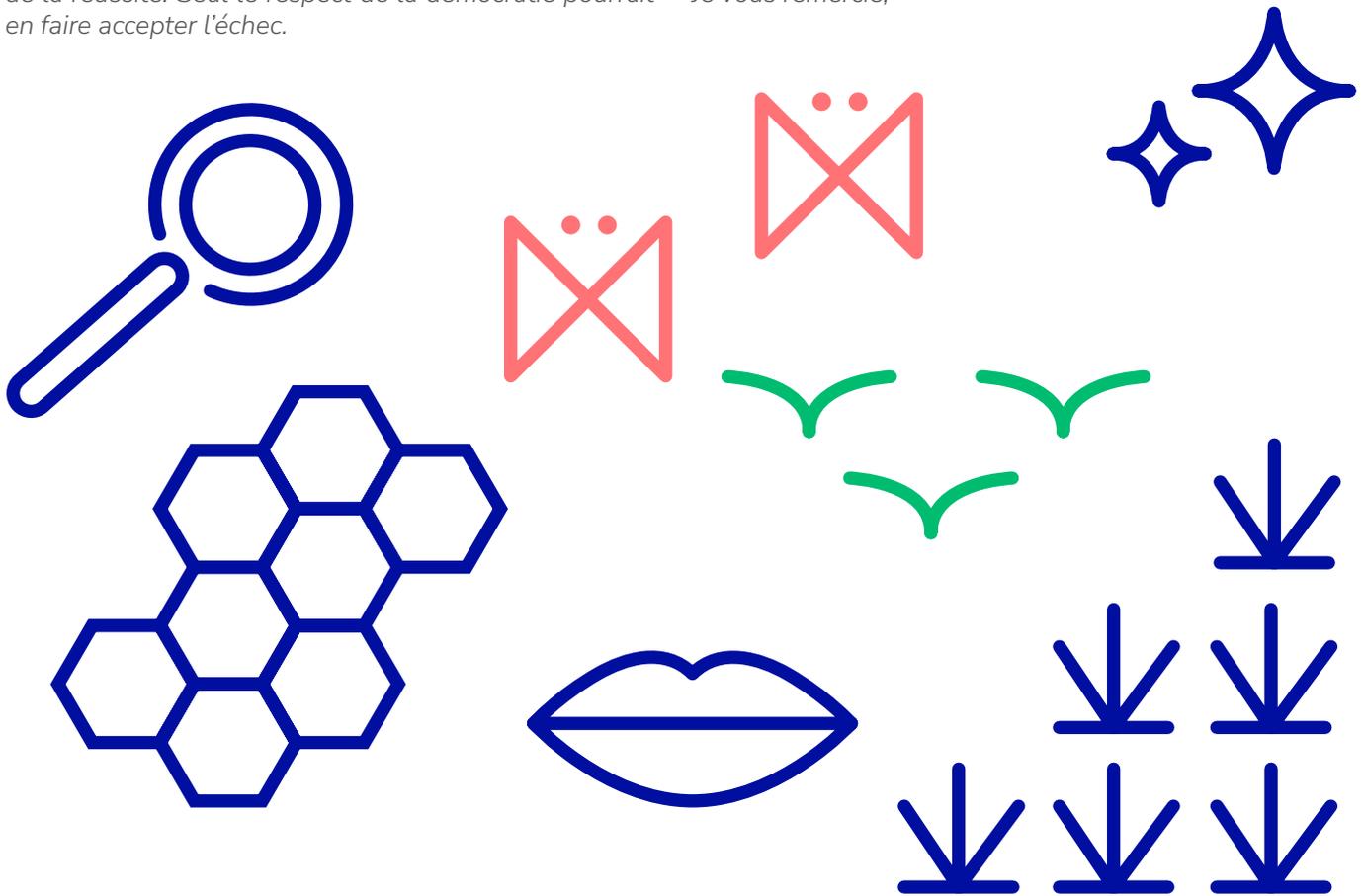
Chers collègues des Parcs, chers partenaires, cela fait deux jours que nous débattons de la nécessité et de notre capacité à faire converger les forces vives de nos territoires pour nous engager plus puissamment dans la transition écologique. De la nécessité impérieuse de faire converger la lutte contre le changement climatique avec la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Nous sortons de 100 ans de certitudes. La confiance aveugle dans un modèle de développement, dans ce que nous appelions le progrès, progrès qui devait nous garantir une vie meilleure. Cette époque est désormais derrière nous. Nous entrons dans une période de grande incertitude. Et l'incertitude, le manque de visibilité peuvent générer des peurs.

Même si l'inquiétude est légitime, j'observe parfois, une tendance à jouer sur ces peurs. La tentation est grande pour certains, d'utiliser l'urgence pour imposer des mesures ou des réformes, quitte à contourner le processus démocratique. Ne croyez pas que cette tentation n'existe pas quand on parle d'écologie. En réalité, elle est vieille comme le monde et l'inconnu et la peur en sont le terreau fertile. La transition écologique est un combat mais ce n'est pas une guerre. Elle doit être le ciment d'un nouveau projet de société, un projet plus démocratique que jamais. Et nous, Parcs naturels régionaux, devons accompagner et faire converger ces forces. Le processus démocratique est un impératif moral, il est une condition de la réussite. Seul le respect de la démocratie pourrait en faire accepter l'échec.

Les Parcs sont une formidable solution face à l'inconnu. Ils permettent d'ancrer la transition écologique dans un territoire, de confronter les enjeux climatiques et écologiques à une réalité vécue. Nos projets de territoire permettent de fixer des objectifs communs, mesurables. Surtout, ils offrent un cadre pour agir. Et agir, s'engager est un moteur puissant contre le sentiment d'impuissance. Nous observons de nombreux jeunes qui viennent s'installer dans nos territoires car ils y trouvent un sens à leur vie. Ils y développent leur activité économique en cohérence avec ce à quoi ils aspirent. Il y a de place pour l'action, il y a dans la transition écologique un formidable réservoir de créativité. Cessons d'avoir peur ! Convergeons autour de la transition écologique qui peut être le liant dont la société a tant besoin. Nous traversons une période de crises multiples. C'est avec détermination qu'il nous faut les affronter. Ces crises peuvent également nous permettre d'aller plus vite. Comme le disait récemment le regretté Bruno Latour que nous avons convié à notre congrès : « la crise pousse à l'expérimentation, en remettant en question la plasticité de ce système prétendument indiscutable ».

Soyons ambitieux, soyons créatifs, nous en avons plus que jamais besoin.
Vive les Parcs naturels régionaux !

Je vous remercie,



Carole Delga

Présidente de Régions de France et présidente de la Région Occitanie

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis ravie d'être ici à Saint-Nazaire - je salue monsieur le maire- en Loire-Atlantique.

Ce matin très tôt, j'ai pris un petit-déjeuner avec Michel Ménard, ancien collègue député et donc ami depuis un certain nombre d'années dans cette belle région des Pays de la Loire. Nous allons d'ailleurs de nouveau avoir une séance la semaine prochaine sur le sujet de France Travail.

Merci au Parc naturel régional de Brière de nous accueillir et bien entendu, merci monsieur le Président, cher Michaël Weber, de m'avoir invitée en tant que présidente de Régions de France, pour ce congrès national, sachant que l'année prochaine, je devrais être encore plus présente. C'est une histoire de fidélité entre notre association et les Parcs, puisque déjà l'année dernière, en novembre 2021, j'étais présente à votre assemblée générale.

Je suis présidente de Régions de France, comme mon accent de l'indique pas, je suis aussi présidente de la Région Occitanie, et aussi d'un futur Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées. J'avais vraiment souhaité, dans mes différentes précédentes fonctions, que ce projet de Parc naturel régional puisse émerger. Au moment de la préfiguration, les élus de ce territoire et les forces vives ont souhaité que je prenne la présidence de l'association de préfiguration. J'ai tout de suite opposé la question de mon agenda, d'une charge de travail assez forte de par la mobilisation de la région Occitanie mais aussi personnelle puisque c'est mon territoire natal. A force d'insistance de leur part, je leur dis que je n'accepte la présence que si je suis élue à l'unanimité et c'est finalement ce qui s'est passé lors de l'assemblée générale. Je vous raconte cette anecdote parce que c'est la démonstration que dans un Parc naturel régional, la question du rassemblement et de la capacité à associer l'ensemble des acteurs de différentes sensibilités, est ce qui caractérise vos Parcs naturels régionaux. C'est ce qui permet de donner de la force à un projet de territoire.

La France compte donc 58 Parcs naturels régionaux en métropole et Outre-mer. C'est une vraie richesse en matière de gouvernance. Car il est indispensable de bien se concentrer sur la question du projet de territoire et de ne surtout pas tomber dans ce piège qui consisterait à faire des Parcs des « super intercommunalités ». Il faut qu'ils soient issus d'un vrai projet de territoire, qui donne une spécificité et une force d'entraînement. C'est pourquoi l'ensemble des présidentes et présidents des Régions soutient fortement les Parcs naturels régionaux. Ces

derniers favorisent une conciliation absolument indispensable dans une société où solitude et affrontements sont de plus en plus présents. Je crois au contraire que nous devons nous inspirer des travaux sur la conciliation d'Edgar Morin, pour démontrer qu'à travers elle, nous progressons tous ensemble pour relever les défis de la crise climatique, de la crise sociale et de la crise démocratique.

Concilier, c'est ce que nous demandons à nos Parcs naturels régionaux, avec les Régions, acteurs majeurs. Concilier bien sûr avec le développement économique car nous ne voulons pas de territoire figé. Nous souhaitons au contraire une croissance en conscience, une croissance partagée, des services à la population, une transition écologique et un aménagement du territoire. Il est absolument indispensable aussi qu'il y a une vraie réflexion sur la question des périmètres. Il est en effet tentant de s'agrandir mais ce n'est pertinent que si cette démarche est cohérente avec le projet de territoire. Et nous devons bien entendu être là avec les Parcs naturels régionaux, avec les réponses à amener face à la crise environnementale.

Les feux de forêts ont fortement marqué notre pays cet été, à travers les actions de prévention, d'entretien et à travers aussi la restauration des écosystèmes après les incendies. En tant que présidente de la Région Occitanie, j'ai pu observer avec intérêt les actions menées par le Parc des Alpilles. Nous avons là une mutualisation des expériences qui est absolument indispensable. Nous vivons des crises climatiques de plus en plus fortes. Nous sommes dans une période d'intense sécheresse et nous connaissons aussi des épisodes climatiques de plus en plus violents de grêle, de gel... Par l'intermédiaire des Parcs naturels régionaux, nous avons, là aussi, la possibilité d'accompagner nos agriculteurs.trices sur ces nécessaires transitions pour adapter le modèle de développement.

Là aussi, c'est une instance de dialogue et d'accompagnement dont nous avons besoin nous, les présidents de Régions, pour faire en sorte que cette agriculture de qualité, cette agriculture familiale puisse s'adapter et continuer à contribuer à la souveraineté alimentaire de notre pays. Je pense notamment aux projets alimentaires territoriaux.

Le zéro artificialisation nette est aussi un sujet d'actualité. Les présidents de Régions demandent à ce que les fameux 50 % soient définis au niveau régional et départemental. En effet, nous défendons un aménagement du territoire équilibré, un arrêt de l'hyper métropolisation, des relations équilibrées entre les métropoles et les territoires ruraux ainsi que le développement de ces territoires ruraux, qui était très sobre ces dernières années. Ce développement répond néanmoins aujourd'hui à une aspiration sociétale après le confinement et la crise sanitaire, puisque plus en plus de Français veulent revenir dans des petites villes et dans des villages d'équilibre.

Il faut permettre la restauration du bâti mais également un peu de développement. C'est cette articulation qui est complexe mais que nous devons mettre en œuvre.

Nous y travaillons bien entendu avec le Gouvernement sur plusieurs sujets. Le décret ne correspond pas à ce qui avait été convenu en Commission mixte paritaire et je salue les parlementaires présents. Nous demandons, comme l'Association des maires de France, une réécriture de ces décrets, parce que ça ne correspond pas à ce qui avait été convenu avec l'ensemble des associations et des parlementaires, et tout particulièrement le travail mené au Sénat. Nous demandons également qu'il soit créé un fonds national pour les grands projets d'envergure nationale comme les infrastructures de transports. Vous comprenez bien que la présidente d'Occitanie, la Région la plus enclavée de France, soit très attachée à ce sujet, mais pas seulement pour cela. Je pense au Canal Seine Nord et à certaines grandes infrastructures économiques, absolument indispensables pour notre souveraineté industrielle. Et puis, il faut aussi un peu plus de travail sur la nomenclature, un travail qui corresponde à nos réalités. Mais là aussi, les Parcs naturels régionaux nous ont montré la voie avec une vraie réduction des surfaces artificialisées et une vraie réflexion sur la question de la construction optimale qui doit aussi se tourner vers plus de réhabilitation. Vraiment, nous devons nous inspirer de tout ce qui a été mené.

Je pense aussi aux politiques portant sur la biodiversité qui se traduisent par un partenariat très fort entre les politiques régionales et leurs déclinaisons sur les espaces des Parcs naturels régionaux. Cela concerne aussi la question de Natura 2000, dont le transfert est en cours. Nous ne devons pas occulter le sujet de notre contexte budgétaire. Les Régions vivent une situation assez complexe – comme toutes les collectivités, les concitoyens et les entreprises – au sujet des factures énergies qui flambent, mais avec un contexte par particulier lié au transport et tout particulièrement au réseau ferré. Nous sommes en train de négocier pour continuer à disposer des marges budgétaires. Parce que si les conventions avec la SNCF s'appliquent stricto sensu, les Régions seront dans l'incapacité de pouvoir répondre en raison de la flambée des coûts. Nous y travaillons avec Jean-Pierre Farandou, parce que les Régions, fer de lance du développement, ont besoin de pouvoir continuer à investir auprès des entreprises, dans la mobilité, l'éducation et également sur les transitions écologiques et énergétiques. Nous avons besoin de pouvoir disposer de marges de manœuvre, c'est ce que nous demandons.

Sur la question des mobilités, les présidentes et présidents de Région pensent spontanément aux grandes infrastructures. Mais nous sommes aussi très attachés à toutes les formes de mobilité. Là aussi, nous savons que les Parcs naturels régionaux font preuve d'innovation. Ce sont en effet les transports d'intérêt local qui

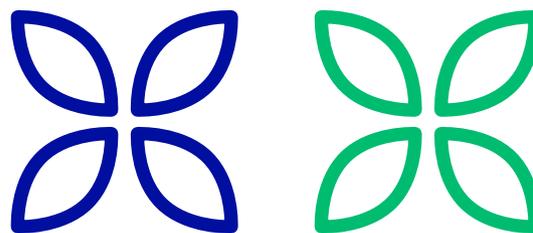
permettent d'irriguer l'ensemble des territoires et de faire émerger des mobilités propres. Le Parc naturel régional des Grands Causses a beaucoup fait à ce sujet, de même que celui des Vosges du nord et celui du Massif des Bauges. Notre partenariat avec les Parcs montre la nécessité de pouvoir faire du sur-mesure et c'est ce que nous devons faire par rapport à ces mobilités vertes.

Ces mobilités répondent en outre à l'absolue nécessité, – et je reprends les propos de monsieur le président du Département de la Loire-Atlantique –, de relier les gens pour lutter contre toute forme de populisme ou d'extrémisme. C'est en outre un enjeu également de croissance économique. Au cours des différents siècles passés, toute période de croissance a toujours été précédée par un investissement fort dans les mobilités. Ce sujet permet de faire face au réchauffement climatique mais c'est aussi un enjeu pour conforter la puissance de l'industrie française.

L'État doit être présent. Il doit être conscient des efforts budgétaires qui ont été menés par l'ensemble des présidentes de Régions et des Parcs naturels régionaux. Son investissement doit être à la hauteur parce que ce partenariat à trois doit pouvoir continuer. Il doit donner aux Parcs naturels régionaux la possibilité de développer des politiques qui nous rendent maîtres de notre destin. C'est ce que nous devons amener comme réponse aux Françaises et aux Français. La démonstration que nous ne subissons pas, que nous savons anticiper pour ne pas ne pas subir. C'est absolument indispensable et c'est d'ailleurs l'objet d'une tribune qui va paraître demain signée par les 18 présidentes et présidents de Régions. Vous savez relier et rassembler les gens, c'est indispensable pour faire gagner l'équipe France et pour permettre à notre pays de retrouver de la souveraineté et de la fierté. C'est absolument indispensable dans cette période très complexe de crise énergétique pour notre pays. Sur la question des énergies renouvelables, vous avez là aussi parfaitement démontré l'adéquation de vos qualités avec ces enjeux que nous devons réussir pour la planète.

Merci à toutes et à tous pour votre collaboration et pour notre partenariat. Soyez assurés que l'ensemble des présidentes et présidents de Régions de France sont mobilisés et volontaires pour que nous soyons maîtres de notre destin, pour faire réussir notre pays et pour protéger notre planète.

Je vous remercie



PASSAGE DE RELAIS CONGRÈS 2022-2024 ENTRE LE PARC DE BRIÈRE ET LE PARC DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

Didier Codorniou

Vice-président de la Région Occitanie et président du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Monsieur le ministre, Christophe Béchu,
Madame la présidente des Régions de France et d'Occitanie, Carole Delga,
Monsieur le président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Michael Weber,
Mesdames et messieurs les élus,
Conseillers régionaux, départementaux, maires, représentants des partenaires des Parcs dans toutes leurs diversités,
Monsieur le président du Parc naturel régional de Brière,
Les équipes des Parcs, Nombreuses,
Mesdames et messieurs,

Quel bonheur de se retrouver immergé dans cette famille des Parcs naturels régionaux
Le sens de la volonté de piloter cet outil prend son ampleur d'être au milieu des 58 Parcs de France
Des élus ! Des équipes ! Des partenaires !

Je mesure sur mon territoire et en étant parmi vous, la chance de pouvoir, à travers un Parc naturel régional œuvrer à développer, préserver et faire connaître les richesses de nos terroirs, des paysages mais aussi des activités et des hommes qui le façonnent.

Je pense aussi à votre et notre expérience en lien avec les mandats et les feuilles de route du local au régional et au-delà. Mais surtout concernant le thème de la MER au sein du Parlement de la mer, du Parc marin et du Parc naturel régional.

Une cohérence à agir ensemble.

Il est important d'insister sur la particularité des Parcs qui ne sont pas des collectivités mais des territoires. Ils sont reconnus pour leurs richesses mais aussi pour leur rôle de fédérateurs et de laboratoire d'innovation, des chambres d'impulsion et des leviers sur les territoires.

Dans le maillage territorial, la volonté de 1967 en créant les Parcs se retrouve aujourd'hui parmi les compétences exercées par chaque échelon, la plus-value du Parc est de plus en plus visible.

On ne fait pas à la place – on accompagne et on initie.

Le relais d'un Congrès 2022 à un Congrès 2024

Le thème du Congrès de Brière pour cette édition est donc l'urgence des convergences et notamment la capacité des Parcs à intervenir dans les processus de transition au travers d'un projet de société cohérent et solidaire.

C'est dans cette lignée que la Narbonnaise vous invite dans deux ans à poursuivre cette réflexion sur les transitions et où la question de la vie sur notre littoral s'adapte aux changements.

Et demain... La mer monte !

Un programme porté haut par mon équipe et les élus dans un Parc naturel en cours de renouvellement de Label depuis un an, qui met le cap sur 2040 ! Plein d'interrogations et de dynamisme, alors que le Parc de la Narbonnaise fête ses 20 ans l'année prochaine.

Je suis fier de la confiance de la Fédération pour nous accompagner dans la préparation de l'édition 2024 de ce congrès qui nous donne toutes les forces à poursuivre nos belles missions dans les territoires.

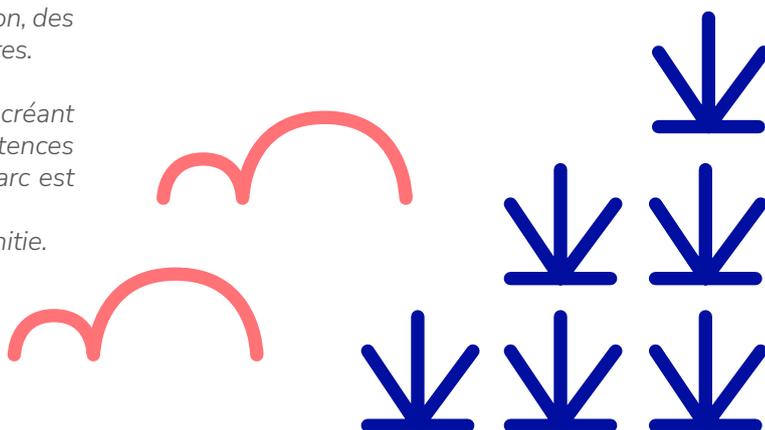
Aux côtés de Carole Delga, présidente des Régions de France, mais également à mes côtés en qualité de présidente de la Région Occitanie.

Je souhaite que l'accueil de ce congrès 2024 soit celui de toute une région et que les 8 Parcs soient unis pour cette édition prochaine.

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Parc naturel régional des Grands Causses
- Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
- Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
- Parc naturel régional de l'Aubrac
- Parc naturel régional Corbières Fenouillèdes

Je souhaite vous présenter un territoire solidaire dans toute sa variété Occitane.

Je vous remercie et vous donne rendez-vous dans deux ans en Terre Narbonnaise en cœur de l'Occitanie !



Une autre vie s'invente ici



Convergences des transitions, quels enjeux pour les Parcs (dès) demain ?

Note du Conseil d'orientation recherche et prospective (CORP) de la Fédération des Parcs

L'injonction aux transitions s'avère protéiforme et les types de transitions réclamées de plus en plus diverses. Les Parcs naturels régionaux, avec leur longue expérience¹, ont une légitime ambition pour faire converger les transformations profondes que ces transitions portent : tout autant écologique et lutte contre l'érosion de la biodiversité, climatique et énergétique, que sociale, économique, politique, numérique, culturelle et donc territoriale. Ces changements réclament d'être envisagés ensemble, globalement et localement à la fois. En cette période particulièrement troublée de crises à répétition, il devient urgent de changer de rythmes dans les transformations que portent les Parcs depuis plus d'un demi-siècle, en engageant en particulier cette autre culture de la nature rendue de plus en plus nécessaire. Comme l'invite le slogan des Parcs, pour que cette autre vie puisse se prolonger ici et partout, il va falloir redoubler d'inventivité !

Il devient urgent de changer de rythmes dans les transformations que portent les Parcs.

CONGRÈS
DES PARCS
19/21
octobre
2022



LES TRANSITIONS NE CONVERGENT PAS ENCORE

Les épisodes caniculaires, les sécheresses et les incendies récents ont probablement imposé plus encore l'évidence de la transition climatique dans l'opinion publique (Jouzel&Denis, 2020). Mais penser celle-ci sans transition socio-économique semble également inenvisageable pour le plus grand nombre. Dans l'exigence de la transition écologique, l'imminence de la 6^{ème} extinction de masse s'avère être un problème de plus en plus urgent et socio-économiquement déterminant. Si les rapports du GIEC commencent à produire quelques effets directs sur les traités internationaux et les

Les acteurs locaux engagés réclament plus de territorialisations.

lois nationales, les préconisations de l'IPBES peinent encore à produire les mêmes effets et ne convergent pas toujours avec celles des experts du climat. Si les communautés scientifiques différentes œuvrent ensemble, leurs conclusions ne sont pas encore toutes alignées. Dans tous les cas, les résultats s'avèrent bien trop modestes au vu de la rapidité des transformations en cours. Car, les experts ne font pas l'opinion (Latour 2004). Or, en démocratie, les opinions participent à fonder et rendre possible les évolutions majeures. « Voilà l'urgence : comprendre que l'écologie et la démocratie sont sœurs » (Zask,

2022). Une transition sociale et culturelle adaptée aux contextes locaux reste donc à faire simultanément afin de rendre les transitions écologique, climatique, énergétique plus acceptables et souhaitées par le plus grand nombre. Une transition territoriale s'impose tout aussi urgemment. Tel est, en tout cas, une des positions que les Parcs tiennent le plus souvent : pas de solutions globales sans éducation et assemblages locaux, sans adaptation aux contextes et acteurs concernés. Face aux injonctions descendantes et quelque peu théoriques, les acteurs locaux engagés réclament plus de territorialisations fines des solutions pratiques car les stratégies d'adaptation et/ou d'atténuation doivent correspondre aux caractéristiques de chaque territoire.

L'urgence est une lutte. Envisager la « convergence des luttes » (Branthôme, 2020) que chacune de ces transitions dessine, oblige à trouver de nouvelles capacités transformatrices, encore largement inconnues.

L'absence de cette convergence, voire de l'organisation politique de cette convergence, risquerait d'alimenter des radicalités en tout genre, de se tromper de responsabilités, de dénoncer certaines catégories d'acteurs plus que d'autres ou alors de renvoyer la discussion à celle qui a déjà achoppé avec le développement durable (marchés des compensations, principes de précaution, du pollueur-payeur, etc.) et qui n'a, en tout cas, pas produit autant d'effets que ceux escomptés initialement.

La convergence dont il est ici question oblige à gravir une nouvelle marche dans cette évolution pluri-décennale, pour mieux prendre en compte l'ensemble des questions environnementales enchâssées dans les questions sociales, économiques, politiques, culturelles et finalement anthropiques. Cette convergence est donc celle de l'anthropocène².

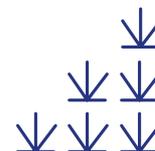
Ce qui se joue, face à Gaïa (Latour 2015), dans le principe de la convergence est d'éviter le dualisme entre, d'une part, l'option de la rupture abrupte, radicale, aux conséquences tout aussi imprévisibles, et, d'autre part, l'option de la coloration verte, du greenwashing et de l'intervention cosmétique participant à endormir les consciences du plus grand nombre ou à contrôler les opinions. L'urgence n'interdit pas la juste mesure des choses.

Dans ce moment emblématique de leur histoire et de leur évolution, les Parcs apparaissent de plus en plus clairement comme des corps intermédiaires utiles et efficaces. Ils œuvrent, à la fois connectés aux enjeux locaux, aux habitants, à ceux qui agissent concrètement et connectables aux enjeux globaux, traduisant en pratique les mots d'ordre internationaux, s'inscrivant dans les mouvements pluri-acteurs et expérimentant, au nom de l'intérêt général, de nouvelles solutions. Les Parcs pourraient s'imposer comme structures territoriales d'avant-garde dans cette mission de convergence. Ils ne le font pas encore assez.

Les stratégies d'adaptation et/ou d'atténuation doivent correspondre aux caractéristiques de chaque territoire.



LES PARCS DANS L'HISTOIRE DE CETTE CONVERGENCE



Nous manquons cruellement, dans le débat contemporain sur l'urgence des convergences, de profondeur historique et de moyens de relativiser et/ou d'objectiver les enjeux les uns par rapport aux autres. Chaque transition porte son lot d'éco-anxiété au moment où les injonctions qui s'y rapportent sont formulées. Quand tout devient ultra-urgent, l'impuissance domine. Ce sentiment d'impuissance produit un effet démobilisateur sur la pertinence des premières solutions proposées. Pour éviter ce piège, nous distinguons trois convergences dessinant trois types d'urgence à mieux articuler.

La convergence « intégrée », (« one health / one earth »), s'avère la plus urgente. Elle est scientifique, politique et cognitive ; elle réclame de nouvelles connaissances

Les Parcs pourraient s'imposer comme structures territoriales d'avant-garde dans cette mission de convergence.

et d'autres savoirs : rendre plus claires, plus compréhensibles, plus évidentes les interdépendances entre tous les composants de la transition en créant de nouveaux traits d'union (pour des transitions socio-biodiversité, climatico-économique, énergéto-culturelle, écologico-sanitaire...) et de nouvelles agoras (voir par exemple le Forum Mondial 3Zéro – Zéro Exclusion, Zéro Carbone, Zéro Pauvreté). Vouloir des coquelicots dans les champs et plein de chants d'oiseaux dans les campagnes tout autant qu'un climat vivable pour les villes comme pour les campagnes à destination de toutes les classes sociales illustre cette ambition d'entremêlements et d'articulation. Les Parcs jouent un rôle sur ce registre de l'interdépendance qui reste à amplifier nettement.

La convergence « instrumentale » relie des sphères encore trop largement disjointes (comme par exemple énergie / alimentation / urbanisme ou biodiversité / renaturation / aménagement). Elle réclamera encore beaucoup d'ajustements dans les outils, procédures et dispositifs existants ainsi que dans leurs gouvernances. L'exemple du dispositif ZAN est emblématique : les Parcs peuvent attester d'une capacité et de compétences réelles pour ralentir le rythme de l'artificialisation³ en trouvant des solutions urbaines et architecturales intelligentes, adaptées au contexte et écoresponsables. Il reste à le faire savoir, dupliquer, accroître, amplifier les effets. Une franche accélération de la mutation des instruments d'action publique serait très bienvenue et les Parcs devraient y participer plus encore.

La convergence « englobante », entre les sphères sociales et environnementales, imposera quant à elle de profondes modifications de nos manières d'agir, dans le monde humain en relation avec les autres mondes non-humains. Puisque cela va prendre du temps, démarrer vite est l'urgence ! Mais puisqu'il s'agit d'éducation, de convictions, de mentalités, agir précipitamment serait préjudiciable. Ce qui importe ici est de changer en profondeur. Réclamer du temps long pour des transformations plus irréversibles, structurelles et systématiques des modèles socioéconomiques, telle est l'ambition portée par quelques acteurs aujourd'hui dont les Parcs. Cette troisième convergence entraînera très probablement les autres. Elle sera certainement déterminante dans la profondeur et l'intensité des transformations. Mais elle ne se fera pas sans les deux autres.

✓ ✓ ✓ AGIR AUTREMENT (CONTINUER À)

Les Parcs rendent possible quelques espoirs en matière de convergences transitionnelles. En premier lieu, ils peuvent compter sur ce qui les fonde, leurs projets, notamment explicités dans leurs Chartes. Le projet de territoire reste ici à la fois le cadre pour agir autrement et une inspiration continue pour construire des programmes d'action quand bien même ceux-ci réclament des temporalités de plus en plus courtes. Les Chartes recèlent des justifications profondes pour agir. Elles portent donc des motivations à agir sur la longue durée. Mais 15 ans est un tempo trop lent pour œuvrer à la convergence. Pour faire converger toutes les transitions, les Parcs doivent urgemment inventer aussi de nouvelles méthodes, construire des regards renouvelés, compter sur d'autres acteurs. Les Parcs en sont capables ! Ils peuvent être fiers de leurs

expériences, tentatives, mélanges accumulés mais ils ne doivent pas s'enorgueillir de cette fierté en restant entre eux, pour eux et satisfaits d'eux.

La convergence peut aussi être un moment crucial dans le transfert de ces réussites vers d'autres territoires, d'autres contextes, d'autres acteurs. La légitimité des Parcs demain ne s'envisagera-t-elle pas aussi à l'aune de cette capacité à dépasser leurs limites, à porter au-delà de leurs périmètres leurs enseignements, compétences, acquis et réussites ? Sans cacher leurs échecs afin d'éviter que d'autres les reproduisent aussi ? Les Parcs doivent réussir leur mue de l'esprit « micro labo » à l'action macro, en préservant leur principe d'expérimentation tout en œuvrant plus à la généralisation.



🌸 AVEC QUI ?

Les Parcs revendiquent l'efficacité et l'utilité des corps intermédiaires et plaident pour le renforcement de cette catégorie d'acteurs. Cependant, ils s'avèrent de plus en plus connectés aux habitants. Ils envisagent fréquemment des dispositifs citoyens participatifs ou contributifs. Faudrait-il imaginer une adhésion effective des habitants aux Parcs, une convention citoyenne pour la Charte, des dispositifs pour embarquer le plus grand nombre ? Les Parcs espèrent évidemment un soutien croissant des pratiquants, usagers, publics à leurs actions mais comment accroître

significativement le nombre et la variété des acteurs engagés à leurs côtés. Or, l'enjeu de la convergence est bien d'impliquer plus largement (Debouverie, 2022). Le rôle des élus reste donc déterminant. Leur fonction d'influence et de codécision est essentielle pour produire des effets d'entraînement. Souvent en première ligne dans cette lutte pour faire converger vers les territoires ce qui continue à être pensé dans des secteurs verticaux de l'action publique, leur rôle est trop mal reconnu dans l'opinion. Car si la convergence des urgences tend d'abord à la transformation profonde

Les jeunes, dans toute leur diversité, pourraient bien être une clé de voûte de cette convergence.



des systèmes (productifs, cognitifs, redistributifs) et des gouvernances associées, l'urgence de la convergence des luttes pourrait bien être affaire de mobilisations citoyennes, sociales, culturelles élargies, et d'atterrissage sur les territoires, en faisant confiance aux acteurs territoriaux. Seul un mouvement d'ampleur nouvelle pourrait réclamer (et obtenir) de nouvelles politiques, d'autres décisions publiques et privées, ainsi que de plus sévères encadrements des pratiques délictueuses.

Quels sont les nouveaux acteurs qui émergeront pour permettre cette convergence ?

Jusqu'à maintenant, les mobilisations étaient disjointes. Les gilets jaunes n'étaient pas verts ; les défilés du vendredi et du dimanche ne se sont pas croisés. Or, la mobilisation des classes populaires, des campagnes ou des banlieues est tout aussi nécessaire que celle des grandes villes et des mouvements citoyens.

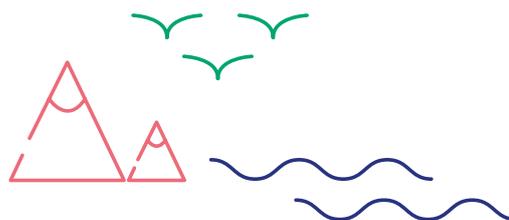
Les jeunes, dans toute leur diversité, pourraient bien être une clé de voûte de cette convergence attendue des transitions environnementales et sociales. Elles portent l'espoir de solidarités générationnelles, mais il n'est pas certain que les post de Greta Thunberg soient les plus likés et que les jeunes engagés soient toujours représentatifs de la variété de ces jeunes. Elles

envisagent autrement les futurs possibles et il s'agit bien de cela : inventer dès maintenant et pour ici de nouveaux futurs acceptables, habitables et désirables.

« Se rassembler et s'unir pour agir collectivement » n'est jamais chose facile en démocratie et l'urgence réclame de ne pas attendre que la majorité des citoyens devienne des militants de cette cause. En produisant d'autres justifications à agir, en pensant les solutions vers toujours plus d'interdépendances, en négociant et convaincant plutôt qu'en culpabilisant et en contraignant, les Parcs ont encore une (petite) longueur d'avance.

Dans la probable accélération à venir des transformations, se joue pour les Parcs une nouvelle promesse et la possibilité de se positionner comme références territoriales et de confirmer ainsi leur utilité, leur pertinence et leur audace.

Se joue pour les Parcs une nouvelle promesse et la possibilité de se positionner comme références territoriales et de confirmer ainsi leur utilité, leur pertinence et leur audace.



Bibliographie indicative

- Baron Nacima & Lajarge Romain, 2016, Les Parcs Naturels Régionaux. Territoires en expériences, éd. Quae (1ère éd 2015), 247p.
- Beau Rémi & Larrère Catherine, (dir), 2018, Penser l'Anthropocène, Presses de Sciences Po
- Branthôme Thomas, 2020, « Actualité de la convergence des luttes », in Zarka Yves Charles (dir.), La France en récits. Presses Universitaires de France, pp. 606-618.
- Debouverie Jacques, 2022, La transition par l'implication. Les Poissons roses, La crise écologique, une chance pour la démocratie, Cerf, 123 p.
- Demailly Damien, Francou Renaud, Kaplan Daniel & al., « Faire converger les transitions numérique et écologique », Annales des Mines - Responsabilité et environnement, 2017/3 (N° 87), pp13-16.
- Fleury Cynthia & Prévot-Julliard Anne-Caroline (dir.), 2017, Le Souci de la nature. Apprendre, inventer, gouverner, Paris, CNRS éditions, 378p.
- Jouzel Jean & Denis Baptiste, 2020, Climat, parlons vrai, Paris, Éditions François Bourin, 216p.
- Lajarge Romain (dir.), 2017, « Valeurs spécifiques de l'action des Parcs naturels régionaux », Rapport pour la FPNRF, Tome 1, Argumentaire, 24p. ; Tome 2, Fiches, 46p. (en ligne)
- Latour Bruno, 2004, Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie. La Découverte, 382p.
- Latour Bruno, 2015. Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique, La Découverte, 398p.

Notes

¹Comme discuté en 2013 notamment lors du Congrès en Haute Vallée de Chevreuse ou lors du dernier, en ligne, sur la Santé.

²« L'Anthropocène est une nouvelle époque géologique qui se caractérise par l'avènement des hommes comme principale force de changement sur Terre, surpassant les forces géophysiques. C'est l'âge des humains ! Celui d'un désordre planétaire inédit. » (Gémène & Denis, 2019).

³Voir l'analyse effectuée dans l'étude sur les « Valeurs spécifiques de l'action des Parcs », Fiche n°13 (2017)

Rédacteur

Romain Lajarge, Professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble - Université Grenoble Alpes et membre du CORP de la Fédération des Parcs

